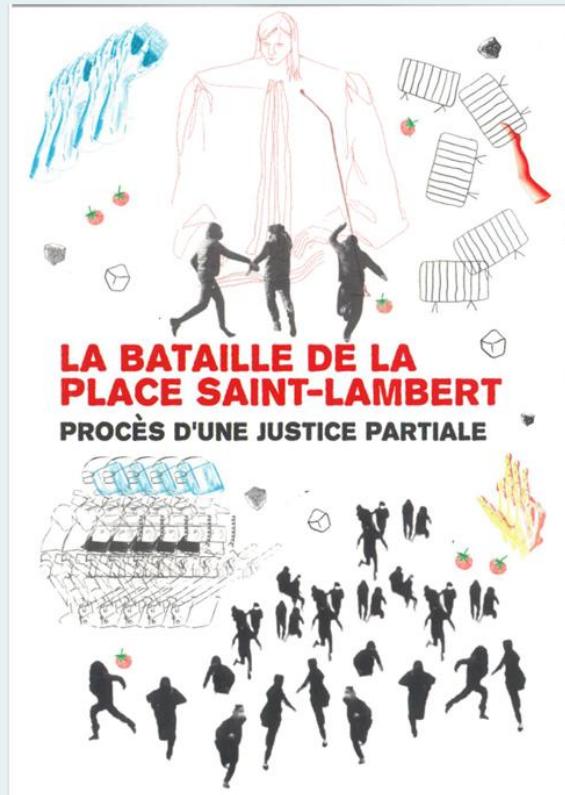




Ludivine Faniel
Un outil pédagogique réalisé par
le centre culturel Les Grignoux

Pistes et exemple pour écrire un récit alternatif collectivement sous la forme narrative d'une non-fiction

Le cas des émeutes à Liège : le procès
d'une justice partiale



Contexte de l'outil

En tant qu'organisme d'Éducation permanente, les Grignoux ont pour mission de publier et diffuser gratuitement des contenus destinés à favoriser l'émancipation des publics adultes, essentiellement via le secteur associatif. Sous forme d'analyses, d'études ou encore d'outils pédagogiques, les textes proposés visent ainsi à aiguiser l'esprit critique des spectateurs et spectatrices de cinéma. Ce travail s'inscrit dans ce cadre.

Le 17 avril 2024, Les Grignoux ont programmé le film belge documentaire *Quand la police tue*¹, réalisé par Cécilia Guypen, et produit par Zin TV, un média bruxellois d'action collective. À la suite de la projection s'est déroulée une rencontre avec la réalisatrice, Selma Ben Khelifa, avocate au sein de Progress Lawyers Network² et du collectif Front de Mères³, et de deux protagonistes du film. Cette dynamique a été créée par plusieurs associations, dont la plupart sont reconnues en Education permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles : Les Grignoux, le Centre Polyculturel de Résistances (CPCR), Présences et actions culturelles (PAC), Peuple & Culture (PEC), la jeunesse organisée combative (la JOC) et Barricade. Afin de comprendre ce qui a motivé l'écriture de cet outil, il est important de comprendre ce qui s'est joué lors de cet événement.

Projection 17 avril 2024 du film *Quand la police tue*

Après la projection, la parole a été donnée aux familles ayant perdu un membre des leurs tué par la police afin d'exposer l'état de leurs affaires judiciaires. L'avocate a insisté sur l'importance d'intenter des actions en justice dans les cas de décès de personnes racisées après des interventions policières, même si ces procédures se concluent souvent par des non-lieux ou des peines avec sursis. Elle a également souligné la nécessité d'un soutien militant pour accompagner les familles face aux lenteurs et difficultés administratives. Elle a rappelé que les chiffres des décès liés aux violences policières en Belgique (15 à 20 par an) sont incomplets, certaines victimes – comme les personnes sans-abri ou sans-papiers – n'étant pas comptabilisées.

Le débat qui a suivi avec le public, composé de personnes concernées, de travailleur·euses associatifs, de jeunes et de citoyen·nes divers·es, a été particulièrement riche. Une jeune femme a témoigné d'une violence policière récente à l'encontre d'un homme noir sans-abri ; d'autres participant·es ont évoqué racisme, classisme et violences dans les quartiers populaires, tandis que plusieurs personnes ont exprimé leur soutien aux familles. Une spectatrice a confié que le film avait profondément changé sa perception de la police. Les échanges se sont prolongés au café du Parc.

Avant la projection, des stands d'associations et collectifs liés aux thématiques du film étaient présents (La Voix des Sans-Papiers, Outils Solidaires contre les Violences Policières, Front Antifasciste de Liège, la librairie Entre Temps, Médor). Plus tôt dans la journée, un atelier sur le traitement médiatique des violences policières a été proposé au public avec la Ligue des Droits humains (LDH), ZIN TV et Arthur Sente, journaliste du soir, qui a régulièrement traité des violences policières.

¹ *Quand la police tue* livre le récit sensible de quatre familles à qui la police belge a arraché un être cher. Leurs témoignages se font écho et mettent en lumière le caractère structurel des violences d'État, de l'impunité policière et de leur dimension raciste. Face à ce système mortifère, les familles mènent un long et courageux combat.

² Un bureau d'avocat·es pour une société plus juste, qui accompagne les personnes, les mouvements et les organisations dans la protection de leurs droits. Ils agissent pour les droits fondamentaux, la solidarité et la justice. <https://progresslawyers.be/fr/home>

³ Né en 2016 en France, le Front de Mères est un syndicat de parents qui lutte contre les discriminations et les violences que subissent les enfants. C'est un projet d'auto-organisation dans les quartiers populaires, pour que leurs enfants grandissent heureux et respectés dans leur dignité.

Impunité policière

En Belgique, les policiers impliqués dans des décès- concernant majoritairement des personnes racisées⁴- bénéficient largement d'une impunité au niveau de la justice. C'est le sujet du film *Quand la police tue*. Un rapport mené par la Ligue des droits humains⁵ le démontre clairement : " En Belgique, une personne qui est victime de violence illégitime par des membres des forces de l'ordre se voit souvent dépourvue de voies de recours, les dossiers étant régulièrement classés sans suites ou, lorsqu'ils ne le sont pas, ils n'aboutissent que très rarement à une condamnation. C'est ce qu'attestent les constats de la Cour dans certains arrêts, du Comité P, du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, du Comité contre la torture des Nations Unies et, plus récemment, du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies".

Récemment, en avril 2024 la justice belge a déclaré un non-lieu dans l'affaire du jeune Mehdi Bouda, 17 ans au moment des faits, percuté mortellement par une voiture de police. La Ligue des Droits Humains s'était constituée partie civile, avec la Liga voor mensenrechten aux côtés de la famille de Mehdi et l'avait justifié comme ceci : " (...) pour établir les responsabilités des policiers et de la zone de police et questionner la proportionnalité des interventions policières au regard des risques qu'elles font courir à la population."⁶ Les parties civiles ont fait appel, mais cela n'a pas abouti.⁷

Un rapport datant d'avril 2022 de Police Watch, l'observatoire des violences policières de la Ligue des Droits Humains, s'intitule *Violences policières : pour des mécanismes de plainte accessibles, efficaces et indépendants*⁸. Le titre est déjà équivoque et on y trouve dans le point 4, intitulé "Impunité policière, absence de sanction", ceci : "En effet, entre 2013 et 2017, 145 décisions judiciaires définitives ont été rendues concernant des poursuites pour « violence policière » à charge des membres de police intégrée et de service spéciaux d'inspection, ce qui correspond à une moyenne de 29 dossiers par an (Comité P, 2019a). Par ailleurs, parmi ces 145 dossiers, seulement 30 ont vu les violences policières établies par la justice. (...) Très souvent, les membres des forces de l'ordre incriminés sont acquittés faute de preuve. » Le rapport fait également une analyse des difficultés que peuvent rencontrer les victimes pour rassembler ces preuves et les faire parvenir devant le tribunal. « Enfin, dans plus de la moitié de ces dossiers (17), la suspension du prononcé a été octroyée aux membres des forces de l'ordre jugés coupables (21 personnes). Au final, sur 350 membres des services de police poursuivis dans les 145 affaires, 309 sont acquittés des accusations de « violence policière » et 21 bénéficient de la suspension du prononcé. Cela fait seulement 20 personnes sur 350 membres des forces de l'ordre inculpés qui écopent de peines (travaux d'intérêt général, peines de prison et/ou amendes, avec ou sans sursis).”

⁴ <https://obspol.be/blog/tag/deces/page/2/>

⁵ https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2017/12/document_mai2017_amicus-curiae_synthese.pdf

⁶ <https://www.liguedh.be/non-lieu-de-la-chambre-du-conseil-dans-l'affaire-mehdi-bouda-la-ldh-plaide-en-core-pour-un-proces-public/>

⁷ <https://www.rtbf.be/article/mort-de-mehdi-bouda-en-2019-les-policiers-ne-seront-pas-renvoyes-devant-le-tribunal-11566538>

⁸ https://policewatch.be/files/Rapport%20Police%20Watch%20LDH%202022_FR.pdf

L'impunité policière n'est plus à prouver en Belgique et questionne les institutions de défenses des droits humains.

Suite à cette soirée, trois des associations impliquées dans l'organisation de la projection, le CPCR, Les Grignoux, et la JOC, ont constaté que des personnes avaient envie d'aller plus loin pour porter la question des violences policières, du racisme de la police et de la justice de classe et de race, sur Liège. Ces associations ont alors décidé d'organiser un groupe pour travailler cette question de manière plus approfondie. Le groupe est constitué d'une quinzaine de personnes entre 20 et 35 ans, blanches et racisées, contactées directement par les associations sur base de ce qu'elles ont partagé à la suite de la vision du film (lors du moment informel dans le café du Parc). Les animateur·ices des trois associations ont proposé aux participant·es de suivre le procès des jeunes impliqués dans les émeutes, en 2021, de la place Saint-Lambert. Ce procès prend lieu fin d'année 2024 et concerne donc une histoire impliquant des jeunes racisés et des policiers.

Émeutes à Liège en 2021 et procès

De nombreux articles de presse décrivent ce qui s'est déroulé la journée du 13 mars 2021. Nous reprenons ici des extraits de deux articles de la RTBF et un article du Soir pour contextualiser ces émeutes et le procès qui s'en suit.

- Un article de la RTBF du 13 mars 2021⁹

“Une manifestation *black lives matter* avait lieu le samedi 13 mars à Liège, à la suite de l'arrestation musclée d'une jeune femme d'origine africaine. La scène avait été filmée et diffusée largement sur les réseaux sociaux. Près de 200 casseurs se seraient infiltrés dans cette manifestation et la situation aurait dégénéré. Le commissariat de Liège-Centre, situé rue de la Régence, a été caillassé, tout comme plusieurs véhicules de police situés dans les alentours.

Plusieurs vitrines de magasins ont été saccagées. Sur certaines images diffusées sur les réseaux sociaux, les policiers ont violemment été pris à partie avec des jets de projectiles.”

- Un article du soir du 13 mars 2021¹⁰

“Au total, 250 policiers de la police de Liège et de la police fédérale étaient présents sur place avec l'appui de trois arroseuses. Neuf personnes, dont cinq policiers, ont été blessées et transportées à l'hôpital. La zone de police liégeoise précise toutefois que d'autres policiers, plus légèrement blessés, sont restés sur le terrain aux côtés de leurs collègues.”

- Un article de la RTBF du 29 mai 2024¹¹ qui annonce le procès

“Le tribunal correctionnel de Liège a fixé au 27 novembre la date de début de l'examen au fond du dossier relatif aux faits qui ont été commis dans le cadre des émeutes de Liège le 13 mars 2021. 33 prévenus majeurs répondront des faits.”

⁹ <https://www.rtbf.be/article/liege-casseurs-vitrines-saccagees-le-premier-bilan-fait-etat-de-9-personnes-hospitalisees-dont-5-policiers-10718570>

¹⁰ <https://www.lesoir.be/360640/article/2021-03-13/emeutes-liege-au-moins-9-blesses-et-d-importants-degats-la-police-mobilisee-cette>

¹¹ <https://www.rtbf.be/article/emeutes-de-2021-a-liege-le-debut-des-audiences-est-fixe-au-27-novembre-11380853>

Le Groupe Stop répression

Dans le cas des émeutes à Liège, des jeunes ont participé à un mouvement où il y avait des jets de pavés. Des vitrines de magasins et un commissariat étaient ciblés, et des policiers ont été blessés. Nous prenons donc la question de l'impunité sous un autre angle. Quand des policiers tuent, ils ne sont pas ou peu poursuivis. Qu'en est-il quand ce sont des jeunes racisé·es qui blessent des policier·es¹² Qu'est-ce que nos institutions considèrent comme violent ?

L'observation du procès va nourrir le groupe de beaucoup d'informations. Le projet est à construire ensemble mais le point de départ proposé au groupe est cette mise en perspective : si la police bénéficie d'une impunité dans des cas de violences pouvant entraîner la mort de personnes racisées, comment vont être traités des jeunes racisés qui blessent des policier·es en fonction ?

Le groupe qui suivra ces ateliers s'appellera le Groupe Stop répression, et c'est à partir du travail de ce groupe sur un an que nous proposons un outil pédagogique.

Démarche de l'outil

En animant l'atelier du Groupe stop répression, nous nous sommes rendu·es compte de la matière importante autour de ces journées d'atelier, encadrée par une méthode d'écriture que nous avons développée au fur-et-à-mesure du travail. Méthode que nous pouvons qualifiée de réfléchie mais également de spontanée puisqu'elle a été construite et imaginée collectivement et progressivement. Cet outil est le résultat du travail de ce groupe sur un an et il propose une conduite pour développer une méthode de construction collective d'un récit alternatif sous la forme d'une non-fiction.

Cet outil à destination de qui ?

Cet outil peut servir à toutes personnes travaillant dans le domaine de l'éducation permanente, dans le domaine pédagogique ou encore dans le domaine militant. Il permet de prendre du recul sur un fait d'actualité et de proposer un autre point de vue que celui qui est défendu par le discours dominant ou mainstream. L'objectif est également de faire exister cet autre point de vue dans l'espace public. Il est donc important pour cela de nourrir le travail d'un maximum de ressources sérieuses, objectives et pertinentes sur le sujet traité.

¹² Max Weber La violence légitime de l'Etat <https://www.radiofrance.fr/franceculture/la-violence-legitime-de-l-etat-de-max-weber-8101512>

L'outil

Cet outil vise à proposer une méthode afin de produire un récit alternatif à propos d'un sujet de société. Il s'agit d'une méthode qui s'étale sur un temps long (environ 6 mois) avec un groupe fixe et des rencontres régulières. La forme narrative proposée est celle de la non-fiction. Il s'agit d'un genre littéraire qui entremêle pratique journalistique, sciences sociales et roman.

Dans ce cas-ci, un des animateurs, auteur d'un roman (À l'ombre du rêve américain ; Marc Monaco ; D'Une Certaine gaieté ; 2020), s'était inspiré de cette forme narrative- que la journaliste et autrice Florence Aubenas (Le quai de Ouistreham) utilise très bien, ainsi que l'écrivain Emmanuel Carrère (Limonov)- mixant les faits réels à des éléments fictifs afin d'alimenter l'intrigue pour susciter l'envie. Les membres du groupe ont donc décidé de s'en inspirer pour écrire le contre-récit du procès.

Cette forme de littérature hybride, la non-fiction, appelée également littérature du réel, a le vent en poupe pour le moment. Elle a du mal à se définir, volontairement, et laisse donc une marge de manœuvre à ses auteur·ices¹³ Cette liberté narrative convient parfaitement pour le contre-récit qui nous occupe. Elle permet également l'anonymat des personnes dont est observée la situation. L'écriture peut être excluante par rapport à l'audio-visuel qui est plus accessible, notamment pour les jeunes, mais elle permet d'aller plus vite droit au but, est facile d'accès si elle est bien encadrée, n'est pas coûteuse et ne demande pas de matériel spécifique ni de compétences techniques parfois intimidantes. Toutefois, la forme que peut prendre un contre-récit peut varier et d'autres supports auraient pu et pourraient être utilisés : dessin, graff, ...

L'outil se présente comme tel : **En bleu** et encadré est proposée la méthodologie ainsi que les consignes spécifiques des différentes étapes qui amènent à la création du récit. En noir est relaté l'exemple sur lequel nous nous basons, l'écriture d'un récit

¹³ <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/un-jour-dans-le-monde/la-creative-non-fiction-quand-la-litterature-s-empare-du-reel-9124555>

1. Choisir un fait de société

- **Tout d'abord, il faut choisir un fait de société, qui pose des questions politiques et sur lequel il existe suffisamment de matière à analyser pour pouvoir décrypter le discours dominant produit dessus et potentiellement en proposer un récit alternatif.**

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit du procès de trente jeunes prévenus jugés dans les émeutes de la place Saint-Lambert, en 2021. Cette situation touche à un fait d'actualité brûlant comme expliqué plus haut et le fait de suivre un procès permet d'avoir de la matière à traiter afin de pouvoir se faire une propre opinion. Les sujets sur lesquels se pencher pour construire et relayer des points de vue nouveaux ne manquent pas.

- **Si votre groupe ne se réunit pas sur base d'un sujet commun initial**

Pour choisir un sujet, partez des envies et propositions des personnes du groupe. Pour ce faire, nous pouvons poser la question :

Quel sujet d'actualité ai-je vu passer dans les médias ces derniers temps et quelles questions m'a t'il posé ?

Chaque membre du groupe y répond individuellement sur des post-it. Les membres du groupe peuvent être invités également à amener des articles de presse. Ensuite, en grand groupe, chacun-e peut partager sa réponse. Les participant-es exposent leur choix, l'argumentent et définissent les questions posées sur le fait d'actualité Ensemble, les membres choisissent, par vote, un sujet qui enthousiasme la majorité.

2. Définir la vision dominante relayée par les médias sur le sujet

2.1 Analyse d'articles de presse

- **Il s'agit à présent de déterminer quels discours sont produits et relayés par les médias principaux, qui permettent de façonner une vision dominante sur les faits de société qu'ils traitent. Pour définir cette vision, nous proposons un exercice d'analyse de la presse :**

- Sélectionner des articles de presse sur le sujet des principaux médias influents en Belgique francophone : Le Soir, Sudinfo, La Libre, La DH, l’Avenir¹⁴
- Se répartir les articles en petits groupes
- Tenter, grâce au tableau proposé ci-dessous de répondre à la question : “ Comment le sujet est-il traité ? ” Chaque petit groupe analyse deux articles de presse et répond aux questions suivantes

	<i>Titre de l’article : Nom du journaliste : Nom du journal :</i>
<i>Qui a la parole dans les articles et qui ne l’a pas ?</i>	
<i>Quel est le vocabulaire utilisé dans les articles pour décrire les faits et les personnes ?</i>	
<i>Quelles émotions nous amène-t-il à ressentir ?</i>	
<i>Qu'est-ce que cela provoque comme vision des personnes décrites ?¹⁴</i>	

- Mise en commun en grand groupe : chaque petit groupe explique ses réponses aux questions en grand groupe.
- À partir de ces réponses, le groupe peut tracer les grandes lignes du discours produit sur le sujet.

Dans le cas du sujet que nous avons traité dans le groupe Stop Répression, voici les conclusions auxquelles nous arrivons :

En faisant une recherche internet avec les mots-clés “Emeutes Liège 2021” on tombe sur **différents articles** (de presse ou de journal télévisé). Prenons les plus proches des faits et ceux issus des médias publics et connus (largement distribués). Au niveau

¹⁴ Pour plus d’infos, cet outil de Zin tv développe un regard critique sur les productions médiatiques : <https://zintv.org/wp-content/uploads/2021/12/Fiches-pe%CC%81dagogique-traitement-me%CC%81diale%CC%80tique-violences-policie%CC%80res.pdf>

local : Sudinfo La Meuse et Qu4tre. Au niveau belge, La DH, La RTBF, RTL, Le Soir et La libre.

- Sudinfo titre le 13 mars 2021 *Scènes d'insurrection à Liège : récit d'un samedi après-midi chaotique en cité ardente*.¹⁵ On y lit ceci : « Nos effectifs policiers ont été plus que doublés grâce aux renforts. Il y a une présence policière prévue pour toute la nuit, plus de 250. Il y a neuf blessés hospitalisés dont cinq policiers et plusieurs policiers blessés légèrement et qui sont restés sur le terrain le temps de l'intervention. Il y a eu plusieurs arrestations dont des Français arrêtés dans une voiture avec des vêtements de sports du magasin JD », a détaillé le bourgmestre ce samedi soir.”
- Le média local Qu4tre titre un article du 20 mars 2021 *La police déploie un impressionnant dispositif anti-émeute à Liège*¹⁶ Le journaliste précise qu'un déploiement policier de grande envergure a été déployé en prévision de possibles débordements, car plusieurs rumeurs et appels sur les réseaux sociaux annonçaient un rassemblement important à Liège, après les événements de samedi passé.
- Le 13 mars 2021, la DH titre *Débordements à Liège : 200 jeunes casseurs se sont réunis dans le centre-ville, des affrontements avec la police ont eu lieu*.¹⁷ On y lit ceci : "Une scène de guérilla urbaine s'est produite ce samedi après-midi dans le centre-ville de Liège. (...) Clairement, aux dires de la police locale, ces groupes d'individus cherchaient l'affrontement avec les forces de l'ordre qui ont été quelque peu débordées."
- Le 17 mars 2021, la RTBF intitule un de ses articles sur le sujet *Suite des émeutes à Liège : une trentaine de représentants du syndicat policier SNPS rassemblés pour une action symbolique au centre-ville*.¹⁸ On y découvre ceci : "Thierry Belin, secrétaire national du SNPS et André, policier à Eupen : "Nous venons tout simplement en déplacement dans nos prérogatives de délégués syndicaux voir exactement les dégâts qui ont été commis dans ces émeutes de samedi, qui restent invraisemblables. Nous venons témoigner notre soutien à nos 36 collègues blessés. On vient de remettre une fleur à une collègue et soutenir les commerçants qui ont été dévalisés et pillés, tout simplement."
- RTL TVI titre, le 14 mars 2021, son article de journal télévisé *Emeutes à Liège Le point des autorités sur le profil des casseurs*¹⁹. Le journaliste annonce qu'il y avait entre 200 et 300 jeunes de Liège mais aussi d'autres grandes villes et que la police pense que c'est une bande bien organisée qui a utilisé les réseaux sociaux pour se coordonner et attaquer la ville.
- Le 20 mars 2021, Le Soir titre *Liège le bourgmestre a pris un arrêté afin d'éviter de nouveaux débordements ce samedi*.²⁰ On y trouve ceci : "Le parquet et la zone de police de Liège se sont associés pour effectuer un

¹⁵ <https://www.sudinfo.be/id380948/article/2021-03-13/scenes-dinsurrection-liege-recit-dun-samedi-apres-midi-chaotique-en-cite-ardente>

¹⁶ <https://www.qu4tre.be/info/societe/la-police-deploie-un-impressionnant-dispositif-anti-emeute-liege/1508641>

¹⁷ <https://www.dhnet.be/regions/liege/2021/03/13/debordements-a-liege-200-jeunes-casseurs-se-sont-reunis-dans-le-centre-ville-des-affrontements-avec-la-police-ont-eu-lieu-photos-videos-JFLMHGDMIFD33DZJGUYSW6F7HM/>

¹⁸ <https://www.rtbf.be/article/suite-des-emeutes-a-liege-une-trentaine-de-representants-du-syndicat-policier-snps-rassembles-pour-une-action-symbolique-au-centre-ville-10721197>

¹⁹ <https://www.rtl.be/page-videos/belgique/faits-divers/emeutes-liege-le-point-des-autorites-sur-leprofil-des-casseurs/2021-03-14/video/382610>

²⁰ <https://www.lesoir.be/361894/article/2021-03-20/liege-le-bourgmestre-pris-un-arrete-afin-deviter-de-nouveaux-debordements-ce>

screening sur les réseaux sociaux après la diffusion de ces messages, ce qui a mené à l'interpellation de deux personnes."

- La Libre titre le 13 mars 2021 *Débordements à Liège : 200 jeunes casseurs se sont réunis dans le centre-ville, des affrontements avec la police ont eu lieu.*²¹ On y lit : "En début de soirée et aux dires du bourgmestre de Liège, la situation se normalisait même si une certaine agitation régnait encore au niveau de la place Saint-Lambert. Ce dernier a fait état en outre d'un bilan de neuf personnes hospitalisées, dont cinq policiers, et de dégâts relativement importants aux commerces. " *La Ville est à leurs côtés*", a affirmé Willy Demeyer. Lequel est revenu sur ce qui a, semble-t-il, mis le feu aux poudres, un dossier judiciaire ayant été ouvert, évoquant un dialogue existant avec la communauté concernée. Quant à la violence et à la rage qui ont été déployés par les jeunes casseurs, "*j'ai tendance à penser qu'ils ont utilisé un prétexte*", a-t-il confié à nos confrères de la RTBF"

²¹ <https://www.lalibre.be/regions/liege/2021/03/13/debordements-a-liege-200-jeunes-casseurs-se-sont-reunis-dans-le-centre-ville-des-affrontements-avec-la-police-ont-eu-lieu-photos-videos-JPAMJ6T6NBB23KKWE4RDUOC4JI/>

<p><i>Qui a la parole dans les articles et qui ne l'a pas ?</i></p>	<p>Le Bourgmestre, le syndicat de police, des policier·es. Il s'agit donc toujours de voix institutionnelles. Dans aucun des articles, le discours des manifestant·es ou des associations qui auraient pu participer à la manifestation Black Lives matter n'est relayé.</p>
<p><i>Quel est le vocabulaire utilisé dans les articles pour décrire les faits et les personnes ?</i></p>	<p>Le langage utilisé par les journalistes ne fait pas de doute sur le fait qu'il y a deux clans, celui des casseurs et celui des policier·es qui représentent la ville et ses intérêts. On peut alors se questionner de ne pas entendre de voix qui pourraient contextualiser l'action de ces jeunes et pour quelles raisons ils ont ciblé les forces de l'ordre le 13 mars 2021. Au niveau du vocabulaire, prenons les articles en question et analysons ce que les journalistes ont utilisé comme mots pour décrire la scène du 13 mars 2021 : insurrection / chaos / dispositif anti-émeute / casseurs / guérilla urbaine / dévalisés et pillés / bande bien organisée. On peut conclure que le vocabulaire utilisé est celui du champ lexical de la guerre et du chaos.</p>
<p><i>Quelles émotions nous amène-t-il à ressentir ?</i></p>	<p>Ce vocabulaire de la guerre et du chaos ainsi que cette emphase sur les discours de la police provoquent surtout un sentiment d'insécurité.</p>
<p><i>Qu'est-ce que cela provoque comme vision des personnes décrites ?²²</i></p>	<p>En lisant ces articles, on imagine une bande organisée de personnes sur du long-terme avec comme seul objectif de mettre la ville de Liège à feu à sang, sans raison. La manière dont les personnes qui ont participé à ces émeutes est décrite nous amène donc à les voir comme des personnes dangereuses et criminelles dont les citoyen·nes devraient être protégé·es. Cela mène à une forme de stigmatisation envers ces personnes.</p>

2.2 Les médias comme relais des formes de domination

→ Pour approfondir l'exercice proposé, proposons de nous interroger sur le discours des médias. Pour ce faire, le groupe se répartit ensuite la lecture des pages 17 à 43 de l'étude de l'AJP (Associations des journalistes professionnels) sur la diversité au sein de la profession des journalistes 2012 – 2023²³, un article sur la fusion entre deux groupes de presse en Belgique et deux infographies. À partir de ces documents, tentons de répondre à ces questions en groupe.

- Qui produit le discours dans les médias en général ?
- À quel groupe de presse appartient ce média ?
- Quel est le profil socio-économique des journalistes en général ?
- Comment cela peut-il influencer le propos ?

Les réponses apportées seront reprises sur un tableau visible de tous·tes avec, en vert les informations qui proviennent des documents ; en bleu les réponses issues de remarques spontanées des participant·es.

Quelques éléments de réponse :

Il est intéressant de se demander, lorsqu'on utilise des médias comme référence, quels sont les profils des journalistes et comment cela peut influer sur les points de vue proposés dans la presse. En effet, dans l'étude menée par l'AJP (Association des journalistes professionnels)²⁴ "La diversité au sein de la profession de journaliste", on y trouve des informations sur la diversité d'âge, d'origine et de classes sociales des journalistes en 2023 en Belgique :

"Il est généralement admis que les médias d'informations, et donc les journalistes, ont une responsabilité sociétale particulière, celle de rendre des comptes de la manière la plus professionnelle possible des événements et des débats qui animent la vie de nos sociétés. (...) Un corollaire de ces exigences normatives d'objectivité et de vérité, dans les démocraties libérales, est le maintien d'un certain degré de pluralisme médiatique. (...) cette relation entre l'existence d'une responsabilité sociétale particulière et l'importance du pluralisme médiatique comme condition à l'exercice de cette responsabilité fait de la question de la diversité au sein des médias une question centrale aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'évaluer le fonctionnement et la qualité des médias au sein d'un marché particulier. (...) Une manière d'y parvenir est de le

²² Pour plus d'infos, cet outil de Zin tv développe un regard critique sur les productions médiatiques : <https://zintv.org/wp-content/uploads/2021/12/Fiches-pe%CC%81dagogique-traitement-me%CC%81diateque-violences-policie%CC%80res.pdf>

²³ Disponible ici et voir annexes de l'outil : <https://www.ajp.be/wp-content/uploads/2024/10/Diversite-UCLouvainCover.pdf>

²⁴ <https://www.ajp.be/wp-content/uploads/2024/10/Diversite-UCLouvainCover.pdf>

(pluralisme) décomposer en trois composantes intrinsèquement liées, mais objectivables et mesurables de manière différentes. Ces trois composantes sont :- le pluralisme médiatique- la diversité dans les contenus- La diversité dans les rédactions qui se mesure par la diversité des journalistes engagé.es dans les différentes rédactions d'un marché.”

Dans cette étude, nous trouvons dans le point Diversité d'origine : ”En 2023, 85,7% des journalistes sont en effet belges et uniquement belges, 6% sont belges et d'une autre nationalité au moins, et 8,3% ne sont pas porteur·euses de la nationalité belge. (...) 2,6% des journalistes sont détenteur·ices d'une nationalité non européenne. (...) La nationalité étrangère la plus souvent détenue par un journaliste exerçant en Belgique francophone est, comme cela était le cas en 2012, la nationalité française (soit près de 7% de l'ensemble des journalistes). L'Etude précise également ceci : Une seconde manière de mesurer la diversité culturelle est de décrire l'origine des parents d'une personne. Cette mesure est utilisée dans les statistiques officielles pour différencier les « Belges d'origine belge », c'est-à-dire les personnes possédant la nationalité belge et dont les deux parents sont également belges, des autres habitant·es du pays.” Il est précisé qu'en 2023, 81,9% des journalistes sont des Belges d'origine belge. Ce qui nous donne le renseignement que les journalistes en Belgique sont en grande majorité des personnes blanches.

Au niveau de l'âge, l'Etude montre que seulement 30% des hommes journalistes ont moins de 40 ans et c'est le cas 44% des femmes journalistes. Les jeunes au sein de la profession des journalistes sont en minorité.

Le journalisme n'est donc pas neutre. Les catégories sociales des personnes racisées sont peu représentées, voir absentes dans la profession de journalisme et les jeunes sont en minorité. La sur-représentation de certains profils socio-économiques chez les journalistes ainsi que la sous-représentation de certains autres peuvent conjointement influencer les choix des sujets traités et la manière de les traiter. C'est un biais qui n'est pas mesurable quant aux effets que cela peut avoir, mais c'est intéressant de l'avoir en tête afin de ne pas partir du point de vue que le traitement médiatique est objectif. En effet, il est toujours situé socialement.

L'analyse de l'article de Courrier International ainsi que les infographies nous permettent de nous rendre compte de différents phénomènes. D'une part, deux groupes de presse possèdent à eux seuls presque 94% de la presse écrite francophone. Cela mène donc à une situation de manque de pluralité de la presse et des points de vue, contenus, etc. qui y sont diffusés. La diversité éditoriale est donc appauvrie. D'autre part, il s'agit de poser la question des personnes/entreprises à qui appartiennent donc les titres de presse et de leur place dans la société. Dans le cas de Rossel et IPM, il s'agit de deux grandes “familles”, ce qui pose la question de leurs intérêts dans la société et donc de l'indépendance de la presse. Il s'agit ici de protéger l'information des pressions ou influences des gouvernements ou propriétaires des médias. Cette indépendance peut être menacée par cette trop grosse concentration aux mains de quelques personnes.

2.3. Les questions et les réflexions posées

→ **À la fin de ce premier exercice, le groupe peut lister les questions, des étonnements ou des remarques qu'il se pose à propos du sujet traité. Ces questions constitueront une base solide pour la suite des activités. Il est important que tous ces éléments soient consignés précieusement et visibles de tous-tes tout au long du processus. Ces questions doivent être recueillies sans tabou et sans tri préalable.**

En faisant le lien entre le sujet du film et ce qui nous occupe, nous nous étonnons de quelques aspects :

- La presse annonce que la police fédérale a diffusé des portraits robots en nombre et a mené une importante enquête.²⁵ Les moyens développés pour retrouver les prévenus ayant participé à une émeute sont impressionnantes et nous questionnent.
- Nous nous étonnons également du fait que la presse se soit empressée de parler de bande organisée, de pillages planifiés, de gangs extérieurs à la ville. Notamment, en employant un vocabulaire belliqueux pour amplifier l'effet de violence, sans jamais donner la parole aux jeunes, ni sans mettre en perspective le contexte socio-politique de la période.
- Nous nous étonnons enfin du jeune âge des personnes ayant participé aux émeutes, la plupart étaient mineurs. Quand sont-ils considérés comme des jeunes par les autorités publiques ou pas les médias ?
- Tous les jeunes concernés sont des personnes racisées. Qu'est-ce que cela raconte ?

3. Des recherches sur le sujet

3.1 Chercher des ressources contradictoires sur le sujet

- **Proposer au groupe de faire une recherche documentaire sur le sujet choisi**
- **Lister ensemble les sources possibles sur le sujet (Documentaires, études académiques, recherche associative, articles de presse, ...)**
- **Proposer au groupe de rencontrer des personnes concernées et/ou expertes sur le sujet traité. Cette proposition demande une préparation pour définir :**

²⁵ <https://www.sudinfo.be/id445312/article/2022-02-16/27-individus-recherches-suite-aux-emeutes-et-pillages-liege-en-mars-2021-les>

- Quelles sont les associations dans notre région/ville/pays qui travaillent sur le sujet ?
- Quelles sont les personnes / collectifs qui pourraient être pertinentes à rencontrer sur le sujet ?
- Qui sont les personnes concernées ?
- Quels seraient les lieux ou événements intéressants à visiter/suivre pour donner de la matière à notre réflexion commune.

→ **En grand groupe, on liste les ressources et personnes ressources proposées. On sélectionne deux ressources et une personne/collectif à rencontrer. On s'immerge dans la réalité de ces personnes pendant une période définie par le groupe. Toutes ces recherches devront être coordonnées et réparties par petit groupe de participant·es.**

Revenons à notre cas : nous sommes parti·es du **film** *Quand la police tue*, qui a été notre point de départ. C'est à partir du point de vue développé dans le film, qui dénonce un système composé d'une police raciste et d'une justice complice, que nous avons décidé d'enclencher le travail du Groupe Stop répression et de suivre le procès des trente prévenus à peine majeurs au moment des faits. C'est le film qui nous a mis en mouvement. Le point de vue qu'on y trouve est notre point de départ, mais ce n'est pas notre regard final. Disons que le point de vue du film défini notre angle d'approche, que nous allons confronter à nos observations et à une recherche critique.

Pour définir notre point de vue, nous l'avons agrémenté de ressources. Pour cela, nous nous sommes tourné·es vers la **sociologie** qui peut aider à poser un regard analytique sur le concept d'émeute. Nous avons écouté des podcasts et avons lu des articles et des livres sur le sujet. Nous avons également mené une recherche afin de voir si des positionnements ont été pris sur ces émeutes par d'autres acteurs que les **autorités publiques** et les **médias dominants**. Nous avons regardé du côté des **associations** de défense des Droits humains et des jeunes, dont la parole manque cruellement dans le traitement médiatique de cette affaire.

Nous avons eu l'envie de rencontrer un·e professionnel·le pour que l'on comprenne le fonctionnement du **système judiciaire pénal** et la manière dont se déroule un procès. Nous avons fait appel à la Ligue des Droits Humains (LDH) à laquelle nous avons exposé notre projet. Le membre de la LDH, lors de la journée d'atelier à Liège, nous a exposé les procédures pénales. Nous avons appris ce qu'était le code pénal, ce qu'était le parquet, les parties civiles, etc., et comment se découpe une procédure pénale avec l'instruction d'audience, la plaidoirie des parties civiles, la délibération et le jugement. Le membre de la LDH s'était préalablement renseigné sur le procès qui nous concerne et nous avait annoncé les chefs d'accusation et expliqué qu'il y avait une demande de requalification de la preuve par les parties civiles. Toutes ces informations nous ont permis de bien comprendre comment allaient se dérouler les choses lors des journées d'audience.

Dans ce cas-ci, il faut connaître les dates, les horaires et les salles dans lesquelles se passeront les audiences du procès. Pour cela, il faut définir des acteurs ou des ressources à mobiliser : un avocat pénaliste à Liège / le greffe correctionnel qui détient les informations sur les procès en cours / les informations dans la presse. Un sous-groupe s'est rendu au greffe correctionnel, mais il n'a pas pu obtenir d'informations car il fallait connaître le numéro de dossier, accessible via un prévenu ou un·e avocat·e. Le greffe a confirmé que ce type de procès est public. Après une recherche dans la presse, nous sommes tombés sur un article de la RTBF qui donnait la parole à une avocate d'un des prévenus. Nous avons contacté son bureau d'avocat et l'avocate en question nous a communiqué le lieu, La Rotonde au palais de justice de Liège, et l'horaire, 09h. La presse avait déjà annoncé les différentes dates d'audience, soit le 27 novembre, le 11 décembre et le 8 janvier 2025. Il a donc fallu mener une enquête pour trouver ces informations.

Nous avons suivi le **procès**, ce qui constitue une source d'information directe. Il y avait 3 jours d'audience et un verdict au tribunal correctionnel de Liège. Le premier jour d'audience a consisté à entendre les chefs d'accusation retenus contre les prévenus et à entendre les prévenus. Le deuxième jour a consisté à entendre les plaidoyers des parties civiles (composées des assurances de la galerie Saint-Lambert, de huit policiers, de la ville de Liège et de l'Etat), le troisième jour d'audience a consisté à entendre les arguments de la défense et enfin le quatrième jour était le verdict. Nous avons donc pu observer les "hors-champs" du procès, les gens qu'on n'y entend pas même s'ils sont présent·es. Nous avons également observé la rhétorique des avocats des parties civiles, fait attention aux métaphores, figures de style utilisées, etc, ...

3.2 Analyse du contexte

→ **À partir des ressources analysées, nous pouvons faire ressortir des éléments du contexte politique dans lequel s'inscrit l'évènement que nous traitons. Pour ce faire, nous pouvons poser ces questions :**

- Quels événements antérieurs (contextuels) en lien avec le sujet que nous traitons ont eu lieu ?
- Quels sont les nouveaux points de vue soulevés par les sources que nous avons récoltées à propos du sujet que nous traitons ?
- Qui sont les groupes sociaux impliqué·es dans le sujet que nous traitons ? Quelle est leur place dans la société ?
- Par quoi sont caractérisées les relations entre ces groupes sociaux ?

Pour répondre à ces questions, retrouvons-nous avec le groupe complet. Chaque petit groupe peut présenter les ressources/personnes/collectifs qu'il a vues/lues/rencontrées. Une prise de note est nécessaire pour rassembler les informations recueillies par chaque petit groupe. Ensemble, le groupe tente de répondre à ces trois questions.

➤ **Quels événements antérieurs (contextuels) en lien avec le sujet que nous traitons ont eu lieu ?**

Dans notre cas, il est important d'analyser l'émeute dans un contexte socio-politique situé et non pas comme un fait isolé, suspendu dans le temps et dans l'espace. Posons un regard sociologique sur notre époque et analysons les **événements contextuels**. Ces éléments éclairent l'événement, son traitement et son retentissement. Ils sont importants pour situer l'événement et son discours.

- En 2020, George Floyd, un Américain noir est tué par la police. La vidéo de sa mort est largement diffusée et entraîne des mouvements contestataires dans le monde entier pour dénoncer la violence de la police raciste. Les dernières paroles de George Floyd avant de mourir, "I can't breath", deviendront un slogan brandit partout.²⁶ A Liège, comme ailleurs, une manifestation Black lives matter (les vies des personnes noires comptent) a lieu et a rassemblé 700 personnes.²⁷
- Le 10 avril 2020, Adil Charrot, 19 ans, un jeune homme issu des quartiers populaires de Bruxelles, pris dans une course poursuite avec la police, décède, renversé par celle-ci. Plus tard, le policier impliqué dans la mort du jeune homme fera l'objet d'une plainte écrite par ses collègues concernant le racisme dont il fait preuve.²⁸ Aujourd'hui, nous savons que l'enquête judiciaire s'est soldée par un non-lieu.²⁹
- En 2019, la gérante du magasin JD sport de la Médiacité, une galerie commerçante de Liège, tient des propos extrêmement violents et racistes à l'égard de son personnel. Ces propos sont filmés, et les vidéos activent une réaction importante de la part de nombreuses personnes racisées. Le JD sport sera la cible de pillage régulier suite à cette démonstration raciste et l'enseigne JD Sport des Galeries Saint-Lambert sera principalement visée lors des émeutes du 13 mars 2021.³⁰
- Le 8 mars 2021, une jeune femme d'origine congolaise, venant en aide à une personne faisant un malaise place Saint-Lambert, subit un plaquage ventral de la part de la police de Liège. La scène sera filmée et donnera lieu, le 13 mars, à une manifestation Black lives matter³¹ en soutien à cette jeune femme. Le même jour, ont lieu les émeutes de la place Saint-Lambert, qui feront l'objet du procès qui nous intéresse. Les émeutes, comme présentées dans les articles de presse, sont vues uniquement en marge de la manifestation Black lives matter et non pas en lien.

²⁶ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/i-cant-breathe-refrain-reignited-movement/>

²⁷ <https://www.lalibre.be/regions/liege/2020/06/06/mort-de-george-floyd-plus-de-700-personnes-présentes-pour-dire-non-au-racisme-ce-samedi-a-liege-USEIKZCUSFGUNP4KVBQL2CQJIE/>

²⁸ <https://www.rtb.be/article/deces-d-adil-charrot-nouvelles-accusations-de-racisme-et-de-harcelement-a-l-encontre-du-policier-implique-dans-la-collision-mortelle-11331600>

²⁹ <https://bx1.be/categories/news/mort-dadil-a-anderlecht-non-lieu-pour-les-trois-policiers/?theme=classic>

³⁰ <https://www.lesoir.be/400625/article/2021-10-14/cinq-mois-requis-contre-la-gerante-de-jd-sports-pour-suivie-pour-incitation-la>

³¹ Les manifestations Black lives matter (les vies des personnes noires comptent) sont issues d'un mouvement, apparu en 2012 après la mort de Trayvon Martin. Il proteste contre les violences policières, les discriminations et le racisme aux États-Unis. Devenu le cri de ralliement de la jeunesse antiraciste américaine, le slogan et le hashtag #BlackLivesMatter sur les réseaux sociaux accompagnent les manifestations – qui virent parfois à l'émeute – déclenchées par les morts d'Eric Garner à New York, de Freddie Gray, de Breonna Taylor, de George Floyd ou de Jacob Blake, Africains-Américains morts entre les mains de la police. Voir : <https://www.courrierinternational.com/sujet/black-lives-matter>

➤ ***Quels sont les nouveaux points de vue soulevés par les sources que nous avons récoltées à propos du sujet que nous traitons ?***

Qui parle ?	Quel est le point de vue et les informations que la personne amène ?
Des sociologues, chercheur·euses	<p>Dans un épisode intitulé "Quelle est la dimension politique des émeutes" de la série de Podcast sur les émeutes urbaines de juin 2023, sur France Culture³², nous entendons le sociologue Fabien Truong³³ qui explique "qu'avant chaque émeute, il y a une étincelle et qu'elle est souvent représentée par la mort d'une personne". Il prend pour exemple la mort des jeunes Zyed et Bouna, et Nael, tous trois tués par la police, dont les circonstances des décès déclencheront des émeutes importantes en France. Il rappelle également la place de la police dans les quartiers et le rapport qu'elle a avec les jeunes. Il explique notamment que les contrôles policiers répétés dans les quartiers populaires sont humiliants et représentent une sorte de "petite mort sociale" pour beaucoup de jeunes hommes racisés.</p>
Des militant·es qui luttent sur le sujet (qui peuvent parfois également être des personnes concernées)	<p>Dans une vidéo captée lors d'une rencontre à la fête de l'Huma intitulée "L'émeute est-elle un geste politique ?", un militant de quartier explique que les jeunes de quartier sont complètement invisibles et qu'on les voit uniquement quand ils cassent des voitures et sont devant la cour d'assise. Un autre jeune de quartier précise que quand il entend le mot police, il entend insécurité et abus de pouvoir. Houria Bouteldja (porte-parole du Parti des Indigènes de la République de 2005 à 2020, militante décoloniale) raconte l'exclusion des personnes racisées dans les milieux militants de gauche, notamment la fête de l'Huma. Elle précise que s'il y a</p>

³² <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/esprit-de-justice/quelle-est-la-dimension-politique-des-emeutes-1218293>

³³ <https://sociologie.univ-paris8.fr/?p=2866>

émeutes dans leurs quartiers, c'est parce que toutes les autres options leurs ont été interdites et que les révoltes sont moins nécessaires quand il y a des médiations.

Alèssi Dell'umbria, auteur- qui n'est ni journaliste, ni sociologue, mais qui a participé à la première vague de révolte des banlieues en France - revient dans son livre "La rage et la révolte, L'Echapée, 2006", sur le concept de "copycat riots : des émeutes-photocopies" inventé par les médias britanniques lors de révoltes en 1981, qui prend lieu d'abord à Liverpool pour gagner tout le pays. Il dit "Ce genre d'expressions est fait pour distiller discrètement le venin du mépris. Habituer à ce que la protestation institutionnalisée, se décide et s'organise verticalement, à l'image de ces grèves de vingt-quatre heures décrétées par les centrales syndicales et annoncées des semaines à l'avance, les commentateurs se sentent toujours remis en cause dans leur omniscience médiatique à chaque fois qu'elle s'organise d'elle-même, horizontalement par contagion et en dehors de tout cadre institutionnel. C'est pourtant comme cela que dix millions de travailleurs s'étaient mis en grève en mai 68... Doit-on encore parler de copycat strikes" ?

Fatima Ouassak³⁴ a écrit le livre La puissance des mères, dans lequel elle parle des enfants qui sont "désenfantisé·es, humilié·es et discriminé·es par une société où elle explique qu'ils et elles ne trouvent plus leur place. (...) Le terme de "désenfantisation" s'inscrit dans l'histoire collective, et plus particulièrement dans l'histoire coloniale, car il concerne pour l'essentiel les personnes non-blanches". Ce concept qu'elle développe désigne le processus par lequel aucune indulgence particulière n'est offerte aux enfants

³⁴ https://www.editionsladekouverte.fr/auteur/fatima_ouassak-148656.html

	issu·es des groupes minorisés, à les traiter aussi violemment que les adultes.” ³⁵
Des membres d'institutions/associations	Bernard Devos, Délégué général aux Droits de l'enfants est interrogé sur le plateau du JT de la RTBF concernant les émeutes, le 14 mars 2021. ³⁶ Et même si ce défenseur des Droits humains condamne ce qui s'est déroulé dans le centre de Liège, en précisant que c'est préjudiciable à la lutte contre les violences policières, il en explique le fondement. Il dit que les jeunes témoignent d'une lassitude et d'une colère à l'égard des violences policières qui existent avant la pandémie mais qui ont pris une forme particulière en cette période. Le journaliste l'interpelle alors sur la nécessité à faire la distinction entre les jeunes qui respectent les règles et les autres qui ne les respectent pas. Et c'est intéressant d'entendre Bernard Devos répondre que beaucoup de jeunes, tout en désapprouvant la violence qui s'est exprimée la veille, se sont reconnu·es dans cette rage et cette colère. Il précise que les violences policières ont lieu de manière régulière à l'égard des jeunes racisé·es. Dans les quartiers populaires il y a des insultes, des injures, des contrôles réguliers, des poses de menottes inutiles, des arrestations administratives qui sont constantes. Ces violences policières banalisées amènent les jeunes à être en colère contre la police qui ne constitue pour elles et eux qu'une menace. Selon lui, ces violences constantes doivent être questionnées et il est urgent de travailler à ce qu'elles s'arrêtent.
Des personnes concernées (qui peuvent parfois également être des militant·es)	Sur la vidéo d'un youtubeur liégeois Karré ³⁷ qui fait un live pendant les émeutes, nous entendons la parole des

³⁵ <https://www.rtb.be/article/fatima-ouassak-veut-rendre-visible-la-puissance-des-meres-10733605>

³⁶ <https://www.rtb.be/article/evenements-a-liege-beaucoup-de-jeunes-se-sont-reconnus-dans-la-rage-et-la-colere-10719130>

³⁷ https://www.google.com/search?q=li%C3%A8ge+meutes+saint+lambert+&client=firefox-b-d&scas=esv=3f5da73195ee9f5a&udm=7&biw=1536&bih=751&sxsrf=AE3TifOv-NyuwBVMGYwflBeV7iGJPzYJZA%3A1754046869443&ei=laGMApRgWBi-gPz_m68Qg&ved=0ahU-KEwizicrkvemOAxXFwAIHhc

jeunes. On comprend alors qui ils sont, **majoritairement noirs et victimes de racisme**. On est donc place Saint-Lambert pendant 1h30 en pleine action et le youtubeur arrive à capter la parole de quelques concernés. La première personne interviewée est un jeune homme noir liégeois qui explique qu'il était à la manifestation contre les violences policières et que quelques personnes ont débordé. Il précise qu'il n'a rien à voir avec cela et il dit que c'est désolant. Puis il relativise son propos en précisant que ceux qui cassent sont très jeunes et que cela fait un an qu'il y a le confinement. Il rappelle qu'il est venu pour soutenir la famille de la femme qui a été maltraitée, place saint lambert quelques jours avant, et qui a été étouffée à la technique des policiers qui ont tué George Floyd. Le youtubeur interviewe un jeune qui a participé à la casse et il explique "je suis venu pour manifester contre les policiers racistes. " un autre réagit en précisant qu'il n'y a plus aucun respect, que faire une marche normale ne va rien changer. Il dit : "c'est obligé, on a plus le choix. Un policier a mis son genou sur le coup d'une femme. (...) La police n'est pas sensibilisée, elle n'en a rien à foutre, y a des morts. (...) On est pas là pour casser, on est là contre la police, on a cassé le JD Sport parce que la gérante du JD sport était raciste. " Il rappelle que la femme s'est fait agresser le jour de la journée internationale des droits des femmes. (...) la couleur qu'on a ne nous aide pas." Un autre réagit : " je vous donne un exemple, je suis dans le bus, je suis seul dans un siège à 4 places et personne ne vient s'asseoir à côté de moi. Un noir va te faire un truc". Un autre jeune homme rappelle que la casse ne

8Lo4Q4dUDCBA&uact=5&og=li%C3%A8meutes+saint+lambert+&gs_ip=Eh-Znd3Mtd2l6LW1zGVszXNzLxPzGVlh5acOoz2Ugw6tLzXv0ZXMgc2FpbnQgbGfTymVydCayBBAjGCcyC-BAAGKIEgFMQgUABjBTIEAAyogQYiQyCBAAGIAEGKIESoWUJ8WDj8fcAF4AJABAjgBZKAbi2aAQQxOS4xuAEDyAEE-AEBmAlAUoDcJcGcYrgKYAwCIB-gGSwBQxN4i0AfWYrIHBDE1Ljs4B9NmwnlgCM4x4Li3LjB2g&scclient=gws-wiz-modeless-video#fpstate=ive&ip=1&vld=cid:a0d315a6,vid:2G5tbq-P6Rk,st:0

blesse personne, et il explique que le mouvement est assez désorganisé mais qu'il y a une colère permanente. Le youtuber résume les différentes prises des paroles des jeunes en expliquant qu'ils sont très en colère par l'arrestation musclée de la jeune femme (d'origine congolaise), qu'ils déplorent le racisme et qu'ils n'ont pas d'autres voix pour se faire entendre.

Sur le site du collectif belge Front de Mères³⁸, on retrouve cet extrait qui explique leur raison d'être : " (...) mettre en lumière et en réflexion un sujet lar-ge-ment invi-si-bi-li-sé : com-ment le sys-tème judi-ciaire belge pra-tique et entre-tient une jus-tice de classe et de race. Il ne s'agit pas de poin-ter tel ou tel magis-trat, indi-vi-duel-le-ment : le pro-blème est ins-ti-tu-tion-nel ; recouvre une série de fonc-tion-ne-ments, de pré-ju-gés, d'habitudes et de déci-sions mar-qués du sceau de la colo-nia-li-té et du classisme."

Tous ces points de vue, issus de différentes personnes se trouvant dans différentes positions nous permettent d'enrichir notre compréhension du phénomène que nous traitons et d'amener d'autres éclairages sur celui-ci.

➤ *Qui sont les groupes sociaux impliqués dans le sujet que nous traitons ? Quelle est leur place dans la société ? Par quoi sont caractérisées les relations entre ces groupes sociaux ?*

Ainsi, au travers de toutes ces ressources, nous comprenons **les liens entre les groupes sociaux impliqués dans l'histoire** : d'un côté, nous avons des jeunes racisés qui vivent du racisme de la part de l'Etat et de la police tous les jours. Ces jeunes n'ont pas de pouvoir politique et leur parole a très peu de plateformes pour être écoutée. De l'autre côté, nous avons les policiers, qui possèdent le pouvoir "de la violence légitime³⁹" pour faire régner l'ordre. La police se rend régulièrement coupable de violences verbales, physiques, d'intimidation, d'abus, ...

³⁸ Né en 2016, le Front de Mères est un syndicat de parents qui lutte contre les discriminations et les violences que subissent les enfants. C'est un projet d'auto-organisation dans les quartiers populaires, pour que nos enfants grandissent heureux et respectés dans leur dignité. <https://www.front2meres.org/> Ce mouvement est né en France à l'initiative de Fatima Ouassak, politologue, militante écologique, féministe et anti-raciste, qui a décidé de créer ce syndicat de parents qui s'organisent pour lutter contre les violences subies par les enfants, que ce soit en termes d'inégalités scolaires, de pollution, de malbouffe ou de violences policières dans les quartiers. Elle parle d'un système d'oppression qui est partout et insidieux. Elle rappelle que concernant les contrôles policiers, il est chiffré que les jeunes non blancs sont bien plus souvent contrôlés que les blancs. <https://www.youtube.com/watch?v=HG0Wpa8fB5Q>

³⁹ Selon l'expression de Max Weber

particulièrement envers les jeunes hommes racisés et son impunité est réelle⁴⁰. Le rapport de force est donc fortement déséquilibré en faveur de la police dans notre société.

Ainsi, dans le procès qui nous occupe, nous avons pu constater que la majorité des jeunes présents avaient 22 ans, étaient des personnes racisées, avec des boulots précaires (pour la plupart d'entre eux, ils étaient livreurs). Les questions posées par la juge présidente lors du premier jour d'audience concernaient leur inscription et insertion dans la société : Avez-vous votre CESS ? travaillez-vous ? Avez-vous un CCD ? Un CDI ? Avez-vous un appartement ? Vivez-vous chez vos parents ? Avez-vous fini la formation que vous avez commencée ? Aucune question ne permettait aux jeunes de contextualiser leur action. Forcément, ils regrettaiient et forcément, cette émeute n'avait aucune explication politique, et encore moins une justification. Si leur action a pu être associée à la mobilisation Black lives matter par moment, c'est uniquement pour leur signaler qu'ils salissaient le mouvement et pas pour inscrire l'émeute dans une perspective plus large et politique.

4. Définir notre point de vue

→ **À partir des sources récoltées, nous pouvons à présent définir le point de vue que prendra notre récit. Pour ce faire, tentons, en groupe de définir quelles sont les réflexions et questions initiales (cf. 2.3.) qui se sont vues enrichir et débattues au sein du point 3. Ensemble, nous pouvons, dans un nuage de mots, définir les concepts qui pourraient construire notre point de vue.**

Si nous mettons cette réalité en perspective avec le regard défendu dans le film *Quand la police tue*, notre position est que le contexte socio-politique du moment n'est pas pris en compte pour expliquer les émeutes de mars 2021. La presse relaye une position des autorités publiques, uniquement à charge des jeunes et il est possible que la justice aille dans le même sens.

- Nous pensons que si ce qui s'est passé ce jour-là est qualifié d'émeute, alors il faut prendre en compte ce qui a mis ces jeunes en mouvement en se basant sur les références sociologiques et les témoignages cités plus hauts. Tout d'abord, nous allons considérer ces émeutes dans une démarche politique. Sachant que le JD sport de la place Saint-Lambert a été une cible privilégiée du pillage, que ces émeutes ont eu lieu 5 jours après l'agression d'une jeune femme d'origine congolaise par la police, que nous sommes en période covid, cela nous paraît possible et probable qu'il y ait une volonté de la part de ces jeunes quasi tous mineurs et racisés d'exprimer un ras le bol face au racisme et aux violences policières qu'ils subissent. Il y aurait une forme d'identification à cette femme qui s'est fait agresser.⁴¹
- Cela signifie qu'il y a une vision caricaturale de l'émeute, où les effets de pillages et de casses sont exacerbés au détriment de sa contextualisation politique. Parallèlement à cela, les personnes impliquées dans les émeutes étaient particulièrement jeunes. Soit mineurs, soit à peine

⁴⁰ Voir :

Le documentaire "Un pays qui se tient sage", les travaux de Mathieu Rigouste et Arié Alimi, l'observatoire des violences policières en Belgique, ainsi que les différents travaux de la Ligue des droits humains, disponibles ici: [Quels droits face à la police ? - Bienvenue sur le site de la Ligue des droits humains](http://www.ligue-droits-humains.be)

⁴¹ L'émeute est-elle un geste politique ? Houria Bouteldja, Said Bouamama, Youv, Paul Elek sur youtube

majeurs (l'enquête le racontera mais cela est visible sur les photos et les caméras qui circuleront par la suite). Cela semble complètement éludé du traitement médiatique et nous pose question.

Nous allons donc observer pendant le procès si le **contexte socio-politique** est pris en compte et modère la peine ou si, au contraire, ce contexte va être complètement éludé de la justice voir, dans une logique de reproduction d'une vision classiste et raciste, aggraver leur cas.

5. Définir la forme que prendra le récit

- Il s'agit de définir ce qu'on aurait envie de faire, collectivement, de la matière récoltée avec le groupe, comment nous allons pouvoir la mettre sous forme de narrative non-fiction, à qui nous y donnerons la parole et à qui adresser cette production. Le groupe peut se référer au cadre réalisé dans le point 2.1 et interroger celles et ceux qui n'étaient pas entendu·es pour donner un autre angle d'éclairage ; d'utiliser un vocabulaire moins connoté ; d'utiliser des sources non-utilisées.
- ★ Pour arriver à un objet commun, tentons de définir, ensemble, certains éléments de notre récit :
 - Il s'agit de nommer le but de notre récit : pourquoi nous le produisons ? Quel est son intérêt ? À qui l'adressons-nous ?
 - Il s'agit de se poser la question de la forme que prendra le récit. Dans notre cas, nous avons donc choisi collectivement de travailler à un contre-récit sous forme écrite. Ce choix aurait pu être autre, en fonction du groupe : dessin, slam, ...
- ★ Se demander à qui donner la parole ?
 - Quelles paroles désirons-nous relayer dans notre récit ?
 - Etablir ensemble la liste des protagonistes établis dans notre fait de société
 - Etablir les points de vue des protagonistes qui voient leurs discours déjà relayé (voir ex.1)
 - Définir quels points de vue nous voudrions proposer dans notre récit
 - Proposer le "je" comme narrateur du récit, un des principes de la non-fiction narrative.
 - À qui adressons-nous notre récit ?
 - Quelles sont les personnes que nous visons avec ce récit ?
 - Comment allons-nous le diffuser ? De quelles ressources avons-nous besoin pour le faire ?

Au niveau de l'**objectif**, nous sommes partis du film qui fait le lien entre le racisme de la police et la complicité de la justice. Dans ce cas-ci, l'**objectif** est de pouvoir vérifier si les jeunes prévenus sont confrontés à un traitement orienté de la justice, parce que cela concerne des policiers blessés par des jeunes racisés. L'idée est de pouvoir le dire ou le dénoncer, si nous l'observons, dans l'espace public, de le partager à d'autres.

À partir de quelle place nous situons-nous dans le récit ? Le groupe s'est demandé s'il voulait obtenir la **parole** des personnes concernées ou s'il allait plutôt parler en "je". Les personnes concernées sont les jeunes prévenus et leur famille. Mais

finalement, les membres du groupe ont décidé de partir de leur propre point de vue. D'une part, parce que le traitement de cette affaire raconte quelque chose sur la société dans laquelle on vit, et que en tant qu'acteur·ices de cette société, il est intéressant de se positionner. D'autre part, c'est aussi pour préserver les personnes concernées impliquées dans le procès et risquant une peine importante, sachant que témoigner sur une affaire en cours peut avoir des répercussions sur le verdict.

Au niveau des **destinataires**, les membres du groupe ont décidé que le fanzine devait toucher le plus grand nombre : les prévenus et leur famille, des ami·es, ou encore des personnes sensibles au discours ambiant. L'idée étant de participer au développement d'un autre point de vue que celui défendu par la vision dominante, qui est, dans ce cas-ci, une vision punitive et sortie du contexte socio-politique.

Au niveau de la **diffusion**, nous avons décidé d'organiser une soirée de sortie du contre-récit. Plusieurs pistes peuvent-être envisagées : présenter le fanzine dans des librairies et/ou lieux associatifs, prendre contact avec différents collectifs qui traitent de ce sujet pour organiser un évènement ensemble, mettre à disposition le contre-récit dans des bibliothèques et librairies, ...

→ Pour soigner la diffusion et encourager la réception de ce récit, il est important de soigner sa mise en page, de renforcer le sens, de le rendre accessible à toutes et tous, d'aérer le texte et de l'enrichir de visuels. Ces illustrations peuvent être des collages (à partir d'images pêchées dans des médias ou magazines), des dessins (une personne du groupe peut être désignée pour ce travail), de photos, etc, ...

Cette étape se pense dès le début du processus, se réalise à la période définie par le type d'illustration choisie mais s'incorpore dans le texte une fois celui-ci terminé.

Dans le cas qui nous occupe, une membre du groupe a des talents d'illustration et a mis en images différents moments des audiences. Elle a donc commencé à dessiner dès la première audience.

6. Ecrire le récit

6.1 choisir les mots du récit en collectif

À ce stade-ci, nous nous situons à plusieurs mois de la première audience qui avait lieu en novembre 2024. Afin de se réactiver la mémoire et pour travailler à partir des faits marquants du procès, il a été proposé à chaque participant de noter dix mots, dont trois objets et deux personnages. Nous nous sommes ensuite partagés les mots/objets/personnages que nous avons notés sur une grande feuille de papier afin qu'ils soient visibles de tous·tes. Évidemment, beaucoup de mots étaient communs.

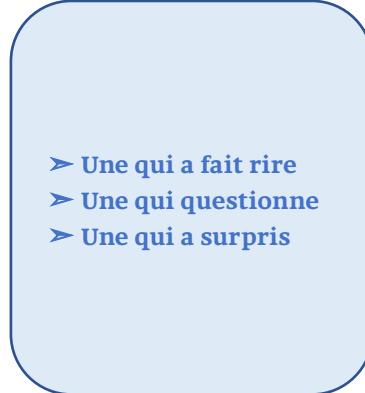
→ Sur une grande feuille, faites 3 colonnes : MOTS, OBJETS, PERSONNAGES
→ Demandez aux membres du groupe de les remplir de manière spontanée : chacun·e note 10 mots dans les colonnes.

Exemple :

<u>Mots</u> :	<u>Objets</u> :	<u>Personnages</u> :
<i>Classisme</i>	<i>Pavé</i>	<i>Avocats</i>
<i>Paternalisme</i>	<i>Arroseuse</i>	<i>Policier en uniforme</i>
<i>Théâtre</i>	<i>Tomates cerises</i>	<i>Seule femme</i>
<i>Patte-banche</i>	<i>Baskets</i>	<i>Procureure</i>
<i>Justice</i>	<i>Gsm</i>	...
<i>Violence</i>	<i>Projecteur</i>	
<i>Dépolitisation</i>	<i>Burger king</i>	
<i>Position BLM (Black lives matter)</i>	...	
...		

6.2. Choisir les anecdotes

→ **À partir de là, demandez à chaque participant·e d'écrire trois anecdotes liées au sujet, observées lors des recherches et rencontres.**

- 
- Une qui a fait rire
 - Une qui questionne
 - Une qui a surpris

Dans chaque anecdote, il doit apparaître au moins un mot identifié lors de l'étape précédente.

Voici quelques exemples du cas qui nous concernent :

Une anecdote qui fait rire

“Quand un des avocats représentant la ville, la zone de police et huit policiers raconte avec une sorte de fierté que leurs clients protégeaient le **Burger King**. Ce que cela représente est très parlant et ridicule à la fois.”

Une anecdote qui questionne

“La **procureure** a ensuite commencé son réquisitoire, annonçant qu'il durerait environ trois heures. Elle a passé en revue chaque chef d'accusation pour chaque prévenu et requis des peines de prison bien plus lourdes que nous ne l'imaginions. Même les avocats semblaient surpris. Pour certains, elle a demandé entre quatre et cinq ans d'emprisonnement, pour d'autres, 300 heures de travaux d'intérêt général. La disparité entre ces peines me semble difficile à comprendre.”

Une anecdote qui a surpris

“La plaidoirie de l'avocat du prévenu « **Position BLM** » quand il a rappelé que son client était saoul, se clochardisait. Ça puait le **classisme** et le **paternalisme**. Puis coup de **théâtre**, il a retourné sa plaidoirie à 180° et la terminée avec brio. Il a défendu les jeunes prévenus racisés, en dénonçant un procès politique, un exemple, que la procureure essaye de faire peser sur la tête de ces jeunes.”

6.3. Travailler à la construction de l'histoire :

- **Il s'agit ici d'insérer de la fiction, de l'imaginaire dans notre récit. Aux anecdotes et mots choisis dans les étapes précédentes, nous allons à présent travailler l'imaginaire afin de proposer une histoire qui tienne la route et qui donne envie d'être lue. Ici, nous pouvons partir des ressources et personnes que nous avons lues/écoutées/rencontrées ainsi que du choix de notre point de vue pour proposer une nouvelle histoire qui corresponde à la vision que le groupe a envie de partager.**
- **Divisez le groupe en quatre sous-groupes qui aura en charge une partie différente de l'histoire.**

- **Le premier sous-groupe réfléchi aux anecdotes qu'il faut idéalement garder dans le contre-récit.**
- **Le second sous-groupe imagine le début d'une histoire qui va plonger le lecteur dans l'histoire.**
- **Le troisième sous-groupe imagine une intrigue, c'est-à-dire, comment accrocher le·la lecteur·ice.**
- **Le quatrième sous-groupe imagine sur quoi va se terminer l'histoire. Il peut être intéressant de proposer au groupe de réfléchir à des fins idéales/utopiques, en posant cette question : Comment auriez-vous aimé que cette histoire se termine ?**

En ce qui nous concerne, voici quelques exemples :

Le début

Le sous-groupe qui a imaginé le début du contre-récit le commence avec un article de presse qui annonce : *Jusqu'à 5 ans de prison ferme requis à l'encontre des participants aux émeutes de Liège, lors desquelles trente-six policiers ont été blessés. Pour rappel, le 13 mars de cette année-là, des centaines de casseurs s'en sont pris au mobilier urbain, à des magasins qu'ils ont pillés, mais aussi à un commissariat situé rue de la Régence. Ils ont jeté des pavés sur des policiers...*

L'intrigue

Le sous-groupe qui a défini l'intrigue a imaginé un jeu entre un narrateur, qui va au fur-et-à-mesure du procès, changer d'avis. De base, il a lu les médias sur l'affaire et n'a pas d'avis critique. Mais au contact de son interlocuteur, son regard va évoluer. Deux personnages ont ainsi été imaginés. Camille, le narrateur et Inès, sa cousine,

qui représente plutôt le point de vue du groupe et qui va aider le narrateur, et par conséquent, peut-être le·a lecteur·ice, a modifié son point de vue.

La fin

Le sous-groupe qui a imaginé la fin du contre-récit a eu l'idée d'imaginer un faux verdict où la juge présidente se confondait en excuse auprès des prévenus et les acquittait en s'excusant de leur avoir fait subir quatre années d'attentes pour connaître le sort qui leur était réservé. Elle s'excusait de la violence de la lenteur de la justice et avouait ne pas croire dans un système punitif. Après le faux verdict, le sous-groupe a imaginé qu'on tournerait la page et tomberait sur le vrai verdict en indiquant les peines réelles accordées aux prévenus.

6.4. La rédaction du récit

- **Cette étape concerne un processus de création collective du plan du fanzine et se fait en grand groupe. A partir du début, de la fin, de l'intrigue et des anecdotes, le groupe travaille sur le plan des différentes pages du fanzine. Pour ce faire :**
 - **Afficher sur des grandes feuilles visibles par tous·tes les pages.**
 - **N'importe quel membre du groupe peut faire une proposition sur la page une, puis passe la main à un autre membre du groupe pour la page deux et ainsi de suite. Le nombre de page est à adapter en fonction de la longueur des textes (l'étape d'après)**

Dans le cas qui nous occupe, nous savons qu'il faut placer l'article de presse, la rencontre entre le narrateur et l'interlocuteur, le faux verdict, le vrai verdict et ajouter bien sûr les journées d'audience et les personnalités des deux personnages.

Page 1 > annonce du réquisitoire de la procureure et mise en contexte de la journée du 13 mars 2021.

On colle l'article qui annonce le réquisitoire de la procureure. Et notre narrateur se rappelle des émeutes de ce jour-là. C'était le covid, mais il y avait still standing dans les différents lieux culturels et une manifestation black lives matter liées à l'histoire de l'agression de la jeune femme d'origine congolaise le 8 mars et notre narrateur se rappelle que c'était une agression menée par la police.

Page 2 > rencontre de notre narrateur avec l'interlocutrice.

Rencontre de Camille (narrateur) et Inès (interlocutrice) au Point chaud de la Place Saint-Lambert. Camille se confie à Inès sur l'article qu'il a lu la veille sur les émeutes qui ont eu lieu sur la place Saint-Lambert. Inès lui explique qu'elle était présente ce jour-là et se rappelle que le Point chaud et le Burger king étaient protégés par des policiers.

Page 3 > définition des 2 personnages sur leurs positions politiques.

Camille représente un avis assez commun de la population qui lirait la presse sans regard critique tandis qu'Inès, sa cousine, est une jeune femme militante qui justement a décidé de suivre un procès qu'elle considère injuste. Inès décide d'inviter

Camille au procès, mais ce dernier a peur de ne rien comprendre et Inès le rassure en lui disant qu'elle va lui expliquer les jours précédents du procès.

Page 4 > jour 1 de l'audience, raconté par Inès à Camille

Page 5 > jour 2 de l'audience, raconté par Inès à Camille

Page 6 > jour 3 de l'audience et première audience pour notre narrateur, Camille.

Page 7 > faux verdict

Page 8 > vrai verdict.

- **Ensuite, il est intéressant de se demander si l'histoire est cohérente et comporte tous les éléments que nous aurions envie de voir apparaître.**

Dans le cas qui nous occupe, si nous voulons que Camille change d'avis, il faut une page qui concerne la prise de conscience de Camille ou, en tout cas, veiller à ce que cela transparaisse tout au long du contre-récit. Il faut également veiller à ce que le fonctionnement du système judiciaire soit clair pour le lecteur.

★ **Écriture individuelle par page :**

- **En fonction du nombre de personnes, on distribue l'écriture par page sur une ou plusieurs têtes. Evidemment, c'est toujours plus facile d'écrire seul·e. Par ailleurs, cette partie sera retravaillée en grand groupe.**

★ **Selecture collective :**

- **Toutes les parties individuelles sont mises les unes à la suite des autres. Chaque membre du groupe relit individuellement et fait ses remarques pour les partager en grand groupe. Une personne s'occupe de prendre note des changements, visibles de tous·tes, en direct. Ce moment laisse place à la discussion entre les membres du groupe. C'est une partie qui prend beaucoup de temps et permet d'éprouver la cohérence et la pertinence du texte et de l'affiner.**

★ **Selecture externe :**

- **Il faut définir des personnes qui pourront faire une selecture extérieure, au moins trois personnes, et poser des critères de selecture. Ensuite, il faut faire le même exercice que pour la selecture collective en incorporant les remarques que les membres du groupe veulent bien prendre en compte.**

Nous avons fait une première relecture avec l'ensemble du groupe (nous sommes encore loin de la version finale) et nous aimerions plutôt des remarques générales sur le fond :

→ **Il est utile de poser ces questions aux relecteur·ices :**

- **Est-ce clair quand les personnages parlent ?**
- **Est-ce que la longueur du texte est ok ?**
- **As-tu appris des choses sur le procès ?**
- **As-tu trouvé cela chouette à lire ?**
- **As-tu autre chose à nous partager ?**
Et peut-être de manière plus précise :
- **Est-ce que les infos se répètent ?**
- **Y a-t-il des passages que tu retirerais, qui n'apportent pas grand-chose ? Peux-tu les pointer ?**
- **Y a-t-il des passages incohérents ou à retravailler ?**
Peux-tu les pointer ?

★ **Faire un rétroplanning avec les divers éléments à prendre en compte : en parallèle à la relecture, il est important de commencer à envisager :**

- **Une date et un lieu de diffusion publique**
- **Une date d'impression, et donc un imprimeur.**
- **Un texte d'invitation à rédiger**
- **Les personnes à inviter**
- **Écrire une préface**
- **Écrire les remerciements**

Ces différentes étapes peuvent également se faire en sous-groupe et en parallèle à la relecture des corrections.

Et voilà, notre contre-récit sous la forme narrative non-fiction proposant un autre point de vue sur un sujet de société est prêt !

Ce processus a permis au groupe de travailler sur différents aspects. En premier lieu, il permet un travail collectif sur les représentations de différents groupes sociaux qui existent dans la société. Le processus permet de déconstruire les stéréotypes et les visions caricaturales qui pourraient exister à propos de certaines personnes. Ensuite, le processus permet l'analyse d'un système de domination et de ses échos dans les médias. À travers la recherche documentaire et la rencontre de personnes, il permet d'identifier les différentes places situées de certains groupes sociaux et les relations entre eux. En troisième lieu, le processus amène à affiner son esprit critique quant aux ressorts médiatiques existants, à travers l'analyse de la presse. Enfin, ce travail permet de produire collectivement d'autres représentations de certains groupes

sociaux et personnes minorisées, de leur donner la parole et ainsi participe à la construction et diffusion de nouveaux récits et de points de vue minorisés au sein de notre société.

Remerciements

Merci à Christie, Chy, Claire, Éloïse, Elyase, Iker, Ju, Juliette, Lauren, Lise, Marc, Marion, Martin, Mila et Slim pour cette aventure d'un an, de la première audience, au verdict.

Merci à Marc Monaco d'avoir facilité l'écriture collective et de m'avoir permise de retranscrire un bout de cette expérience pour la partager.

Merci à la JOC de Liège et au CPCR pour avoir mené le projet ensemble à bien.

Et enfin, merci à Sarah Walin, coordinatrice de l'axe 3 aux Grignoux, pour ses relectures attentives et ses consignes pour que le contenu de ce travail devienne véritablement un outil pédagogique.

Annexes

Annexe 1 : Etude de l’AJP sur la diversité dans les médias p 17 à 43. :

<https://www.ajp.be/wp-content/uploads/2024/10/Diversite-UCLouvainCover.pdf>

Annexe 2 : Article de courrier international et infographies des groupes de presse en Belgique

Annexe 3 : Le Fanzine

Annexe 1

<https://www.ajp.be/wp-content/uploads/2024/10/Diversite-UCLouvainCover.pdf>

Annexe 2

En Belgique francophone, il n'y aura bientôt plus qu'un grand groupe de presse

À eux deux, les éditeurs de “La Libre Belgique” et du “Soir” détiennent l’essentiel de la presse papier en Belgique francophone. Ils viennent d’annoncer leur volonté de fusionner. Or cette situation de monopole pose de sérieuses questions pour la pluralité des médias et l’indépendance de l’information.



“L'idée d'une fusion était dans les tuyaux depuis un moment, voilà qu'elle est confirmée : les groupes Rossel et IPM vont associer leurs activités, dans le but affiché d'assurer l'avenir de la presse quotidienne [belge] francophone”, résume **Het Laatste Nieuws**. On va donc vers une situation de “monopole”, souligne le quotidien flamand, puisque “IPM et Rossel représentent à eux deux quelque 94 % du marché” de la presse papier.

Pour rendre compte de la nouvelle dans cette revue de presse, difficile en effet de s'appuyer sur un journal belge francophone qui ne soit pas concerné. Comme le résume le média public **RTBF** dans cette infographie, outre leurs têtes de pont que sont les quotidiens *La Libre Belgique* (IPM) et *Le Soir* (Rossel), ces deux entreprises de propriété familiale détiennent, directement ou via des partenariats, l'essentiel de la presse quotidienne, ainsi que des revues, des chaînes de télé et des stations de radio.

Comme annoncé dans un communiqué, diffusé lundi 23 juin, Rossel, détenu par les familles Hurbain, Marchant et Defourt, “absorbera les journaux et magazines d'IPM”, résume la **RTBF**. De son côté, IPM, aux mains de la famille Le Hodey, “entrera au capital de Rossel à concurrence de 10 %”. Ce dernier “pèse en effet près de quatre fois plus qu'IPM (168 millions d'euros), qui affiche, en outre, des pertes récurrentes”, relève **L'Écho** – dont l'éditeur est associé au groupe Rossel.

De grandes inquiétudes

Pour Bernard Marchand et François le Hodey, respectivement patrons des groupes Rossel et IPM, il s'agit de faire des économies et de constituer un groupe plus puissant, car plus important. Dans leur communiqué, observe la *RTBF*, ils “mettent en avant le contexte difficile dans lequel évolue la presse écrite”.

“La transition numérique, l'intelligence artificielle, les revenus publicitaires qui profitent davantage aux grandes plateformes du numérique internationales et la décision du précédent gouvernement de mettre fin à la concession de distribution postale des journaux sont les difficultés auxquels se heurtent les deux groupes de presse.”

Cette fusion suscite cependant “de grandes inquiétudes en Belgique francophone, relève **De Standaard**. On craint notamment qu'elle n'entraîne une réduction des postes et n'affecte le pluralisme des médias”, garant d'une information indépendante et équilibrée.

“La vraie bataille”

Il reviendra désormais à l'Autorité belge de la concurrence de se prononcer. Inquiets, les représentants des salariés des deux groupes appellent cette instance à s'assurer que des “garanties” soient fournies “pour préserver le pluralisme des médias”. Dans leur communiqué, ils insistent : “un pluralisme réel et non de façade qui consisterait

à maintenir tout ou partie des titres en mutualisant certains contenus. Concrètement, nous demandons des garde-fous pour empêcher toute nouvelle synergie rédactionnelle."

De leur côté, "les éditeurs vont devoir convaincre l'autorité de la concurrence que ce ne sont pas les publications papier qui constituent le marché sensible, et que la vraie bataille se joue en ligne, où une myriade de sites et les grandes plateformes se disputent l'attention des lecteurs", résume De Standaard. Car non seulement les Gafam captent l'audience des journaux, explique L'Écho, mais ils "siphonnent" l'essentiel "du marché de la publicité digitale".

"Quoi qu'il en soit, reprend le journal flamand, la Belgique francophone risque de connaître une situation assez unique, marquée par la présence d'un seul éditeur traditionnel."

Carole Lyon

Source : Courier international

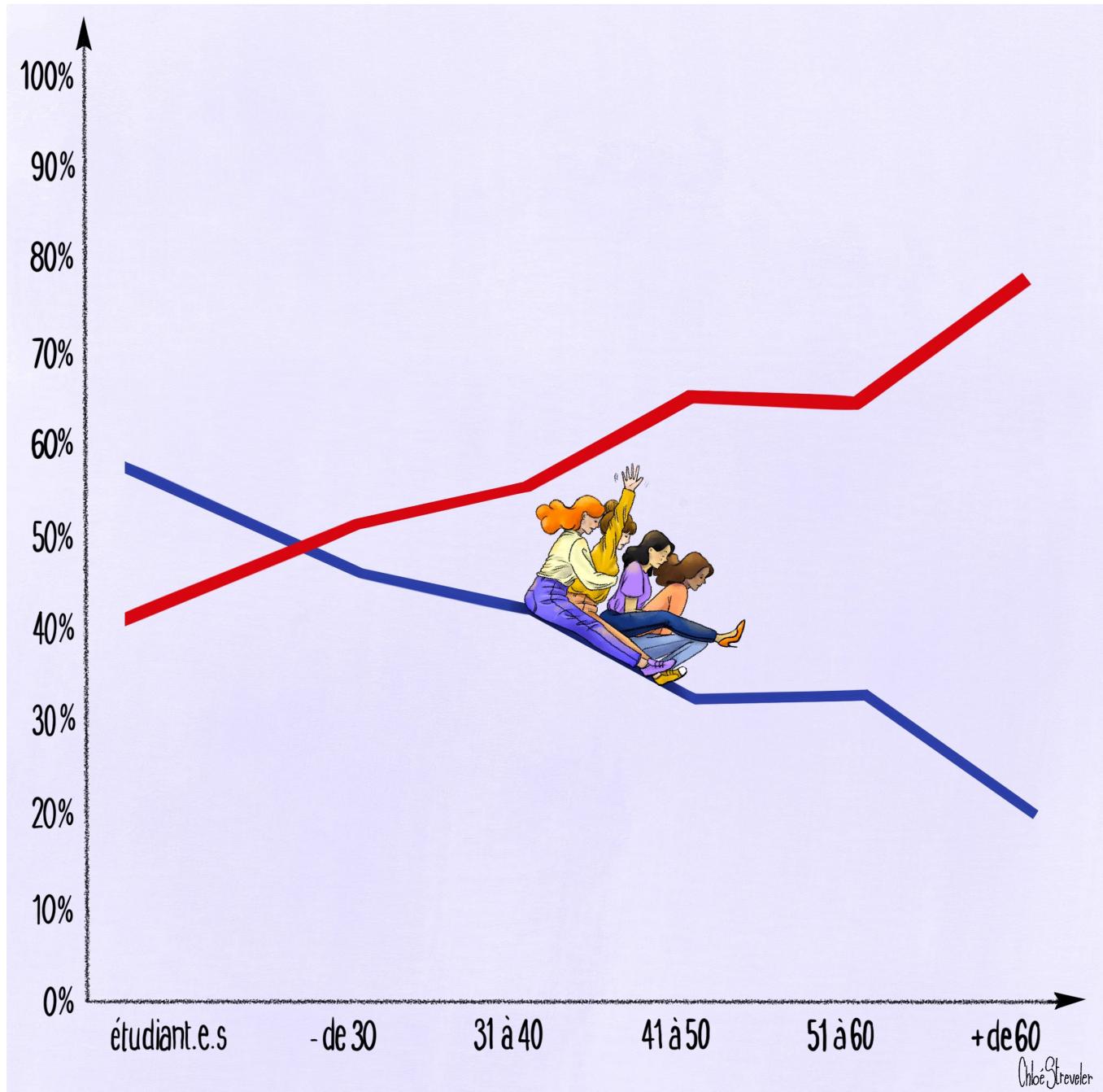




MAIS AUSSI...







Partie 1 Évolution du profil des journalistes entre 2012 et 2023

1.1. La diversité en termes d'âge et de genre

Un vieillissement tendanciel des journalistes

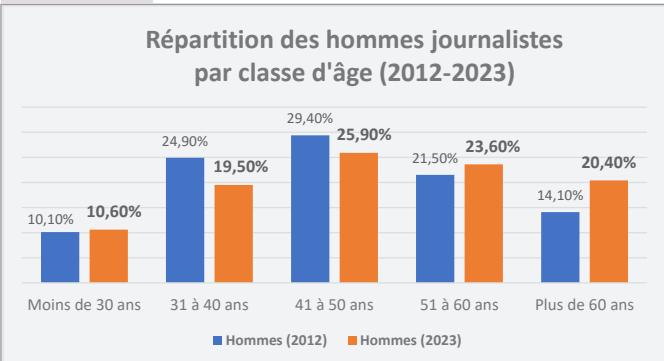
La lecture du tableau et des graphes montre un vieillissement général des titulaires d'une carte de presse sur la période 2012/2023 dont l'âge moyen est passé de 45 ans à 46,9 ans.

En 2012, 35% des hommes journalistes ont moins de 40 ans. Ils ne sont plus que 30% en 2023. De la même manière, 35,6% des hommes avaient plus de 51 ans en 2012, ils sont à présent 44%. Cette tendance est plus forte en ce qui concerne les femmes journalistes dont l'âge moyen a davantage augmenté. En 2012, 51,5% des femmes journalistes avaient moins de 40 ans ; elles sont aujourd'hui 44%.

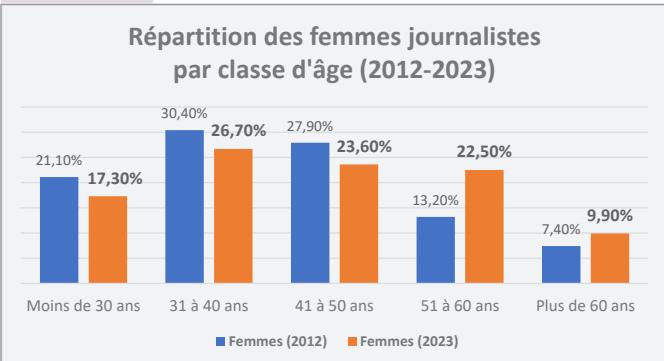
	2012		2023		Différence 2012 - 2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
- de 30 ans	10,10%	21,10%	10,60%	17,30%	0,50%	-3,80%
31 à 40 ans	24,90%	30,40%	19,50%	26,70%	-5,40%	-3,70%
41 à 50 ans	29,40%	27,90%	25,90%	23,60%	-3,50%	-4,30%
51 à 60 ans	21,50%	13,20%	23,60%	22,50%	2,10%	9,30%
+ de 60 ans	14,10%	7,40%	20,40%	9,90%	6,30%	2,50%
Total	100%	100%	100%	100%		

Tableau 8

Graphique 9



Graphique 10



Un rapprochement de l'âge des femmes et des hommes

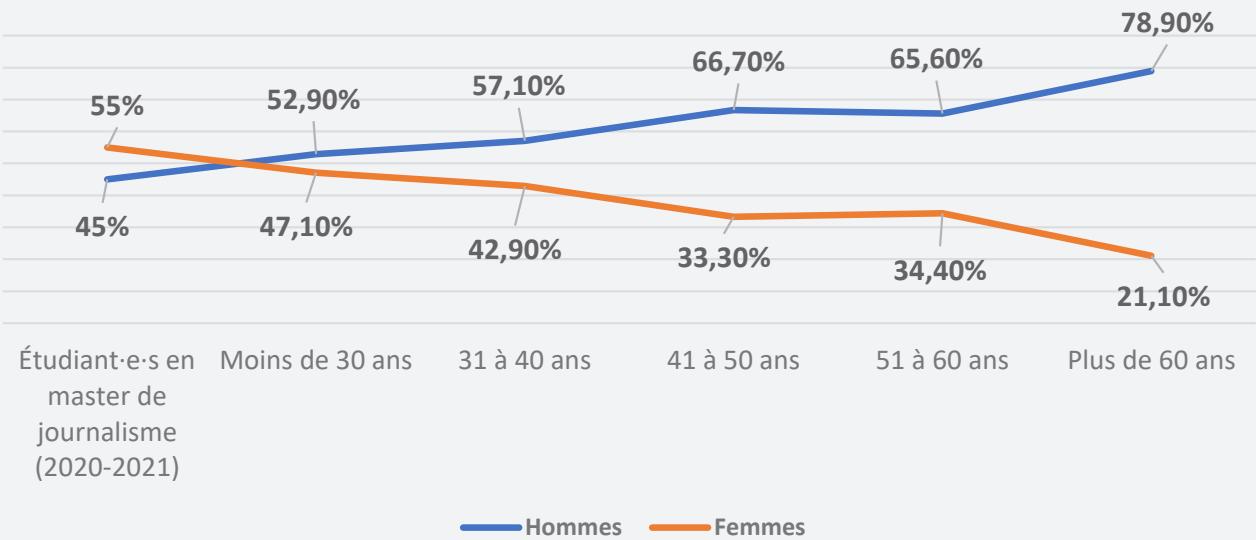
Notons que de manière générale, les femmes restent en moyenne plus jeunes que les hommes, ce qui était déjà le cas en 2012. L'âge moyen des femmes journalistes en 2023 est de 43,7 ans (40 ans en 2012) contre 48,6 ans pour les hommes (47 ans en 2012). Si l'âge moyen des femmes reste moins élevé, l'écart moyen entre les hommes et les femmes s'est donc réduit de près de deux ans au cours de la décennie.

Le phénomène du « leaky pipeline » : attrition féminine au cours de la carrière

Le graphe ci-dessous reprend pour chaque classe d'âge la proportion d'hommes et de femmes qui la compose. Il est frappant de voir que la courbe en forme de ciseaux obtenue est caractéristique du phénomène dit du « leaky pipeline », ou du « tuyau percé ». Il met en évidence un phénomène d'attrition féminine (ou de disparition des femmes) au fil de l'avancement de la carrière.

Graphique 11

Genre des étudiant·e·s en journalisme (FWB) et des journalistes, en fonction de l'âge



Le phénomène du « tuyau percé »

La métaphore du « tuyau percé » a été proposée dans les années 1990 (Alper 1993, Pell 1996) et développée dans les années 2000 à 2010 (notamment Blickenstaff 2005) pour analyser les discriminations de genre dans les carrières scientifiques et universitaires, spécialement dans les champs des STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).

Elle procède en comparant la progression des carrières au sein d'un secteur d'activité à un tuyau composé de trous laissant s'évaporer de manière sélective les femmes, ou les personnes issues de groupes minoritaires, au fil de l'avancement dans la carrière. En Belgique, les premières études sur le tuyau percé, réalisée sur le secteur académique et scientifique, ont été menées par les sociologues Farah Dubois-Shaik et Bernard Fusulier entre 2014 et 2017 (Dubois-Shaik F. & Fusulier B. 2015 ; 2016 et 2018).

Proche des concepts de « plafond de verre » ou de « sticky floor », la métaphore du tuyau percé est intéressante. Elle met l'accent non pas sur les difficultés pour les femmes qui restent dans la profession d'évoluer dans leurs carrières, mais bien sur les raisons qui poussent de nombreux talents féminins à quitter un secteur d'activité hautement spécialisé et difficile d'accès. Ce, alors même qu'elles ont dû investir fortement dans la formation et réaliser de nombreux sacrifices personnels pour pouvoir y accéder et y mener leur carrière. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses et souvent plus qualifiées au sortir des formations universitaires.

Ainsi, cette métaphore est utile pour objectiver statistiquement le phénomène d'attrition féminine au sein d'un secteur d'activité, tel qu'illustré dans la courbe dite « en ciseaux » présentée ci-contre. Elle est aussi utile pour analyser les raisons qui expliquent ce phénomène de disparition de femmes au fil du temps. Elle permet d'identifier où se situent ces « trous » et quelle est leur forme dans le tuyau.

Les raisons généralement mises en évidence pour expliquer le phénomène d'attrition féminine au sein d'un secteur d'activité hautement qualifié sont très diverses et combinent des facteurs culturels, organisationnels, et individuels tels que :

- L'existence de stéréotypes et préjugés de genre, ou visant les groupes minoritaires, résultants dans une répartition inégale des missions à réaliser (par exemple dans le cas du journalisme cela se donne à voir dans la répartition genrée des sujets telle que montrée dans le tableau en page 27) et dans un différentiel d'accès aux postes à responsabilité (voir tableau page 28). Ces stéréotypes peuvent également imprégner les normes d'évaluation mêmes de la qualité du travail et des individus menant potentiellement à l'existence d'une vision genrée de ce qu'est un « excellent » scientifique ou un « excellent » journaliste (voir à ce sujet Dubois-Shaik et al. 2019) ;
- Des cultures d'entreprises peu inclusives, voire hostiles, laissant de la place pour des phénomènes assimilables à du harcèlement moral ou sexuel, ou favorisant une culture de type « old-boy club » ;
- Des environnements de travail qui compliquent la conciliation travail/famille, pouvant être décrits comme des « institutions gourmandes » au sein desquelles l'engagement total des travailleur·euse·s est attendu (attente souvent justifiée par la notion de vocation comme motivation principale des travailleur·euse·s, ou se manifestant par une conception négative du travail en temps partiel) ;
- Une culture professionnelle n'offrant pas de « *role model* » aux femmes ou aux personnes issues de groupes minoritaires ;
- L'absence de politique de gestion de la diversité au sein des entreprises.

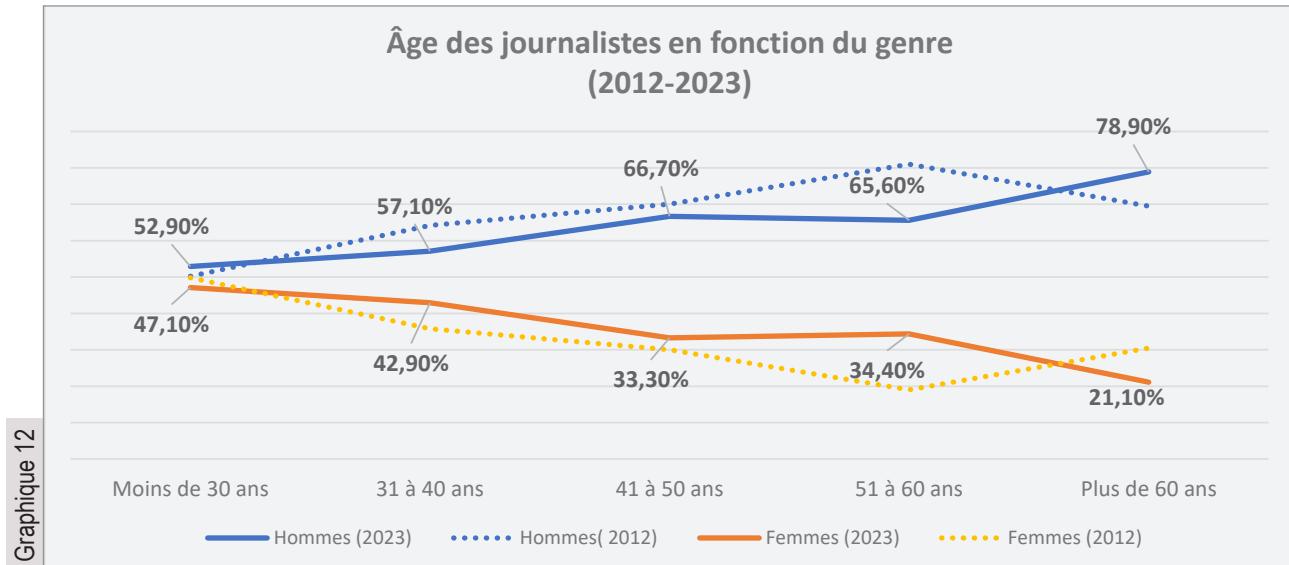
Il existe très peu d'études portant sur le phénomène d'attrition féminine au sein du secteur du journalisme (voir par exemple Everbach 2007 et Reinardy 2009 aux USA) et la situation dépend sans doute des différents contextes culturels et nationaux. Notons par exemple qu'en 2018 en France, on compte 47,8% de femmes parmi les titulaires de la carte de presse (Damian-Gaillard B. et al 2021).

En Belgique, une analyse fouillée des difficultés rencontrées par les femmes journalistes dans le développement de leur carrière peut être trouvée dans le rapport *Être femme et journaliste en Belgique francophone* publié en 2018 (Le Cam F. et al. 2018). Pour une analyse exploratoire des raisons poussant des journalistes belges et français (mais non centrée uniquement sur les femmes) à quitter la profession en 2023 voir l'article : *Les déçus d'un métier-passion* (Charon J-M. et Degand A. 2024).

Majoritaires dans les études de master en journalisme (CREF 2021)¹⁰, les femmes voient petit à petit leur proportion diminuer au fur et à mesure que l'on avance dans l'ancienneté. À ce sujet, le rapport de 2012 notait que

« la proportion de femmes est en progression constante ». Il est possible de dire aujourd'hui que nous observons bien une lente féminisation de la profession (voir point suivant). Mais le graphe ci-dessous

nous montre par contre que le phénomène d'attrition féminine, ou de « tuyau percé » n'a quant à lui que peu évolué entre 2012 et 2023.



Ce second graphe montre que les évolutions en termes de répartition des genres par âge entre 2012 (courbes pointillées) et 2023 (courbes pleines) sont peu importantes. La structure des écarts sur le graphe reste en effet assez stable. Un léger rapprochement des proportions d'hommes et de femmes a lieu dans les groupes des 31 à 40 ans et 51 à 60 ans. Mais l'écart s'est creusé davantage en dix ans dans la classe d'âge des plus de 60 ans ainsi que dans celle des moins de 30 ans.

L'analyse du glissement des cohortes sur dix ans montre qu'entre 2012 et 2023, la proportion de femmes est restée relativement stable pour la classe d'âge 41 ans et plus. Si l'on regarde la cohorte de 41 à 50 ans de 2012 par rapport à la cohorte de 51 à 60 ans de 2023 (il s'agit donc de journalistes de la même génération ayant vieilli de dix ans), on constate une conservation de la proportion de femmes (entre 30 et 34%). Il en va de même pour la cohorte de 51 à 60 ans de 2012 dont la proportion correspond pratiquement à celle des plus de 60 ans en 2023 (environ 21%).

Il est frappant de remarquer que ce n'est pas le cas pour la classe d'âge la plus basse. Le pourcentage de près de 50% de femmes parmi la cohorte des moins de 30 ans en 2012 n'a pas été conservé dix ans plus tard. La cohorte 31 à 40 ans en 2023 (soit la même génération dix ans plus tard) ne compte plus que 42,9% de femmes. Le phénomène de déperdition féminine semble donc toucher principalement les femmes de moins de 40 ans.

10. Pour l'ajout des étudiant·e·s voir chiffres du CREF : inscriptions par domaine, cursus, orientation et catégorie d'études, selon le genre, en distinguant la nationalité (Belges, Etrangers de l'U.E. et Etrangers hors U.E.) <http://www.cref.be/annuaires/2021/> (chiffre 2020-2021 : 76 hommes inscrits en master contre 90 femmes). + Haute école : chiffre 2020-2021 (ARES) : 56 hommes et 73 femmes total : 132 hommes et 163 femmes). <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/pages/home/>. Calculs réalisés par l'ORM-UCLouvain.

Une lente féminisation de la profession...

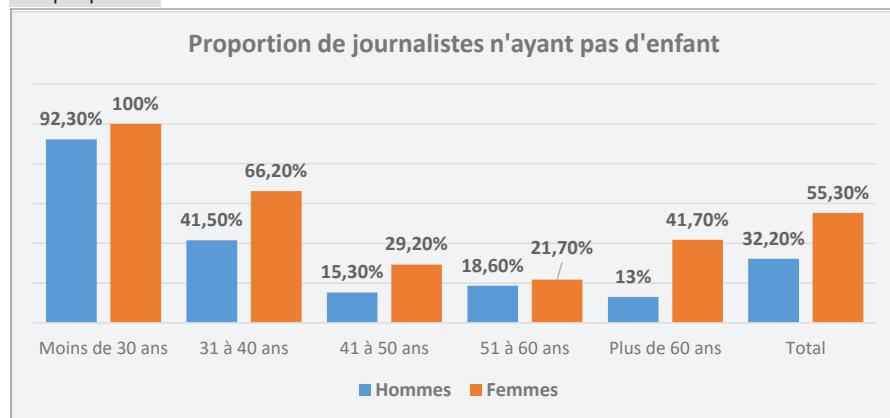
En 2023, 35,47% des titulaires de la carte de presse sont des femmes. En 2012 ce chiffre était de 32% (**+3,47 points de pourcentage en 10 ans**). L'étude confirme donc la tendance à la lente féminisation de la profession observée en 2012. Ce processus de féminisation n'est pas propre au seul secteur journalistique. Sur la même période, la proportion de femmes parmi la population active en Belgique (au sens du BIT) est ainsi

passée de 45,7% à 47,3% (augmentation de 1,6 point de pourcentage)¹¹. Notons qu'il faut remonter à l'année 1986 pour observer une proportion de femmes de 35,4% parmi les actifs en Belgique. Ce qui donne au secteur journalistique 37 ans de retard par rapport à la tendance de la féminisation de l'emploi observée de manière macroscopique en Belgique. Si les tendances se poursuivent au même rythme, il est possible de calculer que la parité en termes d'emploi sera atteinte en Belgique aux alentours de 2036 et **en 2064 dans le journalisme**.

... principalement due à une diminution d'hommes

Notons également qu'entre 2012 et 2023, le nombre total de titulaires d'une carte de presse diminue de 145 unités (en passant de 2395 à 2249) et que cette diminution est due uniquement à une **diminution globale du nombre d'hommes dans la profession** (-175 hommes, -11%). À l'inverse, en 2023, on compte 31 femmes titulaires de la carte de presse supplémentaires par rapport à 2012 (+4%). L'augmentation de la proportion de femmes parmi les titulaires d'une carte de presse est donc davantage due à une diminution du nombre d'hommes titulaires de la carte qu'à une entrée de femmes dans la profession.

Graphique 13



Une parentalité différenciée pour les hommes et les femmes

Au total, un homme journaliste sur trois (32,2%) et plus d'une femme journaliste sur deux (55,3%) ne sont pas parents. L'analyse par classe d'âge montre de fortes disparités entre les hommes et les femmes.

Contrairement à la tendance générale en Belgique qui voit les hommes devenir parent plus tardivement que les femmes, les journalistes hommes de moins de 40 ans sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être parents. 66,2 % des femmes entre 31 à 40 ans n'ont pas d'enfant contre 41,5% des hommes de cette classe d'âge¹².

11. Source : Statbel. Les tendances du marché de l'emploi belge (1983-2022).

12. Pour une analyse approfondie de ce phénomène et du vécu de la maternité et paternité parmi les journalistes, nous renvoyons vers le rapport de recherche *Être femme et journaliste en Belgique francophone* (Le Cam et al. 2018).

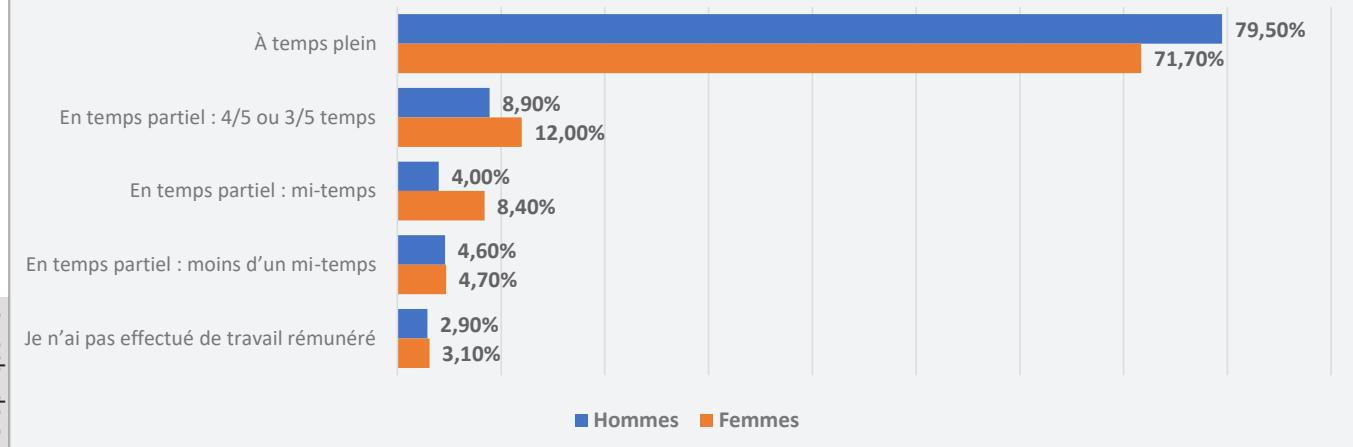
Une surreprésentation du temps plein, spécialement chez les femmes journalistes salariées

Les taux d'emploi à temps plein sont relativement proches pour les hommes (79,5%) et les femmes (71,7%), tous statuts confondus (salarié·e·s, indépendant·e·s, etc.).

Au cours du mois écoulé, vos engagements professionnels journalistiques vous ont occupé·e :	À temps plein	En temps partiel : 4/5 ou 3/5 temps	En temps partiel : mi-temps	En temps partiel : moins d'un mi-temps	Je n'ai pas effectué de travail rémunéré	Total
Femmes	137	23	16	9	6	191
	71,70%	12,00%	8,40%	4,70%	3,10%	100%
Hommes	276	31	14	16	10	347
	79,50%	8,90%	4,00%	4,60%	2,90%	100%
Total	413	54	30	25	16	538
	76,80%	10,00%	5,60%	4,60%	3,00%	100%

Tableau 14

Au cours du mois écoulé, vos engagements professionnels journalistiques vous ont occupé·e :



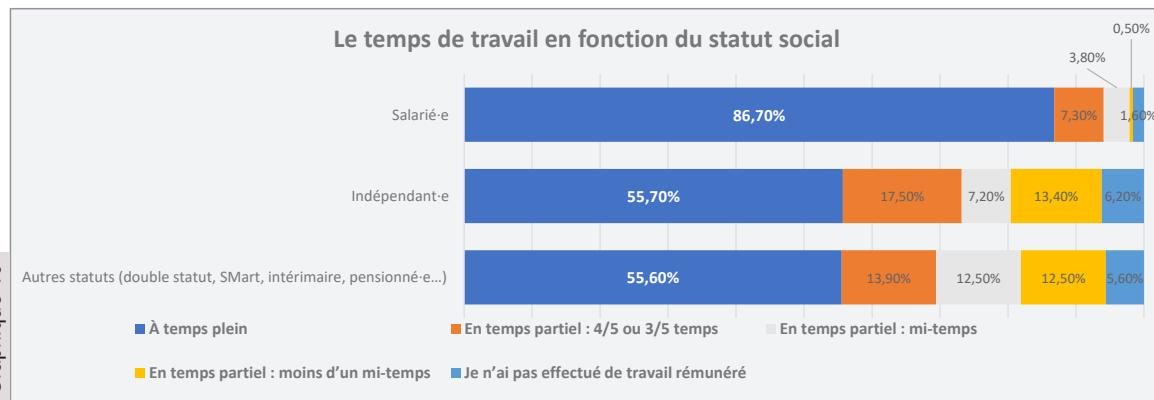
Pour mettre en relief ces chiffres, il est utile de les comparer avec ceux de la population belge en général, ainsi qu'avec ceux de l'ensemble des entreprises belges actives dans le secteur de l'information et de la communication¹³. Nous disposons pour cela des chiffres de l'enquête Force de Travail (EFT) de Statbel pour la période 2022¹⁴. Ces chiffres portent uniquement sur l'emploi salarié, nous ne pouvons donc pas inclure dans l'analyse les journalistes ayant d'autres statuts.

En Belgique en 2022, 74,5% des salarié·e·s travaillaient à temps plein et cela était le cas pour 89,5% des hommes et seulement 59,1% des femmes. Notre enquête indique un taux d'emploi à temps plein chez les journalistes salarié·e·s de 86,7% (81,3% pour les femmes, et 89,4% pour les hommes). Le pourcentage d'emploi salarié à temps plein et spécialement de femmes salariées à temps plein, est donc beaucoup plus important chez les journalistes que parmi les employé·e·s belges. Il s'agit d'une spécificité importante du secteur. Notons que la prégnance d'un mode de travail salarié à temps plein comme forme privilégiée de l'emploi au sein d'un secteur

est un des facteurs qui pourrait expliquer l'existence d'un phénomène de tuyaux percé au sein d'un secteur d'activité.

Si l'on s'intéresse uniquement au secteur de l'information et de la communication (repris sous le code NACE-BEL 2008 J), le travail à temps partiel concerne 23,5% des femmes et 7,9% des hommes (contre 17,10% des femmes journalistes salariées et 8,9% des hommes journalistes salariés)¹⁵. **La proportion observée de femmes journalistes salariées à temps plein est donc légèrement supérieure à celle retrouvée en moyenne dans l'ensemble du secteur de l'information et de la communication en Belgique.**

Graphique 16



Notons que le temps partiel est plus courant pour les travailleur·euse·s indépendant·e·s ainsi que pour les journalistes occupé·e·s sous d'autres statuts.

13. Le code NACE-Bel 2008 J comprend l'ensemble des entreprises qui comprennent « la production et la distribution de produits d'information et de produits culturels, la mise à disposition de moyens permettant de transmettre ou de distribuer ces produits, ainsi que les activités liées aux technologies informatiques ou de l'information et de la communication, les services de traitement des données et d'autres services d'information. » SPF Économie 2011 (NACE-BEL Nomenclature d'activités), p. 386.

Source Statbel, données Enquête sur les forces de travail (EFT) 2022, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures> consulté le 11 septembre 2023.

14. Source Statbel, données Enquête sur les forces de travail (EFT) 2022, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures> consulté le 11 septembre 2023.

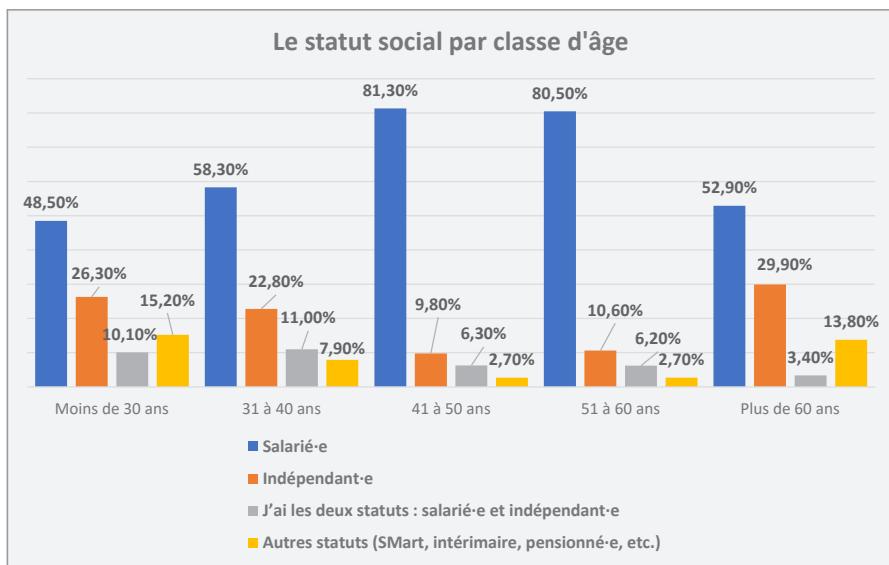
15. Source Statbel, données enquête sur les forces de travail (EFT) 2022, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#panel-12> consulté le 11 septembre 2023.

Le statut d'indépendant·e conservé plus longtemps et plus courant en fin de carrière

Une conclusion de l'étude de 2012, à la suite d'autres (Marchetti et Ruellan 2001, Standaert 2016) était que le statut d'indépendant·e était une porte d'entrée dans le métier. 50 % des moins de 30 ans étaient en effet engagé·e·s sous ce statut (et 38% sous statut d'employé·e). Cette proportion diminuait ensuite à environ 18% pour les classes d'âge supérieur.

Dix ans plus tard, la dynamique d'entrée dans le métier semble avoir évolué de ce point de vue. **En 2023, seuls 26,3% des moins de 30 ans travaillent sous statut d'indépendant·e, contre 50% sous statut d'employé·e.** Cette proportion reste relativement stable dans le groupe des 31 à 40 ans.

De manière intéressante, la classe d'âge qui compte le plus d'indépendant·e·s (parmi les titulaires d'une carte de presse) est aujourd'hui celle des plus de 60 ans (29,9%, contre moins de 10% en 2012). Cependant, en 2012, la catégorie « autres



Graphique 17

» était particulièrement élevée pour cette classe d'âge, ce qui a comme conséquence que le taux d'employé·e·s y reste relativement similaire.

Au total en 2023, 65% des journalistes sont engagé·e·s sous statut d'employé·e (il s'agit

de la même proportion observée en 2012), 19,5% sous statut d'indépendant·e, 8% sous d'autres statuts (SMart, intérimaire, pensionné·e, etc.) et 7,5% ont le double statut employé·e et indépendant·e.

Concernant le genre, l'analyse ne montre pas de différence significative entre le groupe des hommes et des femmes. Au vu de la taille de l'échantillon, de la marge d'erreur du sondage et de la taille des groupes, il n'est pas possible d'affirmer que la faible différence observée entre les hommes (70,9%) et les femmes (64,6%) dans l'échantillon représente une différence réelle dans la population.

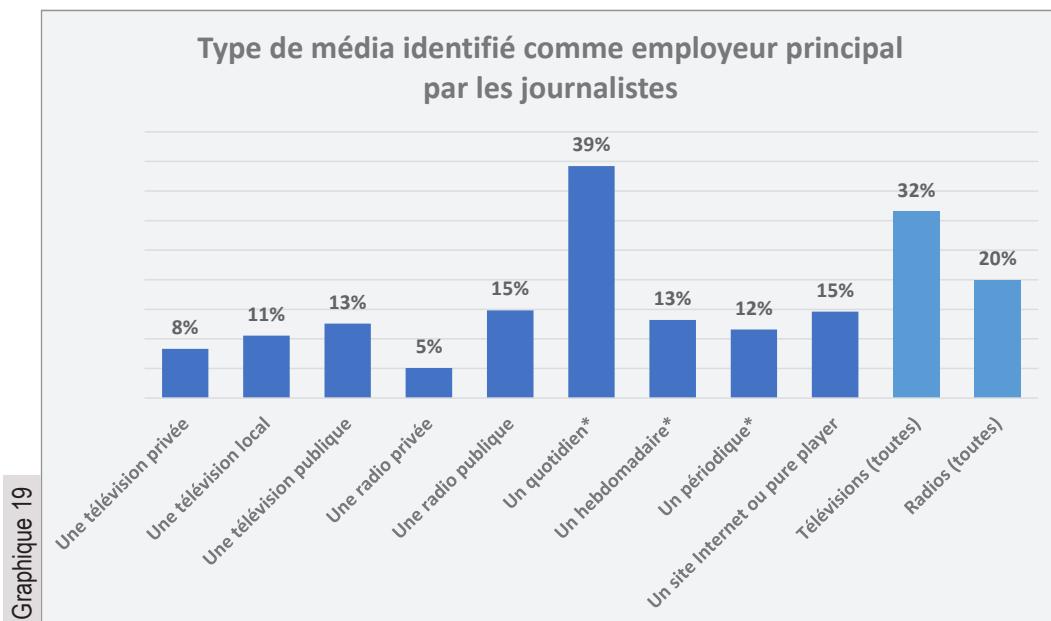


Graphique 18

La presse quotidienne reste plus masculine

La proportion de femmes n'est pas équivalente d'un type de médias à l'autre. Comme en 2012, la presse quotidienne reste le secteur le plus masculin avec seulement 26,4% de femmes. Ce chiffre était de 25,2% en 2012, la féminisation observée de manière générale a donc été plus lente au sein de la presse écrite alors même qu'elle était déjà le secteur le plus masculin en 2012.

À l'inverse, la presse hebdomadaire et la presse périodique restent les secteurs les plus féminins avec 55,4% (hebdo) et 47,4% (autres périodiques) de femmes. Les effectifs observés dans les autres secteurs sont trop petits pour pouvoir affirmer une différence significative par rapport à la moyenne des secteurs.



La somme dépasse 100%, car les journalistes peuvent identifier plusieurs médias principaux (par exemple lorsqu'ils ou elles travaillent en télévision et en radio).

16. L'astérisque indique l'existence d'une différence statistiquement significative par rapport à la moyenne.

Tableau 20

Vous travaillez principalement pour: (plusieurs réponses possibles par personne)	Total	Hommes	Femmes	% de femmes	Différence avec la moyenne de femmes dans la profession
Une télévision privée	41	30	11	26,80%	-8,67%
Une télévision locale	52	31	21	40,40%	4,93%
Une télévision publique	62	39	23	37,10%	1,63%
Une radio privée	25	18	7	28%	-7,47%
Une radio publique	73	48	25	34,20%	-1,27%
Un quotidien* ¹⁶	193	142	51	26,40%	-9,07%
Un hebdomadaire*	65	29	36	55,40%	19,93%
Un périodique*	57	30	27	47,40%	11,93%
Un site Internet ou pure player	72	42	30	41,70%	6,23%
Télévisions (toutes)	155	100	55	35,48%	0,01%
Radios (toutes)	98	66	32	32,65%	-2,82%
Total				35,47%	0%

^{16 bis.} L'astérisque indique l'existence d'une différence statistiquement significative par rapport à la moyenne.

Une segmentation générée des domaines de spécialisation

C'est un phénomène qui remonte à l'entrée des femmes dans la profession dès les années 1950 (Tuchman 1997) et qui a déjà été pointé par de nombreuses études : il existe une répartition générée des domaines

de spécialisation journalistique. Bien que les effectifs observés soient faibles, des associations sont statistiquement significatives pour les domaines suivants : le sport, l'économie, la politique, l'actualité

internationale et la justice restent des thématiques plus souvent traitées par des hommes (entre 80% et 90% d'hommes journalistes) ; la culture et les arts, la santé et la rubrique loisirs/bien-être/lifestyle, sont davantage féminisés (entre 45% et 55% de femmes journalistes).

Tableau 21

	Total	Hommes	Femmes	% de femmes	Différence avec la moyenne de femmes dans la profession
Sport* ¹⁷	62	56	6	9,68%	-25,79%
Économie*	91	73	18	19,78%	-15,69%
Politique*	113	89	24	21,24%	-14,23%
Culture/Art*	118	65	53	44,92%	9,45%
Santé*	45	21	24	53,33%	17,86%
International*	56	43	13	23,21%	-12,26%
Science, technologie ou environnement	50	34	16	32,00%	-3,47%
Enseignement	28	18	10	35,71%	0,24%
Société	145	88	57	39,31%	3,84%
Justice/Police/Faits divers*	46	36	10	21,74%	-13,73%
Médias	37	25	12	32,43%	-3,04%
Loisirs/Bien-être/Lifestyle*	48	22	26	54,17%	18,70%
Je n'ai pas de spécialisation particulière	147	88	59	40,14%	4,67%
Total				35,47%	0%

¹⁷.Les domaines de spécialités suivis d'un astérisque * sont ceux pour lesquels nous observons une sur- ou sous-représentation statistiquement significative des femmes par rapport à la moyenne de 35,47% de femmes au sein des titulaires de la carte de presse. .

Les femmes moins présentes dans les postes à responsabilité hiérarchique

En moyenne **22,6%** des femmes exercent une responsabilité hiérarchique contre **29,4%** des hommes. Ces chiffres sont en

augmentation par rapport à 2012 (18,7% de femmes et 25,4% d'hommes), ce qui signifie que proportionnellement plus de journalistes déclarent exercer une responsabilité hiérarchique aujourd'hui qu'en 2012 tant pour le groupe des femmes que des hommes.

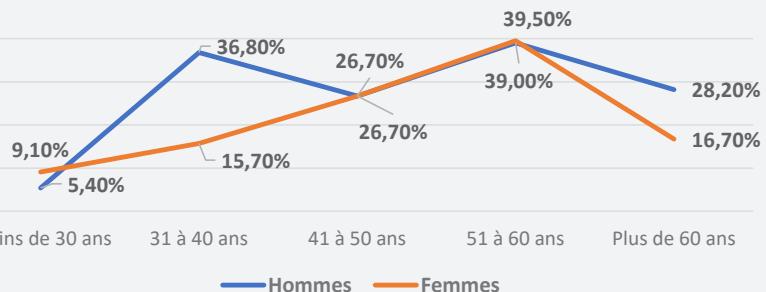
Parmi les responsables, **70%** sont des hommes et **30%** sont des femmes (contre 35,5% de femmes au total parmi les journalistes). Cette proportion est en légère augmentation. En 2012, seuls 25,7% des responsables étaient des femmes.

Tableau 22

Exercez-vous des responsabilités hiérarchiques (ex : rédacteur·rice en chef, chef·fe d'édition...)?	Oui	Non	Total
Femmes	43	147	190
	22,60%	77,40%	100,00%
Hommes	102	245	347
	29,40%	70,60%	100,00%
Total	145	392	537
	27,00%	73,00%	100,00%

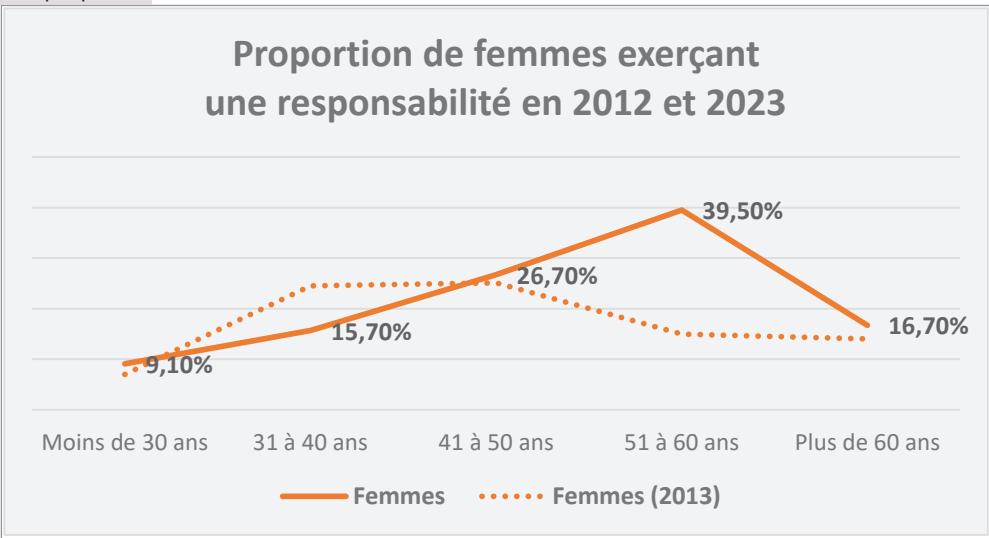
Si l'on analyse l'exercice de responsabilités en fonction de l'âge et du genre, un résultat interpellant est l'écart important entre hommes et femmes pour les journalistes ayant entre 31 et 40 ans en 2023. Si pour les autres classes d'âge (hormis celle des plus de 60 ans), la proportion de journalistes exerçant une responsabilité hiérarchique est similaire pour les hommes et les femmes, **les femmes entre 31 et 40 ans sont en 2023 beaucoup moins souvent responsables hiérarchiques que leurs homologues masculins**. Cela est d'autant plus étonnant que ce n'était pas le cas en 2012 (courbes pointillées sur les graphiques ci-contre).

Exercice d'une responsabilité hiérarchique en 2023

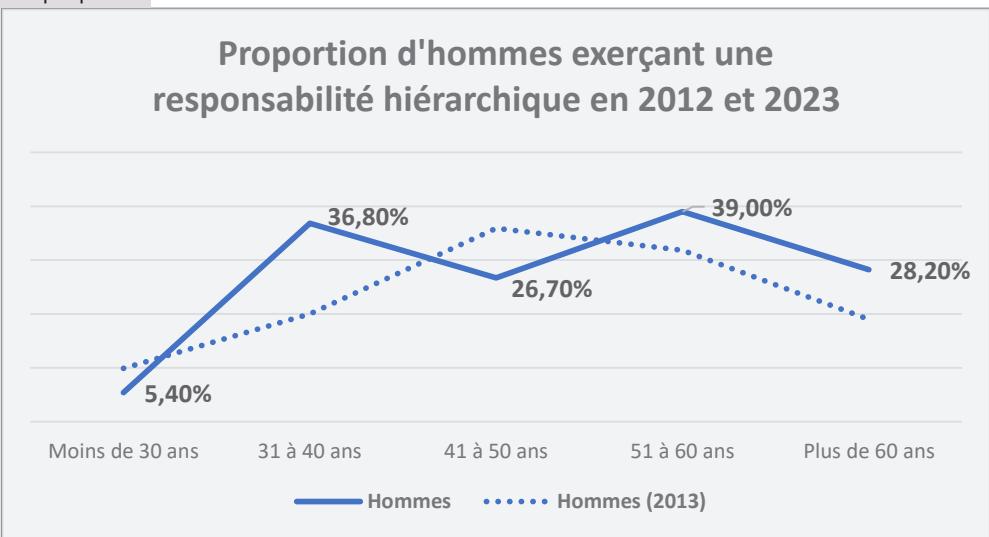


Graphique 23

Graphique 24



Graphique 25



Il semble donc que si des efforts pour réduire les inégalités de genre dans l'exercice des responsabilités ont bien été effectués dans les rédactions depuis 2012, ils ont bénéficié principalement aux femmes qui ont aujourd'hui entre 51 et 60 ans. À l'inverse, ces efforts semblent avoir été défavorables aux femmes qui sont entrées dans le métier en 2012 et ont aujourd'hui entre 31 et 40 ans. Elles sont en effet proportionnellement beaucoup moins nombreuses que leurs confrères à exercer des responsabilités hiérarchiques (15,7% contre 36,8%), mais également proportionnellement beaucoup moins nombreuses que leurs consœurs 10 ans plus tôt (près de 15% en 2023 contre 25% en 2012). ■





1.2. La diversité d'origine

Une légère augmentation des journalistes de nationalités autres que belge

Il est possible de mesurer la diversité d'origine de différentes manières. Une première manière est de s'intéresser à la nationalité des répondant·e·s. L'enquête de 2012 utilisait cet indicateur et établissait que seulement 6,2% des journalistes étaient d'une nationalité autre que belge et parmi ces 6,2% de non belges, 10% avaient en fait une double nationalité, dont la nationalité belge. Au total donc, en 2012, 93,8% des journalistes étaient belges et uniquement belges, 0,6% belges et d'une

autre nationalité et 5,5% non porteur·euse·s de la nationalité belge.

Si l'on regarde cet indicateur, nous observons une évolution positive de la diversité parmi les journalistes en 2023 due en grande partie à une augmentation des Belges binationaux parmi les répondant·e·s à l'enquête. En 2023, 85,7% des journalistes sont en effet belges et uniquement belges, 6% sont belges et d'une autre nationalité au moins, et 8,3% ne sont pas porteur·euse·s de la nationalité belge.

Tableau 26

Années	Belges uni-nationaux	Belges binationaux	Non belges
2012	93,84%	0,62%	5,54%
2023	85,70%	6,00%	8,30%

La proportion de journalistes non belges observée en 2023 est de 2,8 points de pourcentage plus élevée en 2023 qu'en 2012. Cette augmentation est liée au genre des répondant·e·s et provient principalement d'une augmentation de la part de non Belges parmi les femmes (18,5% de non Belges et de Belges binationaux parmi les femmes journalistes en 2023 contre 6,4% en 2012 ; et 11,8% en 2023 contre 6,1% en 2012 pour les hommes).

Par rapport à l'enquête de 2012, nous observons donc une légère diversification du profil des journalistes, qui concerne principalement les femmes.

Parmi l'ensemble des répondant·e·s, 16 (3%) ont été naturalisé·e·s (8 ont une double nationalité et 8 uniquement la nationalité belge).

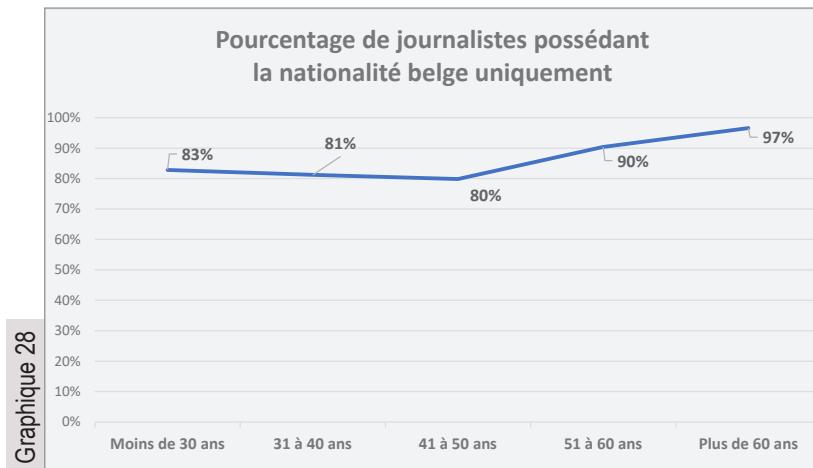
Du point de vue de l'âge, comme cela était le cas en 2012, la proportion de personnes d'autres nationalités que la nationalité belge est plus grande parmi les plus jeunes

générations. Cette proportion est stable pour les classes d'âge allant de 25 à 50 ans. Ce qui semble indiquer que la diversité de nationalité n'est pas plus importante parmi les

nouveaux·elles entrant·e·s dans la profession (groupe des moins de 30 ans) que dans les générations de journalistes plus établies (groupes des 31 à 40 ans et des 41 à 50 ans).

Tableau 27

Âge	Belges	Belges bi-nationaux	Non belges	Total
Moins de 30 ans	58	4	8	70
	82,9%	5,7%	11,4%	100,0%
31 à 40 ans	95	9	13	117
	81,2%	7,7%	11,1%	100,0%
41 à 50 ans	107	11	16	134
	79,9%	8,2%	11,9%	100,0%
51 à 60 ans	113	6	6	125
	90,4%	4,8%	4,8%	100,0%
Plus de 60 ans	85	2	1	88
	96,6%	2,3%	1,1%	100,0%
Total	458	32	44	534
	85,8%	6,0%	8,2%	100,0%



Entrée dans la profession de nationalités non européennes

Un constat de l'étude de 2012 était qu'aucun·e journaliste interrogé·e n'était d'une nationalité non européenne.

Ce n'est plus le cas en 2023 : 2,6% des journalistes sont détenteur·rice·s d'une nationalité non européenne. Huit nationalités extra-UE (incluant la Suisse) sont ainsi représentées. Les nationalités marocaine et tunisienne sont les plus souvent mentionnées.

La nationalité étrangère la plus souvent détenue par un journaliste exerçant en Belgique francophone est, comme cela était le cas en 2012, la nationalité française (39 répondant·e·s, soit près de 7% de l'ensemble des journalistes).

Tableau 29

	Nationalité	Belges bi-nationaux	Non belges	Total	% des journalistes
Pays voisins		9	36	45	8,4%
	Française	7	32	39	
	Allemande	0	3	3	
	Luxembourgeoise	1	1	2	
	Néerlandaise	1	0	1	
UE-27		14	11	25	4,7%
	Italienne	7	5	12	
	Espagnole	1	2	3	
	Portugaise	2	1	3	
	Danoise	2	0	2	
	Grecque	0	2	2	
	Hongroise	1	0	1	
	Suédoise	0	1	1	
	Roumaine	1	0	1	
Hors UE-27		11	3	14	2,6%
	Marocaine	5	0	5	
	Tunisienne	3	0	3	
	Brésilienne	1	0	1	
	Mauricienne	0	1	1	
	Mauritanienne	0	1	1	
	Nigérienne	0	1	1	
	Rwandaise	1	0	1	
	Suisse	1	0	1	
	Turque	0	0	0	
	Congolaise	0	0	0	
Total		34	50	84	

Remarque : Le total de ce tableau est différent des tableaux précédents car certain·e·s répondant·e·s possèdent deux ou trois nationalités.

Une évolution (beaucoup) plus lente que l'ensemble de la société

Une seconde manière de mesurer la diversité culturelle est de décrire l'origine des parents d'une personne. Cette mesure est utilisée dans les statistiques officielles pour différencier les «Belges d'origine belge», c'est-à-dire les

personnes possédant la nationalité belge et dont les deux parents sont également belges, des autres habitant·e·s du pays. Selon les analyses du SPF économie : « Au 01/01/2020, la population belge se composait alors comme suit : 67,9 % de Belges d'origine belge, 19,7 % de Belges d'origine étrangère et 12,4 % de non-Belges »¹⁸.

Dans notre échantillon, il est également possible de mesurer la diversité d'origine des journalistes interrogé·e·s en prenant en compte leur nationalité et celle de leurs deux parents.

Tableau 30 : nationalité des parents des journalistes

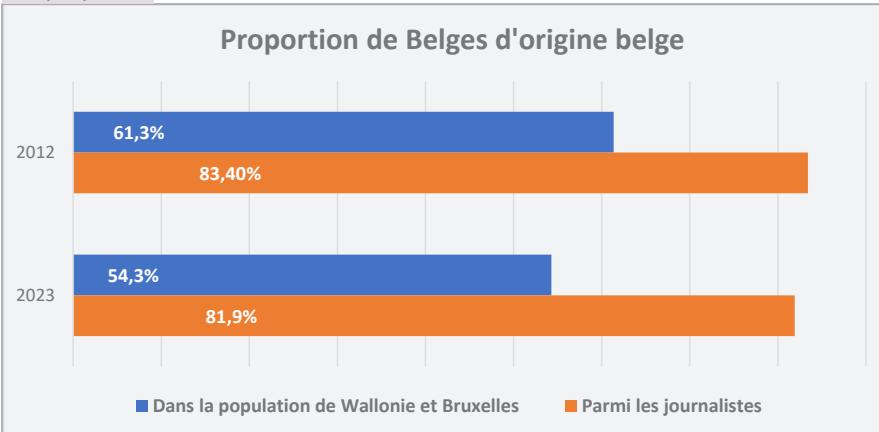
	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Père et mère belges	444	83%	100%
Père belge et mère non belge	14	3%	14%
Père non belge et mère belge	21	3%	17%
Père et mère non belges	59	11%	11%
Total	538	100%	

Tableau 31 : origines des journalistes

	Belges d'origine belge	Belges d'origine étrangère	Non belges	Total
2012	541	72	36	649
	83,4%	11,1%	5,5%	100%
2023	440	51	46	537
	81,9%	9,5%	8,6%	100%

¹⁸ Statbel, SPF Économie, Structure de la population, Origine par groupe de nationalité d'origine par commune, 2023. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/origine#figures> consulté le 13 septembre 2023.

Graphique 32



Entre 2012 et 2023, la proportion de journalistes belges d'origine belge est restée stable (diminution de 1,4 point de pourcentage). Pour donner sens à cette évolution, il est intéressant de la comparer à l'évolution de l'ensemble de la population

belge francophone. Sur base des chiffres produits par SPF Économie (Statbel), nous pouvons voir que cette proportion est passée de manière cumulée pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie de 61,3% de Belges d'origine belge à 54,3% de Belges

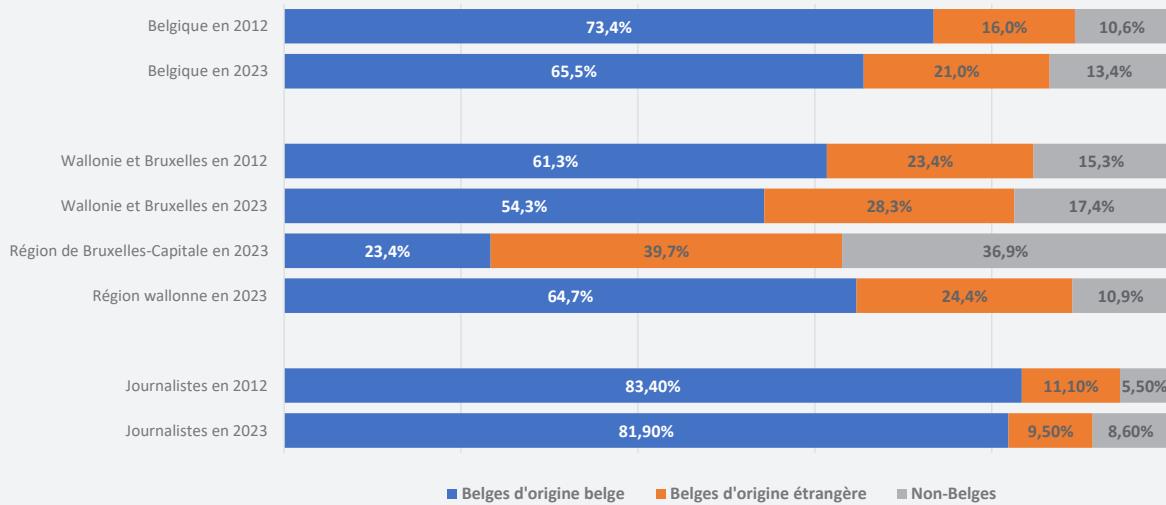
d'origine belge, soit une diminution de la proportion de Belges d'origine belge de 7,1 points de pourcentage en 11 ans¹⁹.

Le processus de diversification de l'origine de la population belge francophone avance donc plus rapidement que celui de la population de journalistes. Pour le dire autrement, bien que la diversité d'origine des journalistes soit (très) légèrement plus importante en 2023 qu'en 2012, cette augmentation se fait à un rythme moins élevé que celui de la population.

Proportionnellement, l'écart observé en termes de diversité d'origine entre les journalistes et la population belge francophone est donc plus grand en 2023 qu'il n'était en 2012. Rapportée à la diversité présente dans la société, la population des journalistes est aujourd'hui proportionnellement moins diversifiée du point de vue de l'origine en 2023 qu'en 2012.

Graphique 33

Diversité d'origine de la population belge, wallonne et bruxelloise, et des journalistes en 2012 et 2023



¹⁹.Source Stabel 2023, calcul ORM-UCLouvain.

Le graphique 33 présente les évolutions de manière détaillée pour les différentes régions. Notons que c'est à Bruxelles que l'on trouve la population la plus diversifiée (avec seulement 23,4% de Belges d'origine belge parmi ses habitant·e·s).

Des origines non belges principalement issues des pays voisins

Du point de vue des pays dont sont issu·e·s les journalistes d'origine non belge, on note une large surreprésentation des origines issues des pays voisins. **53,6 % des journalistes d'origine étrangère sont issu·e·s d'un pays voisin.** Cette situation est très différente de l'origine des habitant·e·s de la Région bruxelloise et de Wallonie dont le groupe des personnes issues de pays voisin ne représente que 13,7% (RBC) et 23% (Wallonie)²⁰.

97% des journalistes ont le français comme langue maternelle

Une dernière manière d'aborder la diversité culturelle est de s'intéresser à la langue maternelle de journalistes. **La diversité de ce point de vue est également très faible. En 2023, 97% des journalistes ont le français comme langue maternelle** (95,4% en 2012). L'Allemand, l'Italien, le Néerlandais et l'Espagnol sont les langues les plus parlées par la suite (entre 1 et 2% des journalistes par langue). ■

Graphique 34

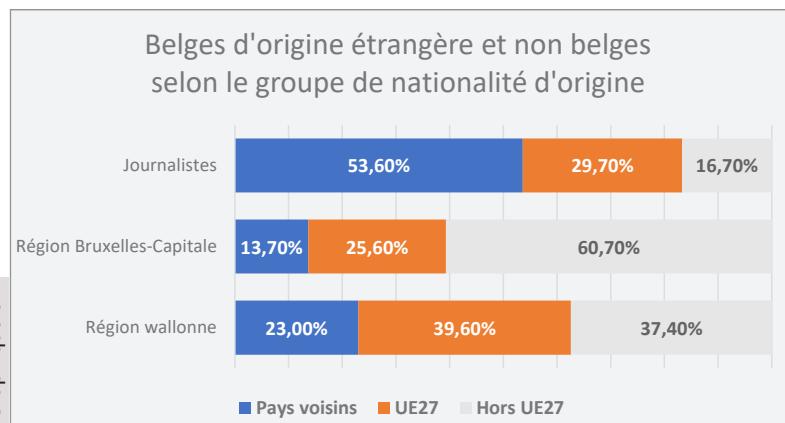


Tableau 35

Langue maternelle	Total	Pourcentage des journalistes
Français	521	97,0%
Allemand	9	1,7%
Italien	6	1,1%
Néerlandais	5	0,9%
Espagnol	5	0,9%
Arabe	2	0,4%
Portugais	2	0,4%
Anglais	1	0,2%
Hassanya	1	0,2%
Kinyarwanda	1	0,2%
Luxembourgeois	1	0,2%
Polonais	1	0,2%
Turc	1	0,2%
Vietnamien	1	0,2%
Swahili	1	0,2%

²⁰Source statbel, donnée au 1/1/2020 pour la RBC et la Région wallonne : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/nouvelle-statistique-sur-la-diversite-selon-lorigine-en-belgique>.

1.3. La diversité sociale

À u-delà de la diversité d'origine, il est possible d'interroger la diversité « sociale » des journalistes. Celle-ci sera abordée au moyen de l'étude des niveaux de diplôme des journalistes ainsi que de l'origine sociale déclarée par les répondant·e·s.

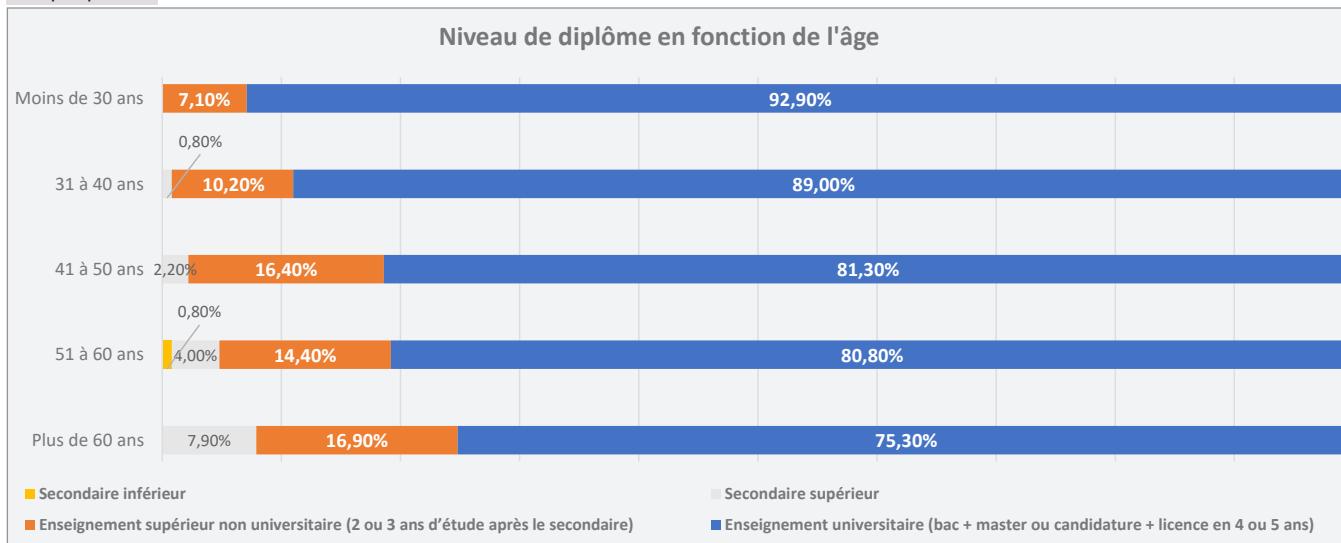
Disparition des niveaux de diplôme les plus bas

L'étude de 2012 mettait en évidence un processus de diminution de la diversité des niveaux de diplôme. En 2012, près de 20% des personnes de plus de 65 ans actives comme journalistes exerçaient sans avoir

eu accès à un enseignement secondaire supérieur. En 2023, 83,4% des journalistes sont titulaires d'un diplôme universitaire (72% en 2012). Seuls 7,1% des moins de 30 ans ne sont pas universitaires. Le processus d'uniformisation identifié en 2012 s'intensifie donc en 2023.

Notons qu'en Belgique en 2022, seuls 17,8% de la population de plus de 15 ans possède un diplôme universitaire et que la proportion de diplômé·e·s de l'enseignement supérieur de type long et court monte à 53,1% chez les Belges de 30 à 35 ans (dont 60,6% chez les femmes et 45,6% chez les hommes)²¹.

Graphique 36



²¹Source SPF Économie, statbel, "Niveau d'instruction", <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-d-instruction#panel-12>, consulté le 23 décembre 2023.

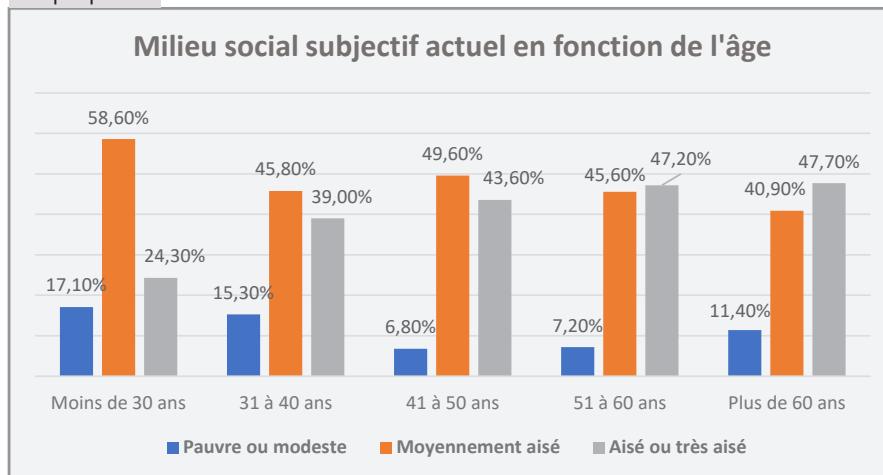
Les femmes plus diplômées que les hommes, sauf pour les moins de 30 ans

Comme cela était déjà le cas en 2012, et comme cela est le cas dans la population belge, les femmes journalistes sont davantage diplômées que les hommes. Dans le graphe ci-contre (ou le diplôme universitaire est représenté par un « 5 » et le diplôme primaire par un « 1 » dans l'axe vertical) on voit que pour toutes les classes d'âge, à l'exception des journalistes de moins de 30 ans, les femmes sont plus diplômées que les hommes.

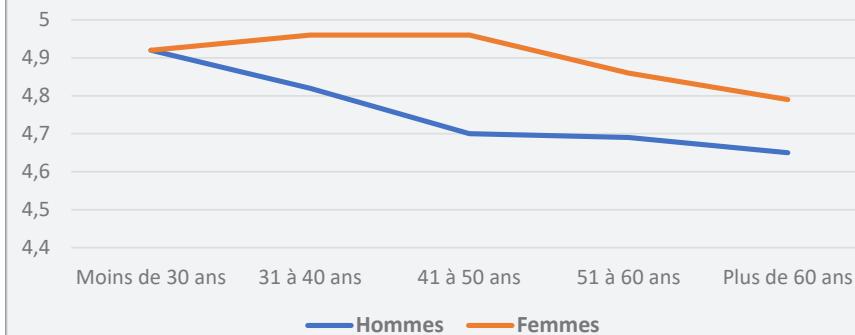
24% des journalistes se disent provenir d'un milieu modeste ou pauvre

Comme cela avait été fait en 2012, nous avons demandé aux journalistes d'évaluer

Graphique 38



Évolution du niveau du diplôme en fonction du genre et de l'âge



Graphique 37

leur milieu d'origine sur une échelle allant de 1 (pauvre) à 5 (très aisé). En 2023, 24,3% des répondant·e·s décrivent leur milieu d'origine comme pauvre ou modeste (24% en 2012).

Contrairement à ce qui avait été observé en 2012, nous n'observons pas de différence

de genre de ce point de vue. Néanmoins, du point de vue de l'âge, les groupes des moins de 40 ans ainsi que celui des plus de 60 ans se disent plus souvent issus d'un milieu aisé ou très aisé.

39% des journalistes disent appartenir actuellement à un milieu aisé

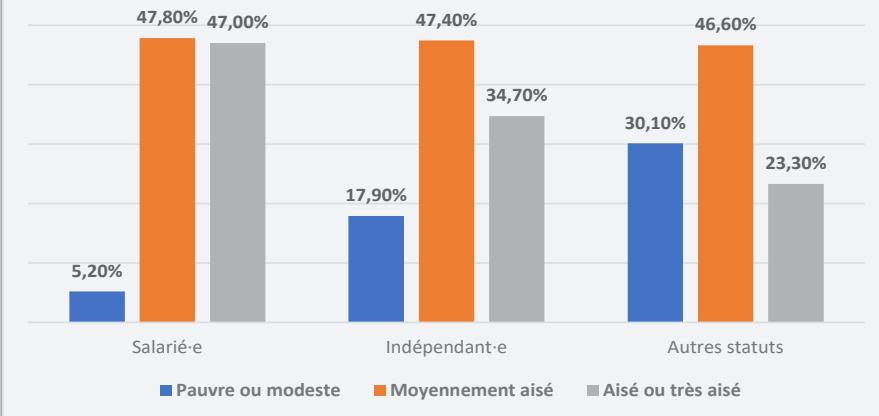
Si l'on s'intéresse à la perception du niveau de vie actuel (et non plus d'origine), on constate qu'en moyenne 39,2% des journalistes se disent appartenir à un milieu aisé ou très aisé (35% en 2012) et 12,9% se disent appartenir à un milieu pauvre ou modeste (10,6% en 2012).

Comme cela était déjà le cas en 2012, plus les journalistes sont jeunes, moins ils et elles se déclarent vivre dans un milieu social aisé ou très aisé.

Le statut d'emploi (employé·e, indépendant·e ou autre statut) ainsi que le genre des répondant·e·s sont également liés à la perception du milieu social, ce qui n'était pas le cas en 2012. Les journalistes travaillant sous d'autres statuts que celui d'employé·e ou d'indépendant·e ont près de 6 fois plus de chance de se dire vivant dans un milieu pauvre ou modeste que ceux travaillant sous statut d'employé (30,1% contre 5,2%). **Les femmes ont deux fois plus de chance que les hommes d'évaluer leur milieu de vie comme pauvre ou modeste (16,6% des femmes contre 8,6% des hommes).**

Graphique 39

Milieu social subjectif actuel en fonction du statut d'emploi

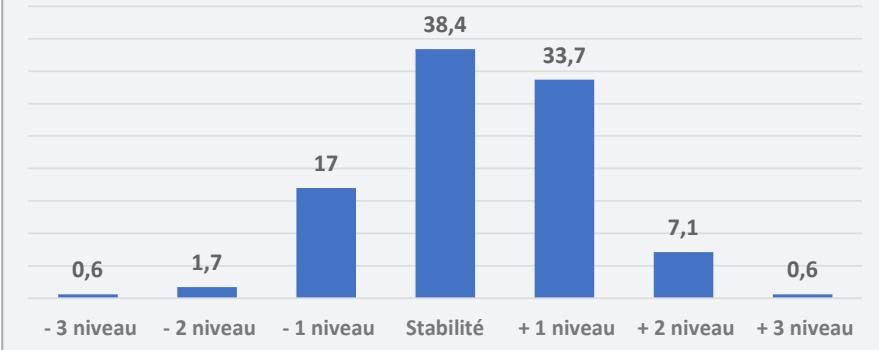


41,4% des journalistes estiment que leur milieu de vie actuel est plus élevé que leur milieu d'origine

Il est également possible de mesurer la perception subjective de l'évolution du milieu de vie en comparant les perceptions du milieu d'origine et celle du milieu actuel. Alors que **19,3% des journalistes estiment avoir diminué de niveau de vie**, 38,4% estiment leur milieu de vie actuel similaire à celui de leur enfance et 41,4% estiment avoir vécu une élévation de leur milieu de vie. ■

Graphique 40

Évolution perçue du niveau social entre l'enfance et aujourd'hui





1.4. Convictions politiques, philosophiques ou religieuses

Convictions politiques : peu d'évolution entre 2012 et 2023

Sur une échelle allant de 1 (tout à fait à gauche) à 10 (tout à fait à droite), la moyenne pour les journalistes en 2023 se situe à 4,25 et la médiane à 4,0. **Les journalistes se positionnent donc en moyenne légèrement à gauche, comme cela était le cas en 2012.** À noter qu'aucun·e répondant·e à l'enquête ne se positionne sur les scores 9 et 10 de l'échelle (à l'extrême du spectre des opinions de droite). En moyenne, les hommes, ainsi que les responsables hiérarchiques et les salarié·e·s se positionnent légèrement plus à droite (bien qu'en moyenne aucune de ces catégories ne dépasse un score moyen de 5), comme cela était le cas en 2012.

Un trio de tête : Ecolo, MR et indécis

86,6% des journalistes interrogé·e·s ont

accepté de répondre à la question du parti pour lequel ils·elles choisirait de voter si des élections fédérales avaient lieu au moment de l'enquête (juin 2023). Près de **32% des journalistes ayant répondu voterait Ecolo ou Groen!** (contre 46,1% en 2012), près de 20% voterait libéral (MR, Défi ou OpenVLD) (contre 21,5% en 2012) et près de **22% indiquent ne pas encore avoir fait de choix.** Nous observons donc une diversité d'intentions de vote au sein des journalistes.

Il est difficile de comparer ces résultats avec ceux de la population en général. Notons cependant que le 9 juin 2023, approximativement au moment où cette enquête était menée, un « grand baromètre » Le Soir-RTL-Ipsos²² réalisé auprès de 2600 personnes indiquait les intentions de vote suivantes :

Sondage <i>Le Soir, RTL et IPSOS</i> (juin 2023)	PS	MR	PTB	Ecolo	Défi	Les Engagés
Wallonie	25,70%	19,80%	18,90%	10,30%	3,80%	10,30%
Bruxelles	18,60%	19,90%	17,60%	18,10%	8,30%	4,30%
Questionnaire ORM-AJP (mai-juillet 2023)	PS + Vooruit	MR + OpenVLD	PTB + PVDA	Ecolo + Groen!	Défi	Les Engagés + CD&V
Journalistes	7,40%	13,3%	4,10%	32%	6,2%	6,3%

Tableau 41

²²<https://www.lesoir.be/518610/article/2023-06-09/grand-barometre-un-avant-les-elections-le-ps-gagnant-en-wallonie-le-mr-en-tete>

Sur base de ce tableau, nous pouvons voir que la population des journalistes semble se distinguer principalement par une beaucoup plus faible tendance que la population générale à choisir des partis de l'extrême gauche ou de l'extrême droite. Ainsi que par une préférence nette, au sein des partis de gauche, pour les partis écologistes plutôt que les partis socialistes. Pour les autres partis (démocrates-chrétiens et libéraux) les scores observés dans cette enquête sont relativement proches de ceux observés dans le baromètre Le Soir-RTL-Ipsos de la même période.

Tableau 42

	Si des élections fédérales avaient lieu demain, pour qui voteriez-vous?	Nombre de répondant·e·s	%age	%age sans les réponses manquantes
Valide	Partis démocrates-chrétiens (Les Engagés, CD&V, CSP)	29	5,5 %	6,3 %
	Partis verts (Ecolo et Groen!)	149	27,7 %	32 %
	Partis libéraux (MR, Défi, OpenVLD)	91	16,9 %	19,5 %
	Nationalistes flamands (NVA)	3	0,5 %	0,6 %
	Partis socialistes (PS et Vooruit)	34	6,4 %	7,4 %
	Partis d'extrême gauche (PTB)	19	3,5 %	4,1 %
	Je ne sais pas	103	19,1 %	22,1 %
	Vote blanc ou abstention	37	6,9 %	8 %
	Total	465	86,6 %	100 %
Manquant	Ne peut pas voter aux élections fédérales	1	0,3 %	
	Ne préfère pas répondre	71	13,1 %	
	Total	72	13,4 %	
Total		537	100 %	

Convictions philosophiques et religieuses

En 2023, les journalistes se répartissent principalement en deux grandes catégories : les « catholiques » (38,1%, contre environ 37,5% en 2012) et les « sans conviction » (41,7 % contre 30% en 2012). Une différence importante par rapport à 2012 est liée à la catégorie « laïque » qui passe de 36% en 2012 à 16,4% en 2023. ■

Tableau 43

		Fréquence	%age
Valide	Catholique	198	38,1%
	Protestante	8	1,5%
	Israélite	2	0,4%
	Musulmane	5	0,9%
	Laïque	85	16,4%
	Bouddhisme	5	0,9%
	Aucune	216	41,7%
	Total	519	100%
	Non-réponse	19	
Total		537	



LA BATAILLE DE LA PLACE SAINT-LAMBERT

PROCÈS D'UNE JUSTICE PARTIALE



Suite aux confrontations entre les jeunes et la police survenues le 13 mars 2021, la presse et les pouvoirs publics ont immédiatement communiqué et décrit ces événements avec un vocabulaire belliqueux : « la ville est assiégée », « ils viennent de partout », « c'est une guérilla urbaine », « des bandes bien organisées ». Iels criminalisaient ainsi la colère de ces jeunes, sans jamais leur donner la parole ni mettre en perspective leur action par rapport au contexte socio-politique de l'époque.

Pourtant, en 2020, des cas de violences policières à l'égard des personnes racisées perçaient l'invisibilité structurelle qui, d'ordinaire, les contient. Cette année-là, aux États-Unis, George Floyd décédait, étouffé par la police. La vidéo de son assassinat devenait virale et intensifiait la lutte menée par le mouvement Black Lives Matter. En Belgique, Adil Charrot décédait après avoir été percuté par la voiture de police qui le poursuivait alors qu'il se trouvait sur son scooter.

Des violences meurtrières, mais aussi des violences quotidiennes à l'égard des personnes issues des quartiers populaires, étaient amplifiées pendant la période de la Covid : contrôles, insultes, arrestations administratives, humiliations et mépris. Les organisations de défense des droits humains et les collectifs antiracistes dénonçaient ces faits, sans que rien ne bouge.

Pour les « émeutier·es » de la place Saint-Lambert, les autorités et les médias réclamaient une punition exemplaire. Des moyens importants pour mener l'enquête et constituer un dossier à charge ont été immédiatement mis en place.

Leur procès a débuté le 27 novembre 2024, presque quatre ans après les faits. Nous avons décidé de le suivre, car nous avions la désagréable impression qu'iels allaient prendre cher ! Les dérives autoritaires et violentes de l'appareil policier et judiciaire nous inquiètent beaucoup. Nous avons choisi de nous former au fonctionnement de la justice pour en comprendre les enjeux et les mécanismes.

Face à la vérité écrasante et unilatérale de la parole policière, judiciaire et médiatique, nous nous sommes engagé·es à écrire collectivement un contre-récit. Nous avons utilisé la forme de la fiction pour raconter notre point de vue et rendre compte des faits. La JOC, les Grignoux et le CPCR, dans le cadre de leurs activités d'éducation permanente, nous ont accompagné·es pour mener à bien notre projet.

Notre démarche a suivi le fil de cette question : en sachant que plus de 90 % des personnes tuées par la police sont des personnes racisées, et que les rares cas donnant lieu à un procès se clôturent majoritairement par des non-lieux ou des classements sans suite, que pouvons-nous tirer comme conclusion sur le verdict du procès qui nous occupe ?

Bonne lecture !

Christie, Chy, Claire, Éloïse, Elyase, Iker, Ju, Juliette, Lauren, Lise, Ludivine, Marc, Marion, Martin, Mila et Slim.

Merci à Aliou, Anouk, Émilie, Nanou, Noémie, Pascal, Uliana et Rémy.

13.12.2024, 12h15, quartier d'Outremeuse à Liège, café Rosa.

– Salut Joe, un café s'il te plaît. Et tu aurais les nouvelles du jour ? La Meuse ?

– La menteuse ! Je ne la prends plus ! C'est comme ça qu'on appelait ce torchon dans les années 60, quand La Meuse attaquait le mouvement ouvrier. À l'époque, on était plus combatif·ves que vous, les jeunes. Mais j'ai gardé une presse de chiens écrasés : la DH. S'il te plaît, Camille. Tiens, lis cet article, c'est sur les émeutes de la place Saint-Lambert.

Joe me pointe un article dont le titre attire mon attention :

Jusqu'à 5 ans de prison ferme requis à l'encontre des participants aux émeutes de Liège lors desquelles trente-six policiers ont été blessés

– Les émeutes à Liège ? Mais ça date de quand, ça ?

– C'était pendant la Covid, en 2021. Vas-y, lis la suite !

Pour rappel, le 13 mars de cette année-là, des centaines de casseurs s'en sont pris au matériel urbain, à des magasins qu'ils ont pillés, mais aussi à un commissariat situé rue de la Régence. Ils ont jeté des pavés sur les policiers.

Maintenant, ça me revient. C'était chaud, cette journée. J'étais à la brasserie Sauvenière, il y avait un parcours d'artistes et un monde de dingue pour le rassemblement Still Standing for Culture. En parallèle, une grosse manifestation de l'HORECA envahissait le boulevard de la Sauvenière, pour dénoncer, elle aussi, les mesures sanitaires. Des chars défilaient, la bière coulait à flots, la techno grondait. Dommage, je ne l'ai su qu'après. A cela s'ajoutait une manifestation Black Lives Matter. Tout cela convergeait vers la place Saint-Lambert. Les gens en avaient vraiment marre d'être confiné·es chez eux ! C'était le bordel !

Je me rappelle avoir vu l'autopompe aussi, quand j'ai traversé le pont au-dessus de la place Saint-Lambert pour aller vers le parcours d'artistes à la Casa Nicaragua. La place était toute enfumée et je me rappelle de gamin·es qui couraient dans la rue Pierreuse avec des fringues en main. Je continue l'article :

Les avocats des parties civiles ont plaidé que les émeutiers avaient transformé la ville en "zone de guerre." Les casseurs arrivaient "par vagues pendant des heures. Ils ont agi comme une pieuvre" Les avocats ont estimé que chaque participant avait sa part de responsabilité dans les faits. Ils ont asséné qu'il s'agissait d'une "attaque collective."

C'est sûr que cet article va intéresser Inès. Ça tombe bien que je la voie demain.



La Meuse Libre BELGIQUE

“Un déferlement

Liège !

andalisée

violence

casse

par des casse

détruire !

nt de violence”

tu sur Liège

E LIÈGE

Liège

TERLEMENT DE VIOLENCE AU CŒUR

Ils sont venus de partout... pour saccager!

14.12.2024, 13h37, Point Chaud de la place Saint-Lambert à Liège.

- Salut cousine, ça va ? Content de voir que tu es à l'heure.
- Wesh, Camille, ça m'arrive d'être ponctuelle.
- J'ai la dalle, je vais commander un sandwich, je t'en prends un ?
- Oui, un thon-mayo s'il te plaît.
- Voilààà les deux sandwichs royaux ! Pétard, 13,12 €, c'est pas donné ! Bon appétit, cousine !
- Merci, tu gères.
- Alors, quoi de neuf ?
- Ça va, enfin, bof, vu l'actualité ! Trump a été élu, le trou de balle de Bouchez qu'on se tape, et surtout la Palestine. Je suis pas mal occupée pour le moment, avec mon collectif. On a fait beaucoup de collages dans la ville, je sais pas si tu as vu, pour dénoncer le génocide du peuple palestinien.
- Ah non, j'ai pas vu. Tiens, ça me fait penser, j'étais hier au café chez Rosa et j'ai lu un article sur le procès des émeutes de mars 2021, tu vois de quoi je parle ?
- Oui, je l'ai lu, bien sûr ! En fait, je suis le procès avec des potes. On est dégoûté·es pour les jeunes, la procureure du roi demande jusqu'à cinq ans de prison pour certain·es, c'est complètement délivrant !!!
- Pas tant que ça, je trouve. J'ai lu dans l'article qu'iecls étaient des centaines et qu'iecls ont vraiment mis le bordel dans la ville. C'est quand même important de garder un certain vivre-ensemble. En plus, des policier·es ont été blessé·es, trente-six si je me rappelle bien, c'est beaucoup.
- En fait, pour moi, ce procès, c'est n'importe quoi, un tas de mensonges. Il y a plein de violences de classe et de race qui s'y expriment ! En soi, on parle de doigts d'honneur à l'encontre de policier·es, de pavés jetés sans pouvoir prouver qu'ils ont atteint une cible, de vitrines de magasins et d'un commissariat vandalisés. Il n'y a pas eu de blessé·es graves. Pour que ce procès ait lieu, la police fédérale a fait un an d'enquête pour rechercher des gamin·es mineur·es ou qui avaient à peine 18 ans au moment des faits, en diffusant les images des caméras de surveillance sur internet. Certain·es ont été renvoyé·es de leur école avant même le procès. T'imagines ?
- Ouais, je sais pas, je me dis que s'il y a procès, c'est qu'il y a des faits graves. Pour moi, la justice réagit parce que c'est une attaque à la société, à nos biens communs.

– JD Sports et Point Chaud, un bien commun ? Ça se discute. Je pense surtout que la justice réagit parce que la police s'est sentie attaquée et qu'il y a un lien indéniable entre les deux institutions. L'une ne fonctionne pas sans l'autre. Les exigences de la procureure et des parties civiles sont complètement disproportionnées. Il faut assister au procès pour s'en rendre compte. C'était terrible d'entendre cet enchaînement de peines, d'années de prison requises par la procureure, qui glaçaient le sang à tout le monde. Mais pourquoi tu ne viendrais pas suivre le procès avec nous ? Tu te feras ta propre idée comme ça !

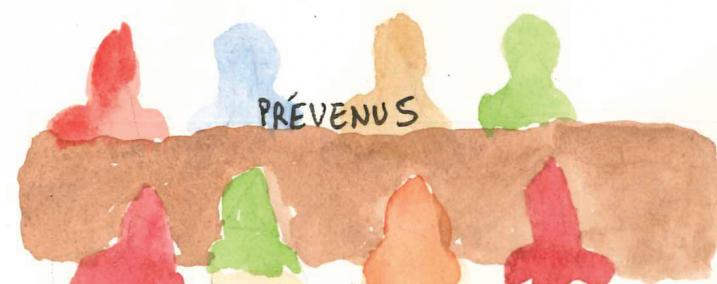
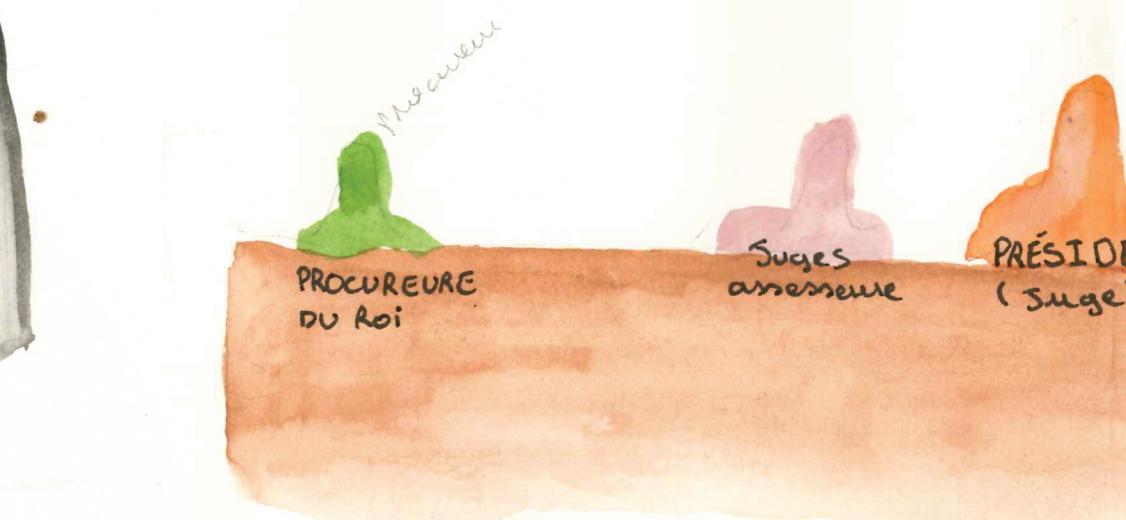
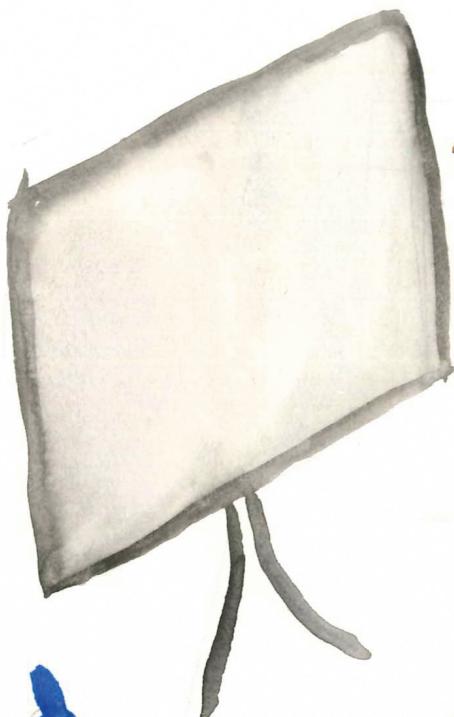
– Pourquoi pas. J'ai un peu de temps, mais je n'ai aucune connaissance et je ne suis pas venu au début. Puis j'ai pas envie de me prendre la tête avec tes potes si je ne suis pas d'accord.

– T'inquiète, mes potes sont cools et le procès est public. Moi, je me suis dit que ça valait le coup d'aller voir, car je pense que ça va être un procès pour l'exemple et je suis sûre que le verdict sera brandi comme un trophée. Je te mets à jour, t'as un peu de temps devant toi ?

– Oui, mais j'ai besoin d'un café. Je t'en prends un aussi ?

Je me lève, je vais chercher deux cafés bien corsés, je sens qu'Inès va partir dans un long monologue et mon cerveau a besoin de se réveiller.





Policiers
PARTIE CIVILE



Police



huissier d'audience

DENTE
(ge)

Juges
assesseurs

GREFFIER



POLICE

PRÉVENUS

AVOCATS DE LA DEFENSE

POLICE

POLICE

Dès que je me rassois, j'interpelle Inès :

- Et quoi, tu arrives au tribunal et tu t'assieds librement ?
- Oui et non. Déjà, il y a une fouille à l'entrée par des gardes de sécurité avec des détecteurs de métal en main et des petits bacs pour vider nos poches, comme à l'aéroport, et en plus, il y a des policier·es qui dévisagent toutes les personnes qui rentrent.
- Te connaissant, tu n'as pas dû apprécier ! Et après, ça se passe comment ?
- Il y a un huissier qui prend les cartes d'identité uniquement des prévenu·es et leur indique où se placer. C'était déjà mal parti quand je l'ai vu interPELLER deux de nos potes racisés, car il pensait que c'étaient des prévenus ! Bref, on s'installe, mais cela a l'air un peu brouillon : des avocat·es cherchent leurs clients ou les confondent, j'ai du mal à distinguer qui sont les avocat·es de qui. Le greffier annonce l'entrée des juges : la séance commence. La juge présidente annonce comment va se dérouler le procès sur plusieurs audiences : la première sert à entendre chaque prévenu·e sur les chefs d'accusation, la deuxième à entendre les avocat·es des parties civiles et le réquisitoire de la procureure, et la troisième servira à entendre les avocat·es des prévenu·es, et puis enfin, il y a le prononcé du verdict.
- Ça a l'air difficile à suivre !
- Tu ne crois pas si bien dire. À la première audience du procès, on a appris que l'affaire a été découpée en deux dossiers : l'un pour les faits d'émeute, qui comprend les jets de pavés contre des policier·es ou des bâtiments, et l'autre pour le pillage du magasin JD Sports. Cela démarre en force, car les avocat·es des parties civiles demandent une requalification de la peine, qui sera plus pénalisante pour les prévenu·es, mais surtout plus avantageuse financièrement pour leurs client·es ! La juge émet des réserves. Mais j'avoue que je n'ai pas bien compris ce point-là du procès.
- Peut-être que c'était tout simplement trop technique ?
- Ouais. Heureusement, la juge explique bien. Elle parle tout le temps aux prévenus. Elle leur explique le déroulé de la journée. La juge appelle chaque prévenu à la barre, demande s'ils savent pourquoi ils sont là et rappelle les chefs d'accusation qui les concernent.
- Je n'aimerais pas être à leur place. Ça doit être rude !
- Elle pose des questions de contexte sur leur participation aux faits et des questions sur leur situation socio-économique. Elle semble particulièrement intéressée de savoir s'ils ont leur CESS, s'ils travaillent et sous quel type de contrat. J'espère que c'est pour prendre en compte des circonstances atténuantes et pas pour déterminer le prix de l'amende. Après quatre ans et une minutieuse enquête, sur 300 jeunes, iels en ont chopé 30 et seulement 15 sont présents au procès. En plus, les accusations reposent sur des appels à délation ! La police a publié des vidéos et photos des caméras de surveillance et des vidéos prises par des passant·es le jour des faits ! Cela crée un climat de suspicion, de surveillance entre les citoyen·nes, qui détruit la solidarité.



– Prévenu, levez-vous !

Reconnaissez-vous les faits ? Avez-vous jeté des **projectiles** ? Avez-vous **poussé** l'agent de sécurité ?

– **Oui**. Non. Pas trois projectiles. Juste **une fois**. Non, je suis sorti sans rien en main. J'ai jeté les vêtements par terre. J'ai suivi **la foule**. Je me suis laissé emporter. Je ne me reconnais pas...

– **Pourquoi** étiez-vous place Saint-Lambert ? Vous êtes venu manifester pour **la dame** ?

– Oui. **Non**. Je n'ai pas été à la manifestation. J'attendais le bus. J'allais au foot. Je rejoignais des amis. Je venais d'ailleurs. J'ai fait des **doigts d'honneur**. Je ne connais pas Liège. J'ai suivi le mouvement... J'ai donné le pull à un **SDF**.



J'AI SUIVI
LE MOUVEMENT
L'ADRENALINE
VOUS AVEZ
ABIMÉ LA
VITRINE DE
JD SPORT ?
POURQUOI COMMENT
VOUS AVEZ
BOUSCULÉ UN
POLICIER ?
POURQUOI COMMENT
VOUS AVEZ
LANCÉ DES
PAVÉS ? DE QUELLE
TAILLE ? PETIT ? MINUSCULE
C'EST NON ? OU
VOUS VOUS
SOUVENEZ PAS ?
ÇA FAIT 3ANS
QUAND MÊME ...



– Prévenu, levez-vous.

Pourquoi vous en êtes-vous pris à des policiers ?

Avez-vous déjà eu un contact
désagréable avec la police ?

– Non. Je ne sais pas pourquoi. J'ai lancé tout et n'importe quoi, juste comme ça. Je comprends pas. Je travaille... Je voulais **sensibiliser** la police aux **violences** qu'ils commettent. J'ai eu de très mauvaises expériences avec elle. Je ne peux pas m'en être pris au policier. **J'aime** les policiers.

– Vous avez lancé une **pierre** sur l'hôtel de ville, vous avez un problème avec Monsieur le bourgmestre ?

– Non. Je **m'excuse**, Madame.



– Prévenu, **levez-vous.**

Quels sont vos **projets** dans la vie ?

– Créer mon entreprise. Suivre une **formation**. Me soigner. Depuis, j'ai un **enfant**, je suis devenu **père**. J'étais sur une **mauvaise pente**. Je suis chauffeur-livreur. Je suis chauffeur-livreur en **CDD, en CDI, intérimaire**... Ma mère est consommatrice de stupéfiants. Mon père est incarcéré. Je **regrette**. Je suis venu manifester pour la dame. Depuis que j'étais enfant, j'ai pas eu une bonne expérience avec la **police**. Disons que les contacts étaient **mauvais**. J'ai fait des doigts d'honneur. Je suis perdu dans la vie. J'ai juste fait un doigt d'honneur **vite fait**.









Inès reprend son récit pour raconter la deuxième audience, et je sens que ça a été plus éprouvant pour elle. Elle explique que c'était le jour où les parties civiles, composées des avocat·es de la police, de la Ville de Liège, des assurances des Galeries Saint-Lambert et de l'État fédéral, ont pris la parole et où la procureure a fait son réquisitoire. La police a raconté qu'elle s'était sentie attaquée par une masse de gens. Les avocat·es plaignent qu'adresser un doigt d'honneur aux flics est très grave, parce que ça les distrait et qu'ils ne peuvent pas éviter les projectiles ! Pour celles et ceux qui en ont lancé sans toucher de policier·es, la même logique est appliquée. Même ceux qui n'auraient rien lancé auraient permis aux autres de le faire, juste par leur présence. Beaucoup d'avocat·es ont parlé de cet effet de groupe, et pour eux, c'est une circonstance aggravante. Ils disent que ce sont les individus qui composent la masse et que, sans chacun·e des participant·es, l'émeute n'aurait pas pu avoir lieu. D'ailleurs, la procureure va dans leur sens : « Chacun d'eux est la foule, chacun d'eux est le mouvement », dit-elle. Inès termine, l'air en colère : « Si t'étais sur la place ce jour-là, t'étais coupable ».

J'ai l'impression qu'elle exagère un peu : c'est normal que les flics aient eu peur, ça doit être impressionnant, toutes ces personnes qui te balancent des pavés ! Elle se marre en me racontant qu'un avocat en a même ramené un à la barre pour rappeler à quoi ça ressemblait.

– Les avocat·es n'arrêtent pas de parler de "zone de guerre", de "flot nourri de projectiles", de "ligne de front"... Franchement, c'est pas comme ça que je me représentais la guerre ! En tout cas, ça ne se voit pas sur les images diffusées ! En fait, il y a plein de trucs bizarres là-dedans : s'il y avait eu autant de projectiles, lancés par autant de personnes comme les avocat·es le disent, avec des flics qui se seraient pris une trentaine de pavés sur la tête, tu crois pas qu'ils seraient plus nombreux·ses du côté des parties civiles ?

– Il y a combien de policier·es qui ont porté plainte ?
– Seulement dix, je crois. D'ailleurs, tu ne sais pas quoi ? Il y a un flic qui est venu témoigner armé !

– Et alors ?
– Tu savais pas ? C'est interdit, les policier·es ne sont pas censé·es témoigner armé·es devant un·e juge. Je me demande s'il était là sur son temps de travail, alors que certains prévenus ont dû poser des jours de congé pour venir.



Elle continue, en détaillant les blessures des flics, mais je vois bien qu'elle s'en fout un peu : leurs avocat·es parlent d'incapacité de travail, mais apparemment, tout ce qu'·els ont eu, c'est quelques courbatures et contusions.

– Ah si, il y avait un truc un peu grave : un des flics présents a été blessé à l'entrejambe, il a traîné cinq jours avant d'aller voir son médecin et il a perdu un testicule ! Ce qui est dingue, c'est qu'il a dû changer de commissariat, parce que ses collègues se moquaient de lui. Sympa, la solidarité !

Pour elle, les accusations de la police étaient super injustes. Inès s'emballe, en disant que les avocat·es remettaient tout en cause, qu'·els enlevaient tout contexte et qu'·els chargeaient les prévenu·es excessivement ! Une avocate représentant la Ville de Liège demandait une indemnisation pour la surcharge de travail administratif sans aucune preuve. Un autre avocat demandait la même chose pour l'achat de nouveau matériel policier, dixit « les frais de carapaces », pour 13 999,21 €, suite à l'émeute, mais sans aucune facture pour les justifier.

– Il y a un avocat qui disait même : "Quand on commet des violences, il faut en assumer les conséquences !" C'est marrant de dire ça quand la plupart des flics auteur·es de violences ne sont jamais condamné·es. Iels n'arrêtent pas de dire que ce n'est pas normal que nos impôts servent à payer les dégâts occasionnés par l'émeute. Moi, je trouve que ce n'est pas normal que mes impôts servent à payer des flics racistes.

Je ne suis pas sûr de tout bien comprendre. Il y a quand même beaucoup d'éléments dans ce procès et je suis un peu perdu entre ce que raconte Inès et ce que j'ai pu lire dans les journaux. Inès a l'air lancée, elle ne s'arrête plus.



– J'ai compté : pour 30 prévenu·es, la procureure réclame au total 84 ans de prison et des centaines d'heures d'intérêt général, pour des jeunes de 20 ans ! C'était horrible, ce moment où elle a lu son réquisitoire. Sa longue liste de chiffres de dossiers, de noms, d'amendes et d'années de prison — jusqu'à 4 ou 5 ans fermes pour la plupart. Plus elle lisait, plus c'était lourd dans la salle. Je voyais les visages des jeunes assis devant se décomposer. Même certain·es avocat·es de la défense avaient l'air surpris·es par la sévérité des peines. La maman d'un prévenu à qui j'avais un peu parlé en début de journée est sortie de la salle, et je l'ai suivie pour prendre l'air aussi. Elle était toute pâle, elle m'a dit qu'elle avait les jambes coupées. À la fin de la journée, on sentait que tout le monde était abattu. La procureure a même dit qu'elle était convaincue que certain·es étaient là pour « casser du flic ».

– C'est ridicule ce que tu dis, une procureure ne confondrait pas ses opinions personnelles avec de vraies preuves.

– Justement, c'est tout le ridicule de ce procès ! La procureure a parlé d'une tomate lancée par un des prévenu·es comme d'une arme ! Parce que, je cite : « Ce n'était pas une tomate cerise. » Une tomate !!

– J'avoue, c'est exagéré !

– En plus d'être exagéré, son réquisitoire est carrément injuste. Par exemple, une prévenue noire, qui aurait fait le geste Black Lives Matter, encouragé la foule et jeté une basket sur la police, risque 30 mois de prison ferme. À côté de ça, une personne blanche encourt une peine de travail allant jusqu'à 300 h pour avoir jeté une barrière sur des flics. Franchement, je pourrais vraiment t'en parler des heures, de ce procès : il y a tellement de trucs qui ne vont pas...





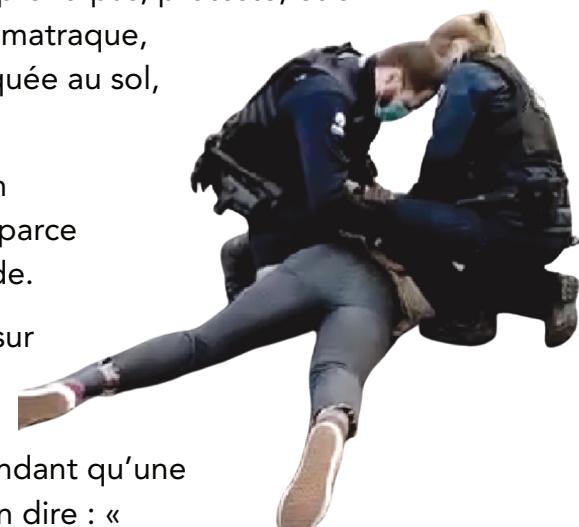
– Mais alors, ces jeunes poursuivi·es, iels étaient toustes là pour la manifestation Black Lives Matter ?

– Pour la plupart, oui. Mais personne ne parle du contexte général de l'époque, ni de ce qui a pu pousser ces jeunes à se révolter ce jour-là, me répond Inès.

Elle me parle alors d'un événement dont je me rappelle vaguement : le 8 mars, quelques jours avant la manifestation Black Lives Matter. Une aide-soignante descendait du bus, place Saint-Lambert, pour aller travailler. Elle voit une personne au sol, entourée de deux agent·es de police. En tant que soignante, elle s'approche pour lui venir en aide. Jusque-là, rien d'anormal. Mais les agent·es s'énervent et lui ordonnent de s'éloigner. Elle s'exécute et veut reprendre son chemin. Mais iels la rattrapent et exigent ses papiers. Elle ne comprend pas, proteste, et en quelques secondes tout dérape. L'un des agent utilise sa matraque, puis sa bombe lacrymo. L'aide-soignante se retrouve plaquée au sol, menottée.

– T'imagines ? Une aide-soignante, qui allait bosser en pleine pandémie, iels la plaquent au sol. Pour rien. Juste parce qu'elle a voulu aider quelqu'un, souffle Inès. Tiens, regarde.

Elle sort son téléphone et me montre une vidéo trouvée sur le site de RTL Info. On voit mal, c'est filmé à distance. Mais on distingue bien une femme noire, allongée par terre, le genou d'un policier dans le dos, pendant qu'une autre agente lui passe les menottes. On entend quelqu'un dire : « Voilà, comme aux États-Unis... genou. »



Je comprends tout de suite la référence : la mort de George Floyd, tué par la police à Minneapolis. Je repense à sa phrase devenue symbole : I can't breathe, étouffé sous le poids du genou d'un policier. Et là, je sais ce que veut me montrer Inès.

Ce n'est pas un simple fait divers. C'est une scène qui fait écho à une autre. Je commence à mieux comprendre pourquoi ces jeunes étaient présent·es à la manifestation place Saint-Lambert.

– Et tu trouves ça normal, qu'on n'en ait pas parlé pendant le procès ? me lance Inès.

Je ne réponds rien. Je ne sais pas quoi dire. J'ai toujours pensé que la justice devait s'en tenir aux faits et que le contexte, c'était pour les sociologues ou les journalistes. Est-ce qu'on peut vraiment juger sans comprendre d'où vient cette colère ?

Inès enchaîne :

– C'est trop pratique de faire comme si tout ça arrivait dans le vide. Comme si des jeunes se levaient un samedi et décidaient de saccager la ville pendant que les gens respectables font leur shopping. Le bourgmestre a même parlé de bandes urbaines organisées venues des quatre coins de la Belgique dans le seul but de casser.

Tout ce qui s'est dit après le 13 mars dans la presse, c'était du grand n'importe quoi. Et une fois de plus, la seule réponse que la Ville a trouvée, c'est de renforcer les contrôles et la présence policière.

Elle me regarde, puis ajoute :

– Par exemple, le magasin JD Sports, tu sais pourquoi il a été visé ?

Je hoche la tête, incertain.

– En 2019, la responsable du magasin à la Médiacité avait tenu des propos super racistes envers ses employé·es. Il y a une vidéo qui a circulé, ça a fait du bruit à Bruxelles et à Liège. Elle a été virée depuis. Mais c'est resté dans les mémoires. JD Sports, pour certain·es, c'est un symbole. Alors ouais, je pense que ce n'est pas un hasard s'iels ont visé cette vitrine-là.

Je la trouve excessive, son raisonnement me semble un peu tiré par les cheveux. J'ai envie de lui dire que ce genre de raisonnement — œil pour œil, dent pour dent — ça ne mène nulle part, ça ne fera pas avancer la justice.

On sort du Point Chaud. Elle ajoute, plus calmement :

– T'as entendu parler d'Adil ? Et d'Ibrahima ?

Encore une fois, ça me rappelle vaguement un truc. Mon silence l'invite à continuer.

– Adil est mort à Anderlecht, en 2020. Il avait 19 ans. Il fuyait un contrôle pendant le confinement. Une voiture de police l'a percuté. Il est mort sur le coup. L'affaire s'est soldée par un non-lieu. Ibrahima, c'était début 2021. Il filmait un contrôle dans son quartier, à Bruxelles. Les flics l'ont emmené au poste. Quelques heures plus tard, il était mort. Officiellement, c'était un malaise. Il avait 23 ans. Récemment, deux policiers ont été reconnus coupables de ne pas lui avoir porté secours alors qu'il faisait un malaise, ils ont pris sept mois de prison avec sursis. Un troisième policier a été reconnu coupable de coups et blessures, il a écopé d'un mois de prison avec sursis... La famille attend toujours des réponses.

Elle marque une pause.



– Et pendant ce temps-là, la procureure requiert jusqu'à cinq ans de prison pour des jets de pierre et des vitrines brisées. Cinq ans. Tu te rends compte ? C'est ça la justice ? Deux morts et à peine une condamnation symbolique. Mais quand il s'agit de jeunes racisé·es qui se révoltent, là on sort la grosse artillerie.

Cette info me remue. Je ne sais pas si on peut parler de bavures policières dans ces cas-là, mais deux jeunes hommes morts pour un contrôle de routine, ça me glace. Elle n'a pas tort, vu sous cet angle, ça paraît injuste.

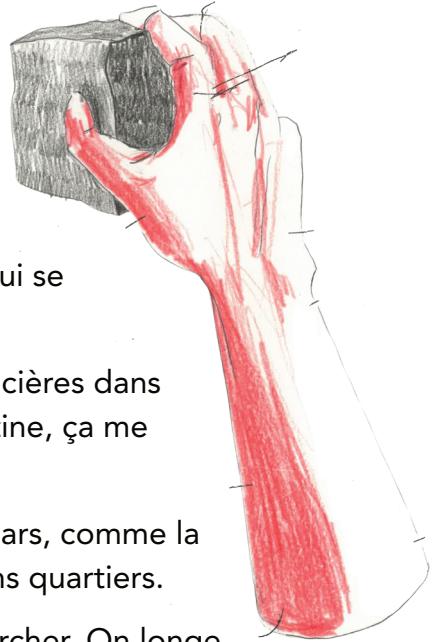
– Tous les deux étaient racisés, dit Inès. Comme la femme du 8 mars, comme la majorité des personnes qu'on contrôle encore et encore dans certains quartiers.

Je hoche doucement la tête. On ne dit plus rien et on continue à marcher. On longe les Galeries Saint-Lambert. J'essaie de me rappeler les rues vides, les masques et les contrôles. La période Covid me paraît loin maintenant. Tout a repris comme avant.

Inès me sort de mes pensées :

– Alors, tu viens à la prochaine audience ?

On se quitte là-dessus. Le ciel se couvre, je file vite prendre un bus.







08.01.2025, 09h, salle de la Rotonde du tribunal de Liège.

Je me demande de quoi sera faite cette journée au tribunal. Je n'ai encore jamais assisté à un procès. Inès me rappelle qu'aujourd'hui, on va entendre les plaidoiries des avocat·es de la défense.

En arrivant, après avoir passé la sécurité, on est entré·es dans la salle d'audience et j'ai tout de suite été surpris. C'est comme si j'entrais dans un théâtre, avec un décor un peu improvisé : tous les meubles sont amovibles, l'acoustique est mauvaise, je me suis demandé si on répétait une pièce ou si le procès avait commencé. Dans la salle, les avocat·es des policier·es discutent et rigolent avec celleux de la défense.

Les prévenus sont entre les avocat·es et face au juge. Je les aperçois de dos. Ils se font discrets. Tout le monde n'est pas présent. Inès m'explique que c'est normal. Beaucoup sont au travail ou à l'école. Ils ont été appelés à la barre le premier jour du procès, et la juge les a dispensés pour les autres jours du procès s'ils le désiraient.

Les plaidoiries commencent et s'enchaînent à la barre. La plupart des avocat·es ne prennent que quelques minutes pour défendre leur client. Dans une des plaidoiries, une avocate défend son client en chargeant un autre prévenu. Selon elle, comparativement, la peine demandée n'est pas assez lourde. Un avocat parle de « la bêtise » de son client et insiste sur « sa stupidité ».

Certain·es avocat·es ont quand même l'air beaucoup mieux préparé·es que d'autres. L'un des avocat·es de la défense reprend la chronologie, les détails, il démontre le manque de preuve contre son client : on ne voit pas clairement le prévenu jeter un projectile ni qu'un·e policier·e a été touché·e. D'abord, il apparaît sur la caméra avec un objet en main, puis sort du champ de la caméra et y revient sans l'objet en question. La procureure en déduit qu'il l'a jeté sur la police et, sur cette hypothèse, elle réclame jusqu'à cinq ans de prison. Il conteste aussi les preuves apportées par une des parties civiles concernant les dédommagements pour une soi-disant surcharge de travail liée à la gestion de l'émeute. Malgré les rappels de la juge, la Ville de Liège ne fournira comme preuve qu'un tableau Excel peu convaincant des horaires de travail de son personnel.

On annonce enfin la pause. J'ai besoin d'air. Dehors, Inès est déjà en train de discuter avec l'un des avocat·es. Il a l'air plus engagé. Il nous explique que les avocat·es sont principalement pro deo.

– Vous pensez que si on n'a pas l'argent, on sera automatiquement mal défendu·es ? lui demandé-je.

– J'ose espérer que non, mais c'est vrai que ça dépend de l'intérêt de l'avocat·e pour l'affaire, me répond-il. Pour moi, c'est une affaire importante, c'est déterminant de défendre les droits de ces jeunes.

On retourne dans la salle pour l'après-midi. Une autre avocate vient à la barre. Je l'avais déjà observée plus tôt : arrivée en retard, elle avait passé la journée sur son téléphone.





Inès me dit en chuchotant qu'elle ne l'a encore jamais vue aux audiences, mais qu'elle connaît son cabinet, connu pour afficher les visages de candidats MR à ses fenêtres. Dès qu'elle prend la parole, je sens que tout le monde dans la salle est attentif·ve. Elle parle fort et d'un ton plutôt agressif. Elle dit que son client doit payer, payer pour ce qu'il a fait, « payer pour l'arroseuse et participer à l'effort de guerre ». J'ai du mal à comprendre qui elle défend et si c'est une stratégie pour montrer que son client fait profil bas.

Je me dis que c'est vachement dur pour ces jeunes. Je regarde autour de moi et, en dehors d'un couple de parents et de notre petit groupe, il n'y a pas grand monde dans la salle. Comme si ça n'intéressait personne. J'essaie de me reconcentrer sur ce qu'il se passe devant moi. Je me sens fatigué.

J'observe les juges. L'une d'elles regarde un prévenu qui n'est pas représenté par un·e avocat·e venir à la barre. Elle le regarde de haut en bas, puis de bas en haut. Je me demande comment il doit se sentir. Je tourne la tête : un des avocat·es lit le journal en souriant, Charlie Hebdo, appuyé en arrière sur sa chaise, jambes croisées. Plusieurs avocat·es sont endormi·es. La juge annonce la fin de la journée et la prochaine audience.

Je repense à ce que l'avocat avec qui j'ai parlé à la pause a dit dans sa plaidoirie : « Moi je suis blanc et la police ne contrôle jamais mon identité dans la rue. Pour mon client, c'est tous les jours ». Un autre avocat décrivait ce procès comme un procès politique dont la sévérité des peines est disproportionnée. Je commence à comprendre que ce genre de chose ne pourrait pas m'arriver. Puis, dans le fond, je sais que si on ne me demande jamais mon identité, ce n'est pas seulement parce que je n'ai soi-disant rien à me reprocher, mais surtout parce que je suis blanc.

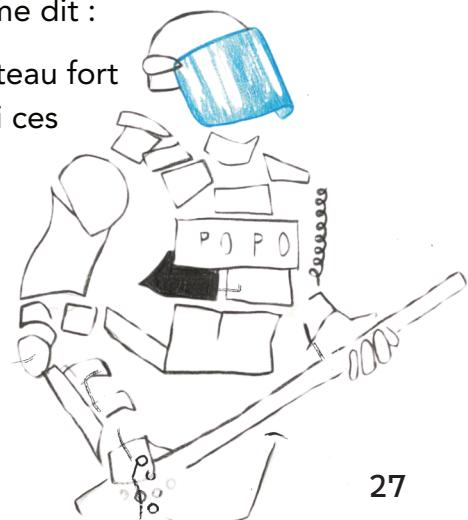
En sortant, je préviens Inès que je rentre, que je suis fatigué. Elle me raccompagne.

08.01.2025, 17h30, place Saint-Lambert à Liège.

Je me sens un peu perdu, je ne sais plus trop quoi penser de ce procès. Je repense à l'aide-soignante plaquée au sol, à la manageuse raciste du JD Sports qui n'a jamais été mentionnée, à Adil tué par la police, aux deux copains d'Inès pris pour des prévenus à l'entrée du tribunal parce qu'ils sont noirs. C'est chaud quand même.

On arrive sur le dessus de la place Saint-Lambert. Inès rigole et me dit :

– Iels parlent d'une zone de guerre, de belligérant·es, de château fort assailli de flèches. T'imagines à quoi ils font référence : comme si ces jeunes étaient une armée de soldat·es entraîné·es et organisé·es venu·es pour prendre les galeries. Ça crée un imaginaire dans la tête des Liégeois et Liégeoises. Tout comme le récit de la police qui dit défendre l'ordre public et la sécurité des habitant·es, alors qu'iels défendent les murs et les vitrines du Burger King et des galeries. Comme s'iels étaient les remparts défendant notre patrimoine inestimable.





– C'est clair que le vocabulaire nourrit des imaginaires guerriers !
– Sans blague, tu vois le flic armé qui est venu à la barre ? Il racontait qu'il s'était senti acculé par des lancés de toutes parts, un flux en continu. Mais dans la ville, ce sont les jeunes qui sont harcelé·es en permanence. Les flics contrôlent souvent des groupes de mecs racisés dans l'espace public. Ce sont des contrôles au faciès et ce n'est pas censé pouvoir se passer. C'est raciste et illégal.



– Mais quand même, c'est vrai que ça a l'air dur comme métier, flic...

– C'est trash de donner plus d'importance à ce que ressent un·e policier·e blessé·es par un pavé ou une barrière, alors qu'iel défend les intérêts du pouvoir et qu'iel légitime ainsi sa propre violence, par rapport aux situations de personnes qui vivent les humiliations policières et institutionnelles régulières, des violences systémiques normalisées du simple fait qu'iels ne soient pas blanc·hes. C'est de la déshumanisation.

– Sans vouloir réduire le vécu de ces jeunes vis-à-vis des bavures, j'ai pas l'impression qu'on solutionnera le problème en mettant toute l'institution policière dans le même sac. Je commence à mieux capter qu'il y a des pratiques racistes dans la police et que ça pose clairement problème, mais ça me paraît quand même essentiel qu'iels soient là. Il faut bien que des gens s'occupent de faire respecter à tout le monde des règles communes. Quand iels font bien leur taf, iels permettent quand même de vivre en sécurité.

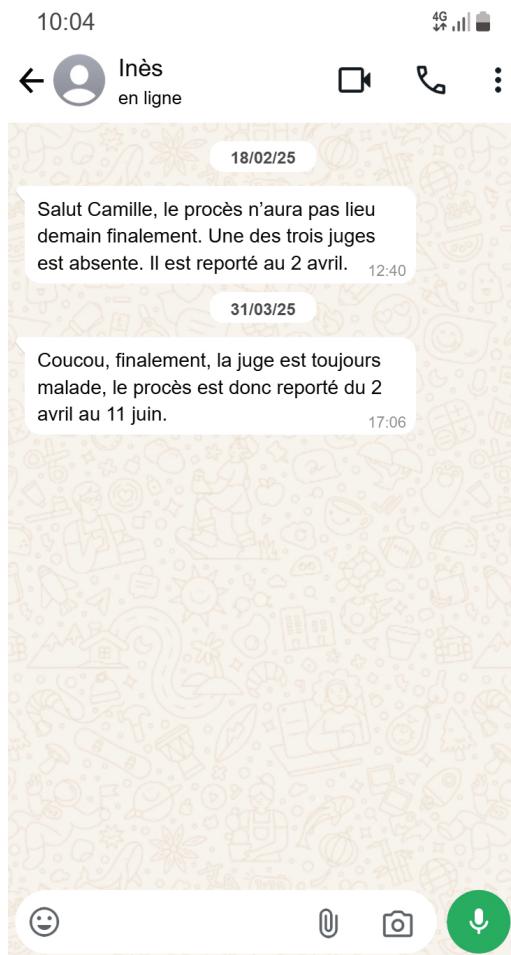
– Tu parles de bavures, mais ce n'est pas une question d'individu, c'est précisément l'institution qui génère ces comportements et qui les valorise. Pour moi, la police n'a jamais eu comme fonction de permettre à tout le monde de vivre en paix et en sécurité. Elle a été créée et pensée pour maintenir par la force certaines parts de la population dans un ordre qui les écrase et les empêche de vivre. D'ailleurs, un bon exemple, c'est



l'absence flagrante de lien entre l'intensité de la répression et la courbe de la criminalité. On voit bien qu'aux États-Unis, une société répressive avec des peines lourdes allant jusque la peine de mort, des conditions de détention trash, une hyper-surveillance et une présence constante de la police, la criminalité ne baisse pas. Elle est toujours bien présente. Elle est plutôt liée aux inégalités. Pour moi, l'approche punitive et sécuritaire ne fonctionne pas, pourtant nos politiques et notre système judiciaire vont toujours plus loin dans cette logique. L'objectif, ce n'est ni la paix ni la réparation des torts, mais bien le maintien d'un ordre colonial, raciste et bourgeois. C'est quand même très loin du rôle de « gardien de la paix » qu'on prête à la police.



Le dernier jour du procès est prévu pour le 19 février, mais Inès m'envoie un message :



Ça commence à faire long : presque huit mois depuis la première audience du procès, et 30 personnes attendent un jugement, certain·es risquent gros. En plus, il va falloir ajouter quelques mois avant de connaître le verdict. Depuis, j'essaie d'être un peu plus attentif à l'actualité. J'ai vu pas mal de trucs passer.

Le 3 avril, j'ai lu dans une story qu'un étudiant en gynécologie avait été reconnu coupable de viol à Louvain, mais que le juge a préféré ne pas lui mettre de peine, ni de traces dans son casier judiciaire, parce qu'il est promis à une « carrière brillante ». Si c'est de ça dont parle Inès quand elle parle de « justice injuste », je comprends mieux.

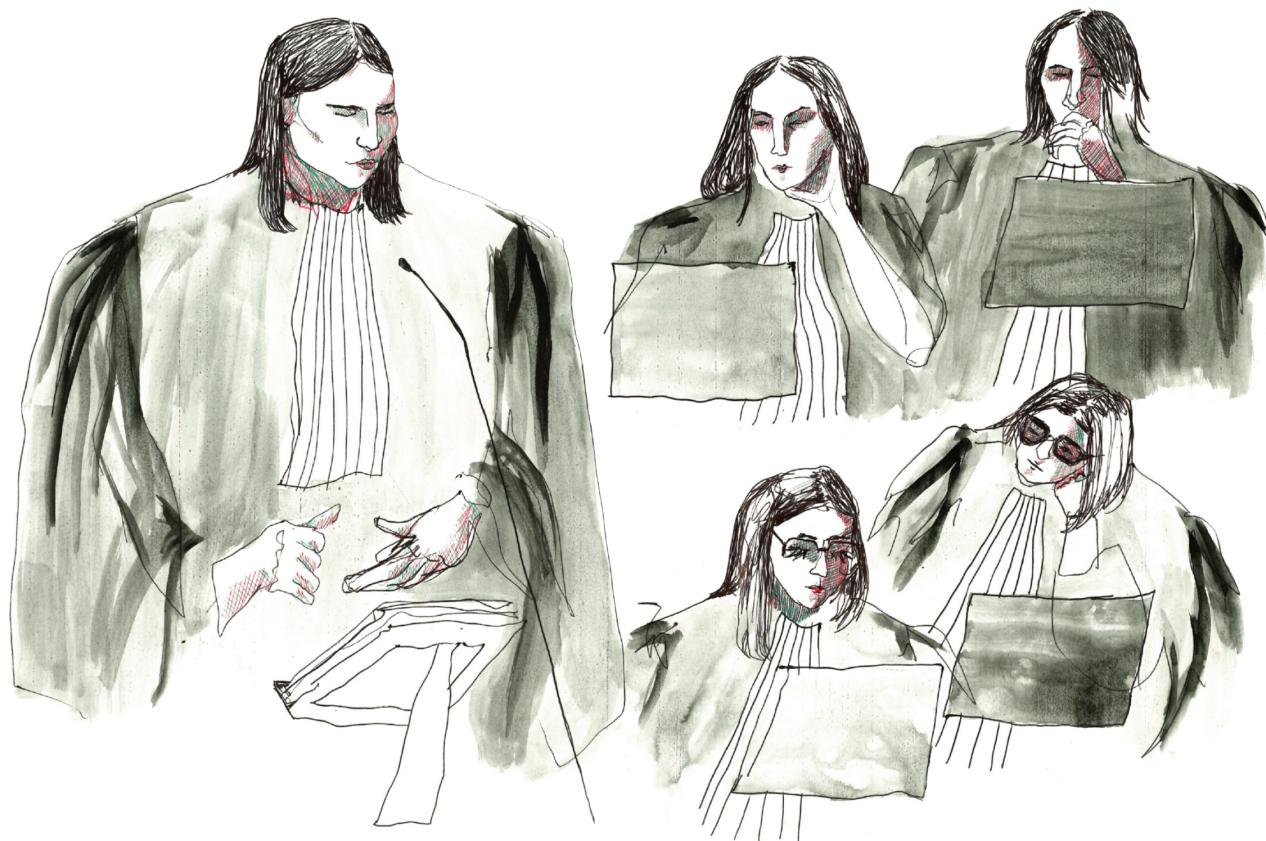
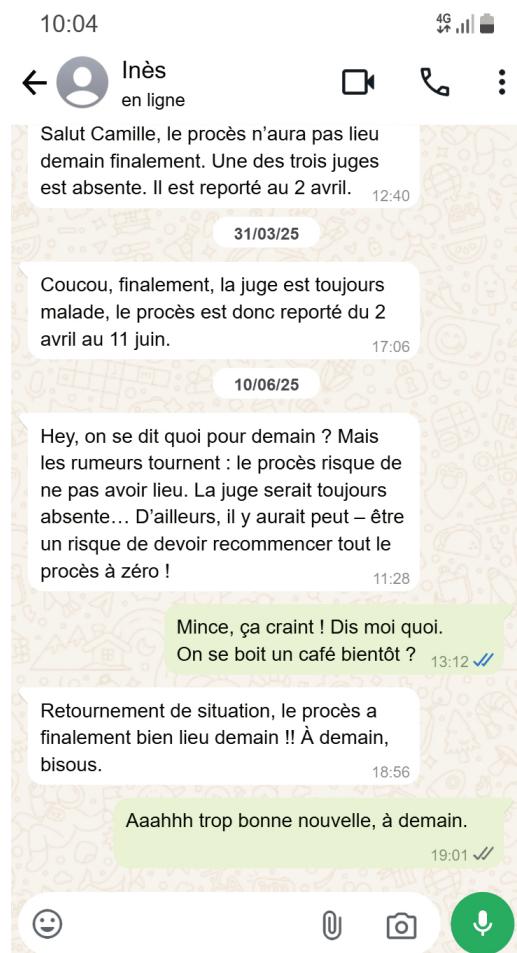
Puis il y a eu ça aussi :

Le 4 mai, des supporters de Bruges sont venus à Molenbeek, un quartier de Bruxelles, pour tabasser des personnes racisé·es. La police les a laissés faire, les habitant·es se sont défendu·es. La presse a fait passer les gens du quartier pour les agresseureuses.

Le 11 mai, un policier sans permis de conduire renverse Christophe Amine Cholet, qui se trouvait sur son scooter, et le tue dans le quartier des Marolles à Bruxelles.

Le 2 juin, un policier tue Fabian, un enfant de 11 ans, qui roulait en trottinette dans un parc. Le policier le poursuivait en voiture et l'a percuté sans même avoir freiné.

Message reçu la veille du procès :



11.06.2025, 13h, devant le palais de justice de Liège

Le lendemain, Inès et moi sortons de la salle d'audience vers 13h. Cette audience était consacrée aux trois dernières plaidoiries des avocat·es de la défense. Le procès est maintenant terminé, le verdict tombera au plus tard le 1er octobre 2025.

– T'as entendu, déclare Inès, enfin un avocat a parlé des événements racistes qui se sont déroulés dans le JD Sports avant les émeutes. Il aura fallu attendre le dernier jour.

– Ah oui, l'histoire avec les « : les Arabes, les gwers et les macaques »... Je me souviens, tu m'avais montré une vidéo. C'était aussi intéressant quand il a précisé que les émeutes ne sortaient pas de nulle part et que les prévenu·es subissent aussi de la violence quand iels n'ont pas accès à un logement, à un travail décent, aux études ou qu'iels vivent des discriminations au quotidien.

– Oui, il était temps que ce soit dit, répond Inès.

– D'ailleurs, t'en penses quoi de ce terme, « émeutier·e » ? J'ai l'impression que c'était vraiment dans le débat d'aujourd'hui, mais est-ce qu'on peut vraiment les qualifier d'émeutier·es ?

– Les médias, la justice et la police adorent utiliser ce mot à tout-va, pour amplifier la violence, le désordre et l'irrationalité. Émeutier·es ou pas... je ne sais pas, ça dépend du sens que la juge va mettre derrière, comment elle va catégoriser ces personnes.

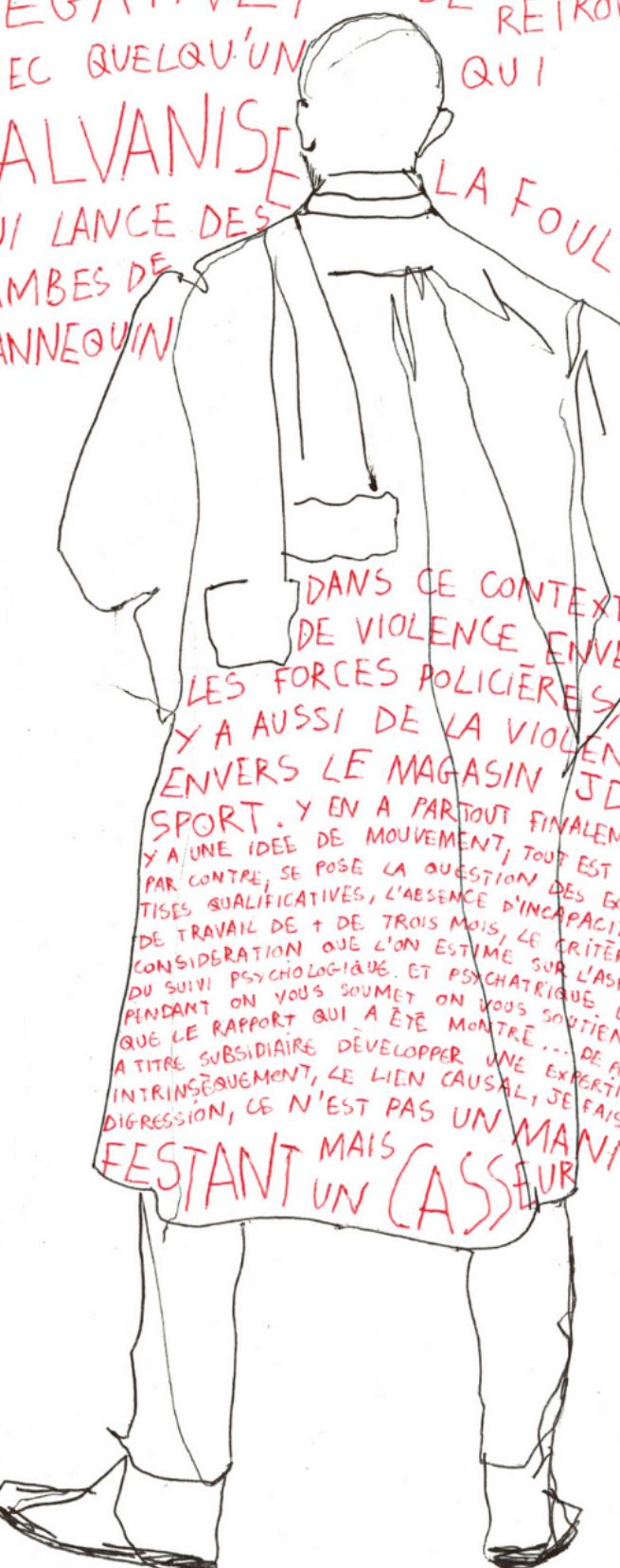
– Il y a un accusé qui m'a particulièrement touché. Celui qui a perdu sa mère et dont le père est dealer. Il s'est retrouvé à la barre à devoir s'excuser et prouver qu'il s'est repris en main.

– C'était terrible, me répond Inès. Je trouve que c'est une bonne image du non-sens total de ce système punitif. C'est hyper infantilisant : on gronde les accusés qui sont obligés de s'excuser et de dire qu'ils regrettent. Au final, rien n'est réglé, personne n'est à l'écoute et les accusés n'osent pas dire ce qu'il s'est réellement passé, de peur de prendre encore plus cher.

Cette dernière audience a été pénible et je me dis que l'image du théâtre est parlante : on joue à la justice, on fait semblant d'écouter, mais tout est déjà plié d'avance. Les faits sont sortis de leur contexte, la parole des accusés est toujours suspecte, celle des flics, toujours protégée.



IL Y A UN EFFET D'EMULATION
NEGATIVE, ON SE RETROUVE
AVEC QUELQU'UN QUI
GALVANISE LA FOULE
QUI LANCE DES JAMBES DE
MANNEQUIN



DANS CE CONTEXTE
DE VIOLENCE ENVERS
LES FORCES POLICIÈRES, IL
Y A AUSSI DE LA VIOLENCE
ENVERS LE MAGASIN JD
SPORT. Y EN A PARTOUT FINALEMENT
Y A UNE IDÉE DE MOUVEMENT, TOUT EST LIÉ.
PAR CONTRE, SE POSE LA QUESTION DES EXPÉ-
TISES QUALIFICATIVES, L'ABSENCE D'INCAPACITÉ
DE TRAVAIL DE + DE TROIS MOIS, LE CRITÈRE DE
CONSIDÉRATION QUE L'ON ESTIME SUR L'ASPECT
DU SUIVI PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHATRIGIQUE
PENDANT ON VOUS SOUMET ON VOUS SOUTIENNEZ
QUE LE RAPPORT QUI A ÉTÉ MONTRÉ ... DEPOUVOIR
A TITRE SUBSIDIÉRE DÉVELOPPER UNE EXPERTISE
INTRINSEQUEMENT, LE LIEN CAUSAL, JE FAIS ...
DIGRESSION, CE N'EST PAS UN MANI-
FESTANT MAIS UN CASSEUR



01.10.2025, 09h, tribunal de Liège

Ça y est, le jour du verdict est arrivé. J'arrive juste à l'heure au tribunal.

C'est bizarre, je ne reconnaiss pas totalement les lieux. Je n'arrive pas à joindre Inès. Il n'y a que moi dans l'espace réservé au public. Ça m'inquiète ! Où est Inès ? Peut-être que je me suis planté dans les dates ? Je me lève et vais demander à l'huissier. Il me confirme qu'il s'agit bien de la bonne audience.

Je suis rassuré. En regardant vers l'estrade du tribunal, je reconnaiss les avocat·es. Je m'assieds et j'attends. Un autre truc qui me paraît bizarre, c'est la présence sur le banc des accusé·es de vieux en costard. Aucun·e des jeunes n'est présent·e. Il est 10h30, cela fait 30 minutes que l'audience aurait dû commencer. Les juges ne sont pas là non plus.

Soudainement, la juge-présidente apparaît, les cheveux en pétard dans sa robe noire, l'air de sortir d'un sommeil profond. On dirait le lapin dans Alice au Pays des merveilles qui court après le temps. Elle s'exclame :

– ÇA NE PEUT PLUS DURER ! J'ai encore dû passer la nuit ici et mes collègues sont en burn-out. D'ailleurs, moi aussi, je vais aller chez le médecin. RAS LE BOL ! Mais avant, on va régler cette histoire d'émeute qui dure depuis trop longtemps.

FINI LA MASCARADE !

Je suis scotché ! La juge essaye difficilement de s'asseoir. Elle tombe deux ou trois fois, la chaise ne tient plus. Elle finit par s'asseoir à côté, à la place de la greffière. On la sent très en colère, elle lance un mauvais regard en direction du banc des accusé·es.

– J'ai pris la décision de renvoyer les jeunes chez elleux. Nous les avons injustement poursuivi·es. On les accuse d'être des casseureuses, des jeunes irresponsables et une menace pour la société alors qu'il s'agit plutôt de jeunes qui ont un sens profond et réel de la justice. Iels ont manifesté pour rétablir la vérité, pour que la violence policière et le racisme ne s'exercent plus gratuitement et arbitrairement sur des citoyen·nes ordinaires. Je vous rappelle quand même que ces jeunes n'ont pas jeté des pavés sur une boulangerie parce que les boulanger·es auraient oublié de mettre du sel dans le pain, ni sur un salon de coiffure parce que le·a coiffeureuse aurait raté leur coupe de cheveux...

Iels ont jeté des cailloux sur des policier·es parce qu'iels incarnent les principaux·ales acteurices de leur oppression. Dans une société capitaliste et raciste, c'est normal de considérer la police comme ennemie. Détester la police est une position politique !

J'entends pas tout ce que dit la juge, on dirait qu'elle perd sa voix, mais ça ne l'empêche pas de continuer.

– Évidemment que lors du procès, ils ne s'en sont pas prévalu·s parce qu'ils ont bien intégré qu'en tant que personnes racisées, il ne faut pas faire de vague. Plutôt faire acte de repentance et montrer patte blanche devant les institutions : « Je remercie les policiers, je m'excuse auprès de l'arroseuse, je regrette, je ne le ferai plus, pardon et tout le tralala ». Ces jeunes ont déjà assez payé ! On les a d'abord jeté·es en pâture dans la presse. Cela fait 4 ans qu'iels vivent dans l'attente interminable d'être jugé·es. 4 ans, c'est long !

D'ailleurs, ces jeunes ont construit leur vie, ont avancé à l'aveugle, sans savoir si cette lourde épée de Damoclès risque un jour de leur trancher la tête. Certains ont terminé des formations, d'autres ont eu des enfants, ou encore trouvé du travail. Et on voudrait en faire des criminel·les. C'est insupportable ! Vous voulez condamner des voyous ? Voilà les vrais voyous ! dit-elle en pointant du doigt les personnes assises en costard-cravate.

Monsieur le bourgmestre, Billy de Derrière, je vous accuse de vous acharner sur ces jeunes, de ne pas les avoir considéré·es, ni pris·es en compte, ni soutenu·es, ni écouté·es. Je vous accuse aussi de ne pas avoir condamné les actes racistes et violents de votre police à l'égard de cette infirmière noire venue en aide à une personne en difficulté le 8 mars 2021.

Monsieur Christophe Moche-Père, chef de corps de la police de Liège. Encore vous... Qu'est-ce que je vais bien pouvoir faire de vous ? Je vous tiens responsables, vous et votre police, de l'escalade de la violence survenue le 13 mars 2021 place Saint-Lambert.

Monsieur Gaston Du Jambon, rédacteur en chef de ce torchon, ce ramassis de conneries, cette presse mensongère véhiculant des idées sécuritaires pour diviser la population et lui faire penser qu'elle est menacée par un·e étranger·e, un·e autre, un·e ennemi·e ... Bref, Du Jambon, rédacteur en chef de La Meuse, je vous accuse de ne pas avoir fait votre travail de journaliste avec sérieux en ne prenant jamais en compte l'avis des jeunes dans cette affaire. En lisant vos articles de votre journal, j'ai cru lire le récit de la bataille de la place Saint-Lambert datée du Moyen Âge...

Au fur et à mesure de son discours, de la fumée sort des oreilles de la juge-présidente. Elle devient rouge tomate cerise, et là, que vois-je sur sa tête : une grande crête rouge et mauve et un collier à picots. À tout moment, elle semble pouvoir se transformer en dragon et cracher des boules de feu vers les murs du tribunal, qui sentent la prison et l'injustice.

– JE VOUS CONDAMNE, crie-t-elle, vous avez de la chance, je ne vais pas prendre 4 ans pour me décider et je ne vais pas attendre le réquisitoire orienté de la procureure qui vous aurait été favorable. Je vous condamne à :

- écrire vos excuses que vous allez ensuite présenter aux jeunes et à leur famille ;
- suivre une formation sur la justice transformatrice et l'abolitionnisme pénal ;
- verser votre héritage dans les caisses de solidarité pour les victimes de la violence policière ;
- réaliser une magnifique fresque ACAB sur la vitrine du JD Sports ! On veut de la couleur mais pas de bleu !!!! ;
- faire un exposé sur le racisme dans la police et le présenter devant les nouvelles recrues de la police de Liège ;
- et enfin démissionner de vos fonctions et vous mettre sur la liste d'attente pour avoir accès à votre chômage, et pas de passe-droit !

Inutile de vous condamner à de la prison, ce n'est en rien une solution et cela crée de la récidive plutôt que l'émancipation générale des personnes et de la société.

Je suis sur le cul. Comment Inès a-t-elle pu rater tout cela ? Au final, j'avais pas faux... la justice est juste !

Malheureusement, cette audience du prononcé n'est qu'un rêve de Camille.

Ce 1er octobre 2025, le tribunal correctionnel de Liège a rendu son verdict concernant le procès dit « des émeutes de la place Saint-Lambert », en 2021. Les 30 prévenu·es, pour la plupart à peine majeur·es au moment des faits, sont toutes condamné·es à des peines sévères et accablantes, allant jusqu'à 4 ans de prison ferme.

Dans son jugement, le tribunal a souligné l'exceptionnelle gravité des faits : des attaques coordonnées contre les forces de l'ordre et des atteintes massives à l'ordre public et à la sécurité collective. Tout en tenant compte de certaines circonstances personnelles propres à chaque prévenu·e (leur jeune âge, l'absence d'antécédents ou encore les regrets exprimés), le tribunal a rappelé que les peines devaient répondre à plusieurs objectifs : sanctionner des comportements violents inacceptables, protéger la société, prévenir la récidive et, chaque fois que cela est possible, favoriser la réinsertion des condamné·es.

Pour les condamnations au pénal :

Concernant *le dossier de l'Emeute* :

Andy : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Mouldy : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Kalvin : une peine de 4 ans de prison ferme.

Mickaël : une peine de 3 ans de prison avec sursis probatoire de 5 ans.

Mehdy : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Sacha : une peine de 3 ans de prison ferme.

Joris : une peine de 30 mois de prison ferme.

Mourtada : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Elyase : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Nofel : une peine de travail de 150 h, à défaut d'exécution, une peine de 2 ans de prison ferme.

Soufiane : une suspension simple du prononcé.

Amadou : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Adama : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Josue : une peine de 2 ans de prison ferme.

Thierry : une peine de travail de 200 h, à défaut d'exécution, une peine de 30 mois de prison ferme.

Rabit : une peine de 30 mois de prison avec sursis probatoire de 5 ans sur la moitié de la peine.

Jean-Marcel : une peine de travail de 150 h, à défaut d'exécution, une peine de 30 mois de prison ferme.

Thibaut : une peine de 3 ans de prison avec sursis probatoire de 5 ans sur les deux tiers de la peine.

Becri : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 50 mois de prison ferme.

Guillaume : une peine de travail de 150 h, à défaut d'exécution, une peine de 15 mois de prison ferme.

Maloba : une peine de 12 mois de prison ferme.

Mohamed : une peine de travail de 250 h, à défaut d'exécution, une peine de 3 ans de prison ferme.

Benjamin : suspension simple du prononcé.

Andréas : une peine d'un mois de prison ferme et 200 € d'amende ou 1 600 € d'amende, ou une peine subsidiaire de 15 jours de prison ferme.

Concernant le dossier du JD Sports :

Singh : une peine de 6 mois de prison ferme.

Ali : une peine de 12 mois de prison ferme.

Rachid : une peine de 18 mois de prison ferme.

Sami : une peine de 18 mois de prison avec sursis pendant 3 ans sur les deux tiers de la peine.

Kylian : une suspension simple du prononcé.

Jason : une peine de 10 mois de prison ferme.

Pour les condamnations au civil :

Les peines au civil sont assez compliquées à comprendre.

Il s'agit de montants pécuniaires réclamés par les différentes parties civiles : la Ville de Liège, l'État fédéral, les policier·es et AG Insurance.

De plus, ces montants sont provisoires. Le tribunal correctionnel a ordonné une expertise médico-légale qualitative afin de déterminer les conséquences exactes des faits éventuellement subies par certaines parties civiles, notamment des policier·es.





Toutes nos pensées vont aux jeunes prévenu·es dont nous avons suivi avec empathie et colère le procès, à leurs familles, à toutes les victimes du racisme et de la violence policière, à toutes les personnes dont les vies ont été suspendues par la lenteur du système judiciaire, et à celles à jamais détruites par les décisions de justice.

#JusticeEtVérité #FreePalestine

- **Abolitionnisme pénal** : mouvement de pensée qui ambitionne de révolutionner le système pénal au sens large – policier, judiciaire et pénitentiaire – au profit d'une justice transformatrice (définie plus loin). Il critique la prison comme inefficace pour résoudre la criminalité, coûteuse et brutale, et dénonce le fait qu'elle ne s'attaque pas aux causes sociales de la délinquance, comme la précarité.
- **Black Lives Matter (BLM)** : mouvement international contre les violences de la police, le racisme systémique et les discriminations envers les personnes noires. Le mouvement est né aux États-Unis en 2013, après l'acquittement de George Zimmerman, qui avait tué Trayvon Martin, un jeune noir non armé. Il a pris de l'ampleur après la mort de George Floyd en 2020, mort étouffé par un policier à Minneapolis.
- **Chefs d'accusation** : ensemble des éléments constituant une accusation dans un procès.
- **Défense (« avocat·es de la défense »)** : exposé visant à faire rejeter la demande en justice intentée contre un·e prévenu·e.
- **Greffier·ère** : fonctionnaire de l'État rattaché·e au ministère de la Justice. Iel assiste les magistrat·es dans leurs missions, notamment en consignant le déroulé des procédures.
- **Justice transformatrice** : forme de justice qui met en avant une série de pratiques pour reprendre possession des conflits, ainsi que des abus et des violences commis par un tiers. Elle est basée sur la réparation et non sur la punition, sur la prise en compte des besoins des victimes ayant subi un préjudice, sur la responsabilisation de l'auteur·ice du préjudice, sur la transformation du collectif ou de la communauté, et plus largement sur la transformation des rapports de domination dans la société.
- **Partie civile** : personne ou groupe de personnes s'estimant victime(s) d'une infraction (acte interdit par la loi et puni d'une sanction pénale). Elle(s) tente(nt) d'obtenir des dommages et intérêts pour ledit préjudice.
- **Peine de travail** : peine alternative à la prison. Au lieu d'aller en détention, la personne doit effectuer des heures de travail non rémunérées considérées comme utiles à la collectivité.
- **Plaidoirie** : exposé oral visant à convaincre le tribunal de sa cause, prononcé par les avocat·es des deux parties (civile et défense).
- **Prévenu·e** : personne soupçonnée d'avoir commis un délit ou une contravention et poursuivie devant le tribunal.
- **Pro Deo** : aide juridique payée par l'État, donc gratuite, pour une personne en procès qui remplit les conditions pour l'obtenir.
- **Procureur·e du Roi** : magistrat·e qui représente le ministère public, c'est-à-dire l'État. Iel reçoit les plaintes, décide des poursuites et veille à l'application des lois.

❖ **Racisé·e** : individu assigné à un groupe minoritaire et, de ce fait, victime de discriminations. Dans ce contexte, la « race » n'est pas considérée comme biologique, mais comme une construction sociale servant à exclure certaines catégories qui subissent le racisme.

❖ **Réquisitoire du·de la procureur·e du Roi :**

Il en existe deux types :

👉 Réquisitoire introductif : acte écrit par lequel le·la procureur·e saisit le·la juge d'instruction pour lui demander d'enquêter sur des infractions précises et de désigner des suspect·es.

👉 Réquisitoire final : discours oral, parfois accompagné d'un écrit, prononcé à la fin des débats au nom de l'État. Le·la procureur·e y énumère les charges contre le·la prévenu·e et demande la peine qu'iel juge appropriée.

❖ **Still Standing for Culture** : mouvement de travailleur·euses du secteur de la culture né en Belgique en 2020, pendant la pandémie de la Covid-19. Les travailleur·euses revendiquent le droit des lieux à rester ouverts et défendent la culture comme un bien essentiel.

Après deux années de crise sanitaire ayant entraîné des mesures de confinement particulièrement dures, la population était à bout. La journée du 13 mars 2021 s'annonçait importante. Une grande manifestation du secteur de l'HORECA était convoquée. Le collectif Still Standing for Culture invitait également les citoyen·nes à se rassembler partout dans la ville et à converger vers la place Saint-Lambert. Un rassemblement Black Lives Matter était organisé par la communauté noire de Liège, à deux pas de là. Leur objectif : dénoncer les violences policières subies par une femme d'origine congolaise quelques jours auparavant sur cette même place.

C'est cet appel qui allait retenir toute l'attention de la police, ainsi que celle de centaines de jeunes racisé·es issu·es des quartiers populaires de Liège. Très vite, des échauffourées éclataient sur la place Saint-Lambert entre ces jeunes et la police. Repoussée de la place, conspuée et malmenée, la police fuyait. Humiliée, elle se réorganisait et tentait, pendant des heures, en mobilisant les moyens de répression dont elle disposait, de reprendre la place Saint-Lambert à une coalition, devenue entre-temps plus hétéroclite, de jeunes déterminé·es à ne pas se laisser faire.

